



HAL
open science

La forme urbaine et la justice spatiale dans le renouvellement urbain

Holly Helfrich

► **To cite this version:**

Holly Helfrich. La forme urbaine et la justice spatiale dans le renouvellement urbain. Architecture, aménagement de l'espace. 2018. dumas-02138827

HAL Id: dumas-02138827

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02138827>

Submitted on 23 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INSTITUT D'URBANISME ET DE GÉOGRAPHIE
ALPINE DE GRENOBLE

Université Grenoble Alpes



Holly HELFRICH

LA FORME URBAINE ET LA JUSTICE SPATIALE DANS LE RENOUVELLEMENT URBAIN



Mémoire de Master 2 « Sciences du territoire »

Mention : Urbanisme et Aménagement

Parcours : Urbanisme et Projet Urbain

Sous la direction de Mme Ségolène COGNAT

Année universitaire 2017-2018

LA FORME URBAINE ET LA JUSTICE SPATIALE DANS LE RENOUVELLEMENT URBAIN



Holly HELFRICH

Mémoire de Master 2 « *Sciences du territoire* »

Mention : Urbanisme et Aménagement

Parcours : Urbanisme et Projet Urbain

Sous la direction de Mme Ségolène COGNAT

Année universitaire 2017-2018

Notice bibliographique

Projet de Fin d'Etudes Master 2 *Urbanisme et Aménagement, parcours Urbanisme et Projet Urbain*

Auteur : HELFRICH Holly

Titre du Projet de Fin d'Etudes : *La forme urbaine et la justice spatiale dans le renouvellement urbain*

Date de soutenance : 11/09/2018

Organisme d'affiliation : Institut d'Urbanisme et Géographie Alpine de l'Université Grenoble Alpes

Directeur du Projet de Fin d'Etudes : COGNAT Ségolène

Collation : Nombre de pages : 173 / Nombre d'annexes : 03 / Nombre de références bibliographiques : 131

Mots-clés analytiques : *Justice Spatiale ; Justice Sociale ; Forme Urbaine ; Morphologie Urbaine ; Analyse Spatiale ; Politique de la Ville ; Renouvellement Urbain ; Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville*

Mots-clés géographiques : *France ; Isère ; Grenoble-Alpes Métropole ; Saint-Martin-d'Hères ; Renaudie-Champberton-La Plaine*

Résumé

L'objectif de ce travail est de mettre au premier plan la notion de l'inséparabilité des deux aspects social et spatial de l'urbanisme, couplée avec l'idée de l'importance ultime du renouvellement comme mode opératoire de nos urbanisations aujourd'hui. Après une discussion des travaux théoriques déjà menés sur le sujet et une analyse des politiques mises en place, on propose une étude graphique et critique de la relation entre la forme urbaine et la justice spatiale dans un quartier sujet de la politique de la ville, Renaudie-Champberton-La Plaine, à Saint-Martin-d'Hères. On tente finalement de déterminer quelles sont les formes urbaines propices à la justice spatiale.

Abstract

The aim of this study is to bring to the foreground the notion of the inseparable nature of the social and spatial aspects of urban planning, coupled with a vision of urban renewal as an essential solution for the development of cities today. This vision gives rise to a graphic study and critical examination of the relationship between urban form and spatial justice in a neighborhood subject to France's urban renewal project for disadvantaged areas, Renaudie-Champberton-La Plaine in Saint-Martin-d'Hères, in order to evaluate what types of urban forms are capable of furthering spatial justice.

Remerciements

On m'avait conseillée de trouver trois personnes qui croyaient en moi pour mener à bien mon projet de recherche. J'en ai trouvé bien plus que trois ! Tout d'abord je voudrais remercier ma tutrice Ségolène Cognat pour son encadrement, Paulette Duarte en tant que membre du Jury mais aussi pour ses conseils bibliographiques, Jean-Michel Roux pour le prêt de ses livres sur la morphologie urbaine, et Myriam Houssay-Holzschuch pour ses conseils précieux sur la théorie de justice spatiale. Karen Lévy, Natacha Seigneuret et Adriana Diaconu ont aussi gracieusement apporté leur aide dans cette recherche. Merci aux acteurs locaux d'avoir participé aux entretiens : Chérif Aliliche, Florence Astier, Brahim Cheraa, Caroline Cialdella, Hakima Necib, Cécile Ravel, et Eric Ruiz. Merci à Serge Renaudie pour son généreux partage de documents et d'avoir participé à un entretien également.

Je remercie de tout cœur Michelle de Raymond, malheureusement décédée en 2017, qui m'a guidée intelligemment dans ma reconversion. Je voudrais remercier également sa collègue Caroline Roussel, et Danièle Enoch-Maillard pour avoir rendu notre rencontre possible.

Des amis, anciens et nouveaux reçoivent mes remerciements les plus chaleureux : parmi eux, tous mes camarades de promotions M1 et M2, et particulièrement à ma camarade et copine, Maïa Garnacho-Brique.

Mille mercis à Michel Maillard, Véréne Corcos, Françoise Toulze et Christian Morisset pour leur soutien multi-dimensionnel et sans limite, et à Françoise et Christian particulièrement pour la relecture.

« Thank you » à mes parents, Patricia et George Helfrich, à mon frère David Helfrich et ma sœur Heidi Susta, pour leur encouragement et leur amour. À mes parents, merci de m'avoir tout donné pour que je réussisse. Je regrette que mon père ne soit plus parmi nous, sa profonde confiance en moi était formatrice.

Enfin, merci à Lucie et Samuel pour leur compréhension, leurs mots d'attention et jolis dessins, leurs sourires et leurs espoirs qui m'ont donnée tant de courage pendant cette recherche. À Julien, mon partenaire formidable et fiable, je dis merci pour tout son soutien infatigable. Ce mémoire est dédié avec amour à lui et à nos enfants.

Sommaire

Sommaire.....	7
PARTIE I. - LES NOTIONS THÉORIQUES DE JUSTICE SPATIALE ET L'ANALYSE DES FORMES URBAINES.....	13
CHAPITRE 1 – LA JUSTICE SPATIALE, SES ORIGINES ET SON ÉVOLUTION.....	14
1. QU'EST-CE QUE LA JUSTICE SPATIALE ?.....	14
2. PLUSIEURS CONCEPTIONS DE LA JUSTICE.....	15
3. EDWARD SOJA ET LE « SPATIAL TURN » / LE TOURNANT SPATIAL.....	16
4. HENRI LEFEBVRE ET <i>LE DROIT À LA VILLE</i>	18
5. LA THÉORIE DE LA JUSTICE SOCIALE DE JOHN RAWLS : LA JUSTICE DISTRIBUTIVE, ET LE PRINCIPE DU <i>MAXIMIN</i>	20
6. DAVID HARVEY : L'URBANISATION DE LA JUSTICE ET LES GÉOGRAPHIES DISCRIMINATOIRES.....	22
7. IRIS MARION YOUNG ET LA RECONNAISSANCE DE DIFFÉRENCES.....	24
8. AMARTYA SEN ET L'APPROCHE DE LA JUSTICE À TRAVERS LES « CAPABILITÉS ».....	26
9. UN MOT SUR L'ESPACE PUBLIC ET LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE.....	27
10. UNE PROPOSITION DE DÉFINITION OPÉRATIONNELLE DE LA JUSTICE SPATIALE.....	28
CHAPITRE 2 – LA FORME URBAINE ET SON ANALYSE.....	30
1. LA FORME URBAINE.....	30
2. LA THÉORIE D'UNE ANALYSE SOCIO-SPATIALE.....	31
3. LA PRATIQUE DE L'ANALYSE DES FORMES URBAINES.....	32
4. CHARLES BOOTH LONDON POVERTY STUDIES.....	34
5. L'ÉCOLE DE CHICAGO.....	35
6. SYNTAXE SPATIALE.....	36
7. CARTOGRAPHIER LA JUSTICE SPATIALE : « MAPPING » ET « COUNTER MAPPING ».....	37
8. « PARIS HAUSSMANN, UN MODÈLE DE VILLE ».....	41
9. LES CRITÈRES DE L'ANALYSE DES FORMES À TRAVERS L'OPTIQUE DE LA JUSTICE SPATIALE.....	42
PARTIE II. - LES POLITIQUES PUBLIQUES : LES ACTIONS POUR LES GÉOGRAPHIES SOCIALISÉES DE L'INJUSTICE.....	44
CHAPITRE 3 – LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	45
1. DÉFINITION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	45
2. LES PHASES ET LES APPROCHES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	47
3. GROS PLAN SUR LE NPNRU, L'OUTIL ACTUEL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	55
4. LE BILAN DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : POUR UNE POLITIQUE DE LA JUSTICE SPATIALE.....	59
CHAPITRE 4 – LES POLITIQUES TERRITORIALES : LA RÉAPPROPRIATION DE LA JUSTICE SPATIALE.....	62
1. PLANNING ET LA JUSTICE SPATIALE.....	62

2. LES DOCUMENTS DE L'URBANISME : LES OBJECTIFS EN TERMES DE FORME URBAINE ET COHÉSION SOCIALE.....	62
CHAPITRE 5 – COMMENT AGIR SUR DES FORMES URBAINES PARTICULIÈRES?.....	65
1. LE CONTEXTE COMPLEXE DU RENOUVELLEMENT URBAIN.....	65
2. DÉMOLITION/RECONSTRUCTION.....	66
3. RÉNOVATION/RÉHABILITATION.....	67
4. RÉSIDENTIALISATION.....	68
5. UNE SÉRIE D' ACTIONS SUR LES ARTICULATIONS ET CONNEXIONS DES FORMES URBAINES DANS LA VILLE.....	69
6. TOD.....	70
7. CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE.....	74
PARTIE III. - INVESTIGATION DU TERRAIN D'ÉTUDE : LE QPV RENAUDIE-CHAMPBERTON-LA PLAINE À SAINT-MARTIN-D'HÈRES.....	76
CHAPITRE 6 – MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	77
1. MÉTHODOLOGIE.....	77
2. LE CONTEXTE HISTORIQUE DU QUARTIER.....	77
3. LES ENGAGEMENTS DE JEAN RENAUDIE.....	79
4. LES ACTIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE QUARTIER JUSQU'AU PRÉSENT.....	83
5. LE PROJET NPNRU RENAUDIE-CHAMPBERTON-LA PLAINE.....	86
6. CONCLUSION DU CHAPITRE.....	90
CHAPITRE 7 – L'ANALYSE SOCIO-SPATIALE DU QUARTIER RENAUDIE-CHAMPBERTON-LA PLAINE.....	92
1. ANALYSE DES TISSUS URBAINS.....	92
2. LA FORME URBAINE DES ÉTOILES DE RENAUDIE.....	96
3. DES POINTS BLOQUANTS LIÉS À LA FORME URBAINE.....	99
4. LES ATOUTS DE LA FORME URBAINE DU SECTEUR RENAUDIE.....	102
5. L'ANALYSE SOCIO-SPATIALE.....	103
6. SWOT DU QPV RENAUDIE CHAMPBERTON LA PLAINE (FORME URBAINE ET JUSTICE SPATIALE).....	110
CHAPITRE 8 – CONCLUSION : RÉSULTATS DE L'ANALYSE ET PISTES POUR L'AVENIR DE CE QUARTIER.....	113
1. UNE DISCUSSION DES RÉSULTATS.....	113
2. LES LIMITES DE LA RECHERCHE.....	114
3. DES PISTES DE RECHERCHE À EXPLORER.....	114
PARTIE IV. LA PROSPECTIVE DU QUARTIER RENAUDIE-CHAMPBERTON-LA PLAINE ET SES HABITANTS : TROIS SCENARIOS.....	119
<i>UN ABANDON POLITIQUE, UNE GHETTOÏSATION, ET UNE ÉVENTUELLE DÉMOLITION.....</i>	<i>120</i>
<i>UNE GENTRIFICATION (PLUS OU MOINS CONTRÔLÉE).....</i>	<i>121</i>
<i>UN RENOUVELLEMENT HOLISTIQUE ENTREPRIS PAR LES HABITANTS.....</i>	<i>123</i>

ANNEXES.....	126
BIBLIOGRAPHIE.....	157
SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS.....	166

Introduction

« Tu auras tiré de mon discours cette conclusion, que la véritable Bérénice est une succession dans le temps de villes différentes, alternativement justes et injustes. Mais ce dont je voulais te faire part n'est pas là : savoir que toutes les Bérénice à venir sont déjà en cet instant présentes, enroulées l'une dans l'autre, serrées, pressées, inextricables. »

Italo Calvino *Les villes invisibles*

Villes rétrécissantes, villes éclatées, villes en explosion..., ce sont les morphologies de nos urbanisations actuelles partout dans le monde. Qu'il s'agisse de la dévitalisation d'un centre-bourg d'une ville en Europe ou bien de l'explosion d'une mégalopole en Afrique, la fragmentation des villes et la marginalisation des populations sont les effets combinés d'une urbanisation toujours en métamorphose. Les modes dominants d'urbanisation de ces dernières décennies encouragent la ségrégation des populations en dépit de la mixité sociale et engendrent des effets défavorables sur le tissu urbain de nos villes. Ce phénomène est notable surtout dans les pays en développement, où la fracture urbaine est facilement identifiée dans la configuration de la ville. Mais de plus en plus, on peut trouver des exemples de ce même phénomène dans les villes des pays développés, avec l'exclusion sociale et économique et l'éclatement territorial qui l'accompagnent (World Urban Forum 7, 2014). On constate qu'il existe un vrai besoin d'agir partout pour un (re)développement durable (économiquement, environnementalement, socialement), qui prenne en compte cette relation entre la forme de nos urbanisations et la justice spatiale de ces territoires socialisés et politisés.

Bret définit la justice spatiale comme « la dimension spatiale de la justice entre les hommes » et l'explique ainsi : « Parce que les sociétés organisent l'espace qu'elles habitent, les territoires reflètent les rapports sociaux. Parler de la justice spatiale, c'est donc parler de socio-spatial : action du social sur le spatial et rétroaction du spatial sur le social » (Bret, 2015). Le sujet de recherche abordé dans ce mémoire est né du désir de mettre au premier plan cette notion de l'inséparabilité des aspects social et spatial de l'urbanisme, couplée avec une vision de l'importance ultime du renouvellement comme mode opératoire de nos urbanisations aujourd'hui. Cet intérêt donne naissance à une étude graphique et critique de la relation entre la forme urbaine et la justice spatiale d'un quartier de renouvellement urbain pour déterminer quelles sont les formes urbaines propices à la justice spatiale. Dans ce contexte, cette recherche tâche de répondre aux questions centrales suivantes :

- Qu'est-ce que la justice spatiale ?
- Quels sont les indices qui signalent la justice spatiale ou qui montrent l'injustice spatiale dans un quartier ?
- Quels sont les critères formels pour évaluer un quartier en termes de justice spatiale ?
- Comment les politiques publiques en France et dans d'autres pays abordent-elles ces questions de forme urbaine et de justice spatiale ?
- Comment peut-on agir sur une forme urbaine « marquée » pour améliorer la justice spatiale ?

Nous formulons l'hypothèse qu'il existe des formes urbaines promouvant la justice spatiale qui sont proches d'une conception de la ville durable, morphologiquement dense, bien connectée, accessible à tous, avec une mixité sociale et fonctionnelle (Salat et Bourdic, 2014). Ces formes urbaines possèdent des sortes de corridors de justice spatiale, des coutures urbaines qui tissent une ville aussi cohérente dans ses trames sociales que dans ses trames écologiques.

Dans le cadre de ce travail, une étude de terrain menée sur le quartier QPV (projet NPNRU d'intérêt régionale) de Renaudie-Champberton-La Plaine à Saint-Martin d'Hères sera présentée. Ce quartier, né des convictions d'utopie sociale, est l'objet depuis bientôt 20 ans d'actions menées sur le territoire en tant que quartier prioritaire de la politique de la ville. Ce projet de renouvellement urbain concerne un territoire peu étendu, mais qui présente des problématiques significatives en matière de forme urbaine et de propriété foncière complexes. Les particularités de ce projet produisent de nombreux dysfonctionnements et une complexité d'action quant aux objectifs de transformation de quartier et de mixité sociale. En tant que tel, le renouvellement urbain sur la métropole grenobloise sera étudié sous l'optique du socio-spatial, à la fois du point de vue de la justice spatiale et de la morphologie urbaine.

La stratégie d'investigation et les démarches méthodologiques utilisées dans cette recherche incluent les éléments suivants : une analyse morphologique des tissus urbains locaux et une discussion des caractéristiques formelles de l'urbanisation du terrain d'étude, une représentation cartographique se servant de l'outil SIG de la politique de la ville pour faire apparaître des densités des indicateurs déterminants de la justice spatiale, des entretiens avec les acteurs du renouvellement urbain et des observations sur le terrain donnant lieu à un diagnostic type SWOT pour mettre en forme des observations croisant la justice spatiale et la forme urbaine du quartier.

La première partie de ce mémoire est un travail de recensement des notions théoriques de la justice spatiale et de l'analyse socio-spatiale. On proposera d'abord une définition de la justice spatiale basée sur la lecture des textes. Ensuite on donnera

un aperçu de plusieurs études socio-spatiales. Nous faisons l'hypothèse que des caractéristiques des formes pouvant être considérées comme propices à la justice spatiale existent, similaires aux caractéristiques formelles d'un développement durable, produisant des trames sociales et tissant des liens spatiaux. La deuxième partie se propose d'aborder les actions politiques mises en place pour lutter contre les injustices socio-spatiales dans des projets de renouvellement urbain, en mettant l'accent sur l'échelle multiple de ces actions, et la recherche de solutions pour les formes urbaines particulières. Une troisième partie s'interroge sur l'articulation entre la dimension spatiale des inégalités sociales et la forme urbaine, en apportant des éléments de réponse issus de l'étude de terrain menée sur le quartier prioritaire de la ville Renaudie-Champberton-La Plaine à Saint-Martin-d'Hères, ainsi que des préconisations pour des projets sur le quartier. Dans une quatrième partie, une prospective pour l'avenir du quartier présente trois évolutions possibles : la dégradation et l'abandon politique, la gentrification, et enfin, une réhabilitation entreprise par les habitants.

PARTIE I.

-

LES NOTIONS THÉORIQUES DE JUSTICE SPATIALE ET L'ANALYSE DES FORMES URBAINES

Cette première partie tente d'éclairer les notions théoriques et politiques autour de la problématique de la justice spatiale et d'analyser, plus spécifiquement, les notions de justice spatiale, et l'analyse socio-spatiale des formes urbaines. Qu'est-ce que la justice spatiale ? Quels sont les moyens d'analyse des formes urbaines et les critères employés au cours du temps et utilisés actuellement pour évaluer un quartier d'un point de vue socio-spatial ?

CHAPITRE 1 – LA JUSTICE SPATIALE, SES ORIGINES ET SON ÉVOLUTION

Any city, however small, is in fact divided into two, one the city of the poor, the other of the rich.

Plato, *The Republic*, Book IV (380 av. JC)

Les idées fondatrices sur lesquelles s'est formée la notion de la justice spatiale existent depuis très longtemps. Dans son ouvrage pionnier *Seeking Spatial Justice*, Edward Soja, géographe et urbaniste américain et spécialiste de géographie politique postmoderne, évoque leur existence déjà à l'époque des Grecs de l'Antiquité. Pour Platon et d'autres penseurs, la justice et la démocratie étaient décidément urbaines, et en conséquence, intrinsèquement spatiales. La justice et la démocratie étaient enracinées dans la formation politique et l'organisation spatiale de la « cité-État ». La ville, la société, et l'État étaient emmêlés inextricablement dans la *polis*, et continuent dans cette articulation jusqu'à l'époque moderne (Soja, 2010, pp. 79-80).

1. Qu'est-ce que la justice spatiale ?

Pour Henri Lefebvre, philosophe marxiste et sociologue français, la justice spatiale est une dimension fondamentale des sociétés humaines ; l'organisation de l'espace est la traduction géographique des faits de société et rétroagit elle-même sur les relations sociales. Dans cette perspective, Bernard Bret explique la justice spatiale comme « la dimension spatiale de la justice entre les hommes » et la développe ainsi : « Parce que les sociétés organisent l'espace qu'elles habitent, les territoires reflètent les rapports sociaux. Parler de la justice spatiale, c'est donc parler de socio-spatial : action du social sur le spatial et rétroaction du spatial sur le social. » (Bret, 2015).

Analyser la relation entre espace et société permet de mieux comprendre les injustices de nos territoires et de mieux développer des politiques publiques qui visent à les diminuer. Pour construire cette analyse des interactions socio-spatiales, il est nécessaire de trouver d'abord une définition opérationnelle de la justice spatiale à travers les ouvrages sur le sujet. Plusieurs types de justice existent, qui reflètent à la fois la production de l'espace par une société, et l'importance de l'espace sur les relations sociétales.

2. Plusieurs conceptions de la justice

Les conceptions de la justice spatiale ont constamment changé au cours de l'histoire. Chacune de ces conceptions essaie de définir l'espace idéal en utilisant différents critères théoriques (Brennetot, 2014).

Les notions d'inclusion/exclusion, l'accessibilité, la cohésion sociale, l'intégration, la ségrégation spatiale, la discrimination territoriale, la justice environnementale, le « mismatch spatial », les effets du quartier, etc. sont toutes des conceptions liées explicitement à la justice spatiale. En admettant que l'espace joue un rôle dans la production des inégalités sociales, les recherches menées par les géographes et chercheurs dans les études urbaines et sociales essaient de déceler la partie attribuable à cet élément spatial. Cela peut concerner la concentration des populations défavorisées (la localisation de ces individus), et les caractéristiques des espaces qu'ils se sont appropriés (densité et diversité des ressources, représentations symboliques, etc.) (Beauchamps, 2012, pas de pagination).

Le risque d'autonomiser la part que l'espace joue dans la structuration sociale a été souligné par F. Ripoll et S. Tissot dans un numéro programmatique de la revue *Regards Sociologiques* sur « la dimension spatiale des ressources sociales ». Dans le débat sur les effets de quartiers, par exemple, ils suggèrent de « ne plus considérer l'espace et la société comme deux réalités séparées, extérieures l'une à l'autre, mais au contraire de penser l'espace comme une *dimension* inhérente aux rapports sociaux : le social est *toujours déjà* spatial. A minima, il faut considérer qu'"effets de classe" et "effets de lieu" interagissent constamment » (Beauchamps, 2012; Ripoll & Tissot, 2010, p.5).

Le but de la partie théorique de cette recherche n'est pas de définir chacune des conceptions liées à la justice spatiale, mais de présenter brièvement des courants idéologiques existants dans la théorie de la justice (même avant la justice spatiale à strictement parler) pour mieux déceler une définition opérationnelle, applicable par la suite à l'analyse des formes urbaines et des politiques publiques qui visent à réduire des injustices territoriales.

Edward Soja avance que la justice spatiale ne se substitue pas comme alternative aux autres formes de justice, mais donne un relief particulier et ouvre une perspective interprétative, qui voit la recherche de la justice sociale en partie comme une lutte géographique (Soja, 2010, p.13). La spatialisation de la justice sociale est visible à travers un large spectre de disciplines et de métiers, et correspond à un phénomène qui existe depuis quelque temps, ce que certains théoriciens appellent « le tournant spatial ».

3. Edward Soja et le « spatial turn » / le tournant spatial

Qu'est-ce qu'un tournant ? On peut parler de tournant quantitatif, linguistique, culturel, ou bien spatial, dans les sciences sociales (Guldi, s.d., pas de pagination). Un tournant représente un regard en arrière recouvrant plusieurs disciplines académiques. Ce regard vise à mieux comprendre le chemin qui nous a amenés ici, ensemble, tous au même endroit. Dans *Seeking Spatial Justice*, Edward Soja parle du développement récent de l'intérêt pour une perspective critique spatiale à travers toutes les sciences sociales. C'est ce qu'il dénomme le « spatial turn » ou tournant spatial (Soja, 2010, p.13).

D'après Soja, depuis au moins le dernier siècle, la perspective géographique était négligée et une vision surtout historique et sociale était privilégiée et pratiquée. Au lieu d'être vue comme une force importante qui donne forme aux actions sociales, la dimension spatiale était reléguée à une sorte d'arrière-plan fixe, un environnement physique qui avait certainement une influence sur la vie, mais qui restait externe au monde social et aux efforts pour rendre ce monde plus juste (Soja, 2010, p.2). L'attention était portée surtout sur les processus sociaux développés au cours du temps, et non pas sur un développement spatial. Soja considère que même s'il n'existe pas de raison justifiable pour privilégier l'histoire sur la géographie d'une société, ce favoritisme persiste et continue de former l'imagination populaire (Soja, 2010, p.3).

Ici, le travail de Soja résonne avec celui de plusieurs géographes marxistes humanistes, comme David Harvey, Richard Peet, Neil Smith et Doreen Massey, qui ont mis en avant la spatialité très marquée de la vie sociale. Ils affirment que la spatialité a été profondément sous-reconnue et sous-explorée, comparée à l'attention portée à l'histoire et la temporalité dans la théorie sociale traditionnelle (Latham, dans Hubbard et Kitchin, 2011, p. 381).

Mais on assiste maintenant, dans l'ère spatiale des systèmes d'information géographique (SIG) et « la révolution néogéographique » qui rendent la cartographie beaucoup plus accessible, aux tournants spatial et de paysage, qui sont référencés en grand nombre dans les disciplines académiques. Ce nouvel intérêt pour la façon dont les injustices sociales sont inscrites spatialement fait partie du tournant spatial, ce mouvement des sciences sociales qui accorde à l'espace une place plus importante dans les réflexions qui animent les différentes disciplines (Beauchamps, 2012). Dans le premier chapitre de l'ouvrage *The Spatial Turn, Interdisciplinary Perspectives* édité par B. Warf et S. Arias, Edward Soja critique la géographie marxiste pour sa difficulté de penser autrement que par l'optique des classes sociales, et insiste sur le fait que « Les relations spatiales d'inégalité sont aussi importantes en théorie et dans la pratique politique que les relations de classe. » (Beauchamps, 2012 ; Soja, dans Warf et Arias, 2009, p.21). Effectivement, on peut argumenter que le concept de classe n'est plus

l'entrée la plus adaptée pour analyser les lignes de fractures de notre société, depuis les transformations du système productif et l'élargissement de la classe moyenne. Pour analyser la stratification sociale, les marquages sociaux de l'espace urbain deviennent ainsi de plus en plus pertinents (Beauchamps, 2012).

Pour Soja, la prise en compte par les théoriciens sociaux de la question spatiale ne suffit pas pour régler les déséquilibres créés. La spatialité doit se retrouver au centre de tous les éléments de la théorie sociale, puisque la théorie sociale n'a pas simplement ignoré cette question dans le passé, mais lui a dénié sa place et l'a négligée fortement (Latham, *ibid.*). L'espace a été « traité comme fixe, non-dialectique, immobile. Le temps, par contre, était la richesse, la fécondité, la dialectique » (Latham, *ibid.* ; Foucault, cité par Soja, 1989, p.10 : notre traduction de l'anglais). Dans son livre *Postmodern Geographies*, Soja essaie de montrer un contre-courant qui ressort de la théorie sociale, qui remet en question cette tradition dominante de « l'historicisme ». Ce contre-courant s'étend au contraire vers un mode de pensée spatialisée, basée sur « une dialectique triple de l'espace, du temps, et de l'être social : une ré-théorisation transformatrice des relations entre l'histoire, la géographie, et la modernité » (Latham, *ibid.* : notre traduction de l'anglais ; Soja, 1989, p. 12).

À la fin de son livre *Postmetropolis*, Edward Soja voit la justice spatiale comme une opportunité d'utiliser des solutions explicitement spatiales pour répondre d'une manière novatrice aux inégalités et aux injustices générées par presque quarante ans de restructuration économique et de globalisation néolibérale. La recherche de la justice spatiale est pour lui, une source d'espoir pour l'avenir, avec une nouvelle direction qui s'ouvre pour des mouvements socio-urbains dans le 21ème siècle (Soja et alii, 2011, pas de pagination).

Soja imagine que la reconnaissance de cette nouvelle conscience spatiale continuera de s'établir dans d'autres disciplines pour la construction des théories, des analyses empiriques et de l'activisme social, menant éventuellement vers un bouleversement de la pensée intellectuelle et politique de ce nouveau siècle, en rupture avec les déformations profondes de ces derniers siècles, enfin reconnues et repensées. Par conséquent, la spatialité de la vie humaine sera considérée avec une attention critique égale à celle qui a été traditionnellement prêtée à la société précédemment définie dans un contexte uniquement historique (Soja, 2010, p.193).

Le tournant spatial favorise encore plus les idées actuellement émergentes, de l'importance de l'urbanisation, du régionalisme et de l'interconnexion des échelles géographiques, depuis l'échelle globale jusqu'à la locale. Des études sur les effets de l'agglomération urbaine et des économies régionales cohésives montrent des relations causales sur le changement social, le développement économique, l'innovation technologique, et la créativité artistique et culturelle. Ces éléments peuvent générer également des géographies injustes, la dégradation environnementale, des inégalités

de pouvoir social et politique, et des crises explosives du capitalisme (Soja, 2009, pas de pagination) (Soja, 2010, p.193). Les deux objectifs dans l'application de cette perspective spatiale sont de reconnaître la relation formative entre les dimensions sociale et spatiale de la vie humaine d'une part, et de s'ouvrir vers de nouvelles sources d'innovation pratique et d'application des théories dans la lutte contre les injustices, d'autre part.

Le tournant spatial est la raison principale de l'attention que reçoit maintenant le concept de justice spatiale, mais aussi de la spatialisation des autres idées comme la démocratie et les droits de l'homme. Grâce à ce tournant dans les sciences sociales, le concept de la justice spatiale est aujourd'hui connu par une audience plus large que celle des disciplines traditionnellement spatiales de la géographie, l'architecture, l'urbanisme et le planning territorial. Il est aussi un concept qui est en partie responsable du renouveau de la notion du droit à la ville d'Henri Lefebvre (Soja, 2009).

4. Henri Lefebvre et le droit à la ville

Les crises urbaines de plus en plus répandues dans les années soixante ont fait remonter des injustices géographiques liées aux phénomènes urbains de l'époque précédente, notamment la périurbanisation de masse et la croissance métropolitaine (Soja, 2010, p. 81). Dans ce contexte, Henri Lefebvre a développé ses idées sur le droit à la ville, ainsi qu'une pensée novatrice sur les aspects spatiaux et géographiques de l'injustice.

Lefebvre, un marxiste français idiosyncratique et une figure importante des manifestations de Mai 68, a concentré sa réflexion intellectuelle principalement sur une exploration de la vie quotidienne et le processus d'urbanisation. Lui et d'autres penseurs ont commencé à développer à partir des années soixante une nouvelle théorie radicale de la spatialité. Ils soutenaient que la production de l'espace, plutôt que de l'histoire, est devenue « l'armature centrale du développement capitaliste » (Latham, *ibid.*, pp. 381-382).

Lefebvre a étudié les environnements urbains, dans le contexte de la vie quotidienne et comme lieu de l'expression des relations sociales. Sa critique de la vie domestique a été élargie à l'échelle du quartier et à la vie urbaine. À la recherche de ce que constitue l'« urbain », il trouvait que l'essence de la ville est le rassemblement et la dispersion simultanée des biens, informations, et personnes, ce qu'il a appelé « la centralité sociale » (Shields, dans Hubbard et Kitchin, 2011, p.280). Henri Lefebvre a donc revendiqué « le droit à la ville » pour chaque personne, ayant déjà repéré les modes de ségrégation socio-spatiale de la ville capitaliste, et en insistant sur la ville comme lieu principal d'interaction sociale et d'échange (Shields, *ibid.*).

L'idée du droit à la ville est composée de deux éléments : un droit d'accéder à la totalité des espaces publics et de se les approprier, mais aussi un droit à la participation aux décisions liées à ces espaces publics et à leurs transformations. (Boresdon, dans Da Cunha et Guinand, 2014, p.249). Lefebvre propose aux citoyens de prendre leur place aux côtés des autorités urbaines et d'être acteurs de la production des espaces urbains. La participation citoyenne est désormais incontournable dans les modes de gouvernance. On retrouve cette conception de la politique urbaine aujourd'hui dans les notions de « co-construction » de la ville, et notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), où la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine impose des instances de conseil citoyen où les habitants sont associés dès le début du projet et associés aux décisions de chaque étape. On voit aussi un lien direct entre la conception bipartite du droit à la ville et la justice spatiale dans deux de ses formes qui seront introduit plus loin : distributive et procédurale.

Dans *Le droit à la ville*, Lefebvre était parmi les premiers à critiquer certaines formes d'urbanisme de l'après-guerre et une architecture fonctionnaliste occultant complètement la dimension sociale (Costes, 2009, p.127). Il critiquait l'architecture de Le Corbusier, ce qui a influencé d'autres architectes, et exprimait un avis qu'il partageait notamment avec Jean Renaudie, aussi critique très tôt des tours et des barres des « trente glorieuses » qu'il trouvait dépourvues de dignité pour les habitants. Cette critique de l'urbanisme rationnel a fait appel aux architectes pour penser la ville autrement que comme simple réseau de circulation et de communication. Lefebvre appelait à adopter une approche artistique de l'urbain : « la ville comme œuvre », pour retrouver l'esthétique de l'art dans l'urbain, mais aussi et surtout pour accorder l'importance à la vie sociale qui façonne la ville avec l'appropriation de l'espace par les habitants. Il maintenait que les architectes devraient redonner l'échelle de l'homme à la ville, et prêter attention au cadre de vie où se trouve le logement. En prenant en compte à la fois les dimensions architecturales, sociales, et environnementales de la ville, l'urbanisme pouvait lutter contre la ville répétitive et uniforme qui appauvrit le cadre de vie de l'homme, soumis à l'espace « moderne ». En appelant à la conception d'une architecture « de la complexité » pour libérer l'homme « à travers le renouveau de l'espace, de la ville – offrir des ruptures, des détournements, des « dérives » autant par la promenade que par le regard », Lefebvre a contribué à sensibiliser les architectes et urbanistes à l'usage et aux usagers, et à dépasser la séparation entre « le produit » et « l'œuvre » (Costes, *ibid.*, pp.127-128). Pour illustrer ses propos, il s'est appuyé sur le travail de certains architectes de gauche qui représentaient pour lui, un pas vers des modèles d'utopie urbaine concrets.

Costes explique bien la vision utopiste et la démarche militante et scientifique de Lefebvre :

« En définitive, Lefebvre cherchait dans le droit à la ville un futur meilleur pour l'humanité. Si celui-ci n'a pas abouti, il a toutefois contribué à poser les jalons d'un cheminement possible pour comprendre le phénomène urbain actuel... Lefebvre voit la ville comme une perspective à construire. Sa vision de la ville comme potentiel, comme devenir relève moins de la science que de la prophétie. Ce droit à concevoir et pratiquer la ville comme une œuvre collective, est assurément le fruit d'une démarche à la fois militante et scientifique. » (Costes, *ibid.*, pp.148-149).

On vient tout juste de fêter les 50 ans de la parution de ce livre pionnier pour la justice spatiale en mars 2018. Depuis 2000, on peut constater un renouveau du concept du droit à la ville, en partie rendu visible à l'échelle globale par la *Charte Globale pour le Droit à la Ville* de 2004, en conjonction avec le Forum Social des Amériques à Quito et le Forum Urbain Global à Barcelone. Cette charte essaie de rassembler les préoccupations de plusieurs mouvements pour la justice : globale, environnementale, et droits de l'homme. Elle commence par reconnaître que la ville « est un espace riche et diversifié de culture qui appartient à tous ses habitants », et que tout le monde « a le Droit à la Ville, sans discrimination, et le droit de préserver la mémoire et l'identité culturelle. » La liste des « Principes du Droit à la Ville » comprend la gestion démocratique, le plein exercice de la citoyenneté et l'usage des ressources économiques et culturelles, l'égalité et la non-discrimination, la protection pour les personnes et groupes vulnérables, la solidarité économique et des politiques progressistes (Soja, 2010, p.106).

5. La théorie de la justice sociale de John Rawls : la justice distributive, et le principe du maximin

La justice, dans le cadre de la pratique du droit, fait référence à l'acte de détermination des droits et l'assignation des primes ou des punitions. Un lien est tissé entre le concept des droits de l'homme et la racine étymologique du mot « justice », du vieux français, dérivé du latin « jus », qui signifie à la fois *loi* et *droit*. Le mot français porte cette double signification aussi. Si le mot ne perd pas son sens original lié à la pratique du droit, la notion de justice gagne une signification plus large : la qualité d'être équitable. Dans ce sens de la justice comme équité, et en lien avec l'établissement des droits tels que dictés par la loi, on peut appliquer le concept à beaucoup d'autres conditions de la vie sociale, comme la liberté, l'égalité, la démocratie, et les droits civils (Soja, 2010, p. 20).

Le philosophe politique et spécialiste juridique John Rawls publie en 1971 son livre *A Theory of Justice (Théorie de la justice)*. Son œuvre se révèle importante pour deux raisons principales : sa publication marque un jalon dans le développement d'une théorie démocratique et compréhensive de la justice, et les réponses critiques à cet

ouvrage prennent une place importante dans le développement des théories de la justice spécifiquement géographiques (Soja, 2010, p.76).

La théorie que Rawls développe est au cœur du concept démocratique et libéral de la justice sociale, et vise à éliminer la production de situations qui sont jugées inacceptables suivant la loi. La justice sociale peut être définie comme « un jeu d'approches normatives ayant pour objectif la distribution juste et équitable des choses qui préoccupent les personnes, comme le travail, la richesse, la nourriture, et le logement, en plus des éléments intangibles comme les systèmes de pouvoir et les chemins d'opportunité » (Hubbard et Kitchin, 2011, p.499 : notre traduction de l'anglais). Sa théorie fondamentalement non-spatiale et non-historique se voulait applicable universellement, comme si elle reflétait une loi naturelle (Soja, 2010, p.76).

Même si elle ne parle pas de l'espace, la théorie de John Rawls « énonce des principes pour qualifier les configurations géographiques sur le plan de l'éthique » (Bret, 2015, pas de pagination). La justice spatiale ne relève pas d'une organisation de l'espace qui garantirait à tout le monde l'accès à tous les services ; l'égalité strictement parlant n'est pas possible. Pour Rawls, la justice atteint son niveau idéal quand les perspectives des personnes les moins fortunées sont aussi favorables que possible. Il faut donc porter au niveau le plus haut possible la part des personnes les moins bien dotées sur le plan des biens matériels et des positions sociales. Ce principe du maximin, la maximisation du minimum, présuppose un ordre social démocratique et acceptable, et nécessite la contribution des personnes les plus favorisées pour remplir les attentes des personnes les moins favorisées. En ce qui concerne la recherche qui nous préoccupe, cela devient surtout intéressant dans le contexte de la planification territoriale pour la réparation des injustices spatiales et la répartition géographique des services publics, tels que les réseaux de transports et l'accès aux équipements et services, et fait partie des objectifs définis pour la politique de la ville.

La théorie de la justice sociale de John Rawls a suscité plusieurs critiques. Pour commencer, on considérait que cette théorie était focalisée sur le moment et la condition immédiate des individus et qu'elle était faible du point de vue spatial et historique. Elle ne traitait presque pas les sources principales et les causes des inégalités, se focalisant uniquement sur des résultats socialement injustes, et non pas sur les processus qui produisent ces résultats. Les réponses au travail de Rawls ont stimulé le développement d'une théorie de la justice à la fois plus ancrée spatialement et moins focalisée sur les résultats des injustices distributives que sur le comment et le pourquoi qui ont produit et maintenu socialement ces résultats (Soja, 2010, p. 77).

6. David Harvey : l'urbanisation de la justice et les géographies discriminatoires

Bleddyn Davies, un planificateur social gallois a publié en 1968 *Social Needs and Resources in Local Services (les Besoins sociaux et les ressources des services locaux)*. Dans cet ouvrage, il a utilisé pour la première fois le terme « justice territoriale », ce qui était un point de départ pour la conceptualisation de la justice spatiale dans la langue anglaise (Soja, 2010, p. 81). Davies a présenté cette nouvelle idée comme un objectif normatif pour des planificateurs locaux et régionaux. L'objectif visait des actions de politiques publiques dont l'allocation des services publics, et des investissements divisés entre des territoires différents, qui ne reflétaient pas uniquement la taille des populations, mais répondaient aux vrais besoins sociaux.

Ce concept de la justice territoriale a été élargi par David Harvey, géographe marxiste britannique. Dans son livre *Social Justice and the City (Justice Sociale et la Ville)* paru en 1973, Harvey a retravaillé la théorie de la justice de Rawls, et a introduit une approche géographique aux études de la justice. L'approche d'Harvey était plus focalisée sur l'urbain que celle de Davies, et a surpassé celle de Rawls en prenant en compte les processus de production de l'espace et pas seulement leurs résultats (Soja, 2010, p. 85). Il a défini la justice territoriale comme « une distribution socialement juste, à laquelle on arrive justement ». Harvey écrit :

« Le problème géographique est de dessiner une forme d'organisation spatiale qui maximise les perspectives de la région la moins fortunée. Une condition initiale qui est nécessaire, par exemple, est que nous ayons une méthode juste socialement pour déterminer les limites des territoires, et une méthode juste pour allouer les ressources parmi eux. » (Harvey, 2009, p.110: notre traduction de l'anglais).

Justice Sociale et la Ville est divisé en deux parties, la première étant « les formulations libérales » qui présente plusieurs principes de justice sociale appliqués aux situations géographiques. Cette partie est focalisée sur les mécanismes existants du planning qui pourraient être mis en œuvre pour promouvoir une société urbaine plus juste. Harvey prend l'évaluation initiale de la justice territoriale d'un système existant présentée par Bleddyn Davies : que l'organisation de l'espace et l'allocation des ressources sur un territoire doivent répondre aux besoins de la population, en passant par la création des méthodes socialement justes pour déterminer et mesurer la différence entre les besoins sociaux et les allocations réelles allouées sur le territoire (Harvey, *ibid.*, p.102). Il théorise que l'allocation territoriale ou régionale de ces ressources peut être rendue encore plus juste quand il y a des effets de « spillover » (démultiplication). Quand une attention spéciale est prêtée à la réparation des problèmes sociaux ou environnementaux, ces effets de « spillover » multiplient les bénéfices sociaux liés à la configuration spatiale des investissements publiques ou privés (Soja, 2010, 85). De cette manière, la population bénéficie des effets positifs générés par l'économie

urbaine en s'approchant de la justice environnementale, de la démocratie sociale et du droit à la ville.

La deuxième partie du livre *La Justice Sociale et la Ville*, « les formulations socialistes », dépasse la position réformatrice de la première partie, pour proposer résolument une révolution dans le monde de l'urbanisme, fondée sur les idées des économistes politiques, notamment Karl Marx. Ce livre était d'ailleurs pionnier pour le développement de la géographie marxiste (cf. Doreen Massey, Neil Smith, etc.) (Castree, dans Hubbard et Kitchin, 2011, p.235).

Le sujet, ici, ne concerne pas seulement les résultats, mais les processus qui produisent des géographies discriminatoires, « l'urbanisation de l'injustice ». Harvey démontre que même les modes de planning les plus progressistes ne suffiront pas pour combattre les processus sociaux et injustes inhérents au développement capitaliste (Soja, 2010, p.82). Pour lui, le fonctionnement normal d'un système urbain, du gouvernement, du logement, des marchés du travail et du foncier, jusqu'aux stratégies des commerçants, promoteurs, urbanistes, et banquiers, est fondé sur les pratiques discriminatoires qui redistribuent les bénéfices aux personnes les plus riches et qui ont le plus de pouvoir politique. Le fonctionnement urbain normal se traduit par des riches encore plus riches et des pauvres encore plus pauvres (Soja, 2010, 86). D'après David Harvey, qui cite Huberman et Sweezy (1969), « " les moyens capitalistes servent invariablement leur propres objectifs capitalistes " et ces objectifs capitalistes ne sont pas compatibles ou cohérents par rapport aux objectifs de la justice sociale. » (Harvey, ibid., p.113).

L'hypothèse de Harvey est que les géographies injustes sont produites par les forces structurelles liées aux demandes d'accumulation de capital. Pour résoudre ces injustices et inégalités, qu'un changement structurel profond peut suffire (Soja, 2010, p.81).

Depuis les années soixante-dix, Harvey reste principalement préoccupé par la relation entre le capital et la ville, et plus récemment à travers un article « Le Droit à la Ville » (2008). Lors d'une conférence qu'il présentait au Forum Social Mondial à Belem le 29 janvier 2009, il a parlé de son interprétation du concept Lefebvrien du droit à la ville et de la lutte pour la justice (spatiale) difficilement tenable mais forcément nécessaire dans le monde capitaliste actuel :

« Je travaille depuis un certain temps sur l'idée du Droit à la Ville. Pour moi, le Droit à la Ville veut dire le droit de nous tous de créer des villes qui répondent aux besoins des humains, nos besoins... (Ce n'est) pas simplement le droit tel qu'il existe déjà dans la ville, mais le droit de façonner la ville en quelque chose de radicalement différent. Quand je regarde l'histoire, je vois que les villes étaient gérées plus par le capital que par les gens. Et donc dans cette lutte pour le droit à la ville, il va y avoir une lutte contre le capital. [...] Le capital a produit beaucoup de crises financières pendant ces 30-40 dernières années. Et ce qui est intéressant est que beaucoup de ces crises financières ont une base dans l'urbanisation. » (Harvey, 2009, pas de pagination).

7. Iris Marion Young et la reconnaissance de différences

Iris Marion Young, philosophe politique, penseur critique et théoricienne féministe, est connue surtout pour son ouvrage *Justice et les Politiques de la Différence*, paru en 1990, une œuvre classique de la pensée féministe politique. Elle a apporté trois éléments principaux au débat sur la justice spatiale : un appel à étudier des enjeux non-distributifs de la justice, l'importance de la reconnaissance de différences dans l'intérêt de la solidarité pluraliste, et le besoin de contextualiser les questions de la justice géographiquement, historiquement, et institutionnellement (Soja, 2010, p.78). Une grande partie de ses travaux est dédiée à la restructuration systémique des circonstances qui maintiennent les personnes pauvres et désavantagées dans une situation d'oppression (Callard, dans Hubbard et Kitchin, 2011, p.484 ; Young, 2011, p.13).

Dans son livre, Young questionne la réduction de la justice sociale à la seule justice distributive. Comme Harvey, elle souligne la nécessité de ne pas rester fixé sur la justice distributive pour pouvoir étudier les forces structurelles génératrices des inégalités et des injustices. D'après Young, il existe beaucoup de réclamations envers des injustices dans notre société qui ne sont pas concernées principalement par la distribution de salaires, ressources, ou positions. La vue sur la justice est mal représentée quand le focus se limite à la distribution des biens matériels et des ressources, puisque cela empêche l'évaluation des structures sociales et des contextes institutionnels (institutions capitalistes, relations de classe, relations sociales de production) (Young, *ibid.*, p.20). Les approches habituelles de la justice acceptent souvent, sans critique, les relations de production qui conditionnent un système économique (Young, *ibid.*, p.21). Young concentre sa discussion sur trois catégories principales d'enjeux non-distributifs que les théories distributives de la justice ont tendance à ignorer : les structures et processus de prise de décisions, la division du travail, et la culture (Young, *ibid.*, p.22).

Les intérêts politiques personnels d'Iris Marion Young ont commencé avec sa participation au mouvement féministe, où elle a appris à identifier l'oppression, et à développer une réflexion sociale et normative sur ce phénomène (Callard, *ibid.*).

Elle considère qu'une conception de la justice « doit commencer avec les notions de domination et d'oppression » (Young, *ibid.*, p.3), au lieu de focaliser les efforts sur les questions de redistribution. Elle propose « cinq visages de l'oppression » pour comprendre comment certains groupes sont immobilisés ou réduits par des structures sociales : l'exploitation, la marginalisation, l'impuissance, l'impérialisme culturel, et la violence. En rejetant une logique de transcendance des différences par l'assimilation, Young privilégie la notion selon laquelle « la justice dans une société différenciée par groupes nécessite l'égalité des groupes, et une reconnaissance et affirmation mutuelle

des différences de ces groupes. » (Callard, *ibid.*, pp.484-485 ; Young, *ibid.*, p.191 : notre traduction de l'anglais).

Young critique la vue partagée par Rawls et d'autres d'une communauté homogène, et l'incapacité de voir les potentialités politiques d'un pluralisme et d'une mixité des groupes sociaux, comme dans la construction des coalitions (Soja, 2010, p.79). Elle explique que dans une situation idéale, un individu peut jouir de la différenciation sociale, et de l'expérience d'appartenir à un groupe avec des traditions et des sens partagés, sans être exposé à l'exclusion (Young, *ibid.*, p. x). Par conséquent, elle reformule l'idée de communauté, pour représenter l'idéal de « la vie de la ville comme une ouverture à l'altérité non-assimilée » (Young, *ibid.*, p. 227). Sa vision des relations sociales idéales se définit par « un étant ensemble d'étrangers dans une ouverture à la différence des groupes » (Young, *ibid.*, p. 256).

Le point de départ pour sa critique repose sur les expériences des mouvements sociaux créés par des groupes exclus, tels que des femmes, afro-américains, américains natifs, et gays et lesbiennes. Pour Young, la théorie normative et les politiques publiques doivent affirmer les différences des groupes sociaux d'un public hétérogène, pour créer des structures institutionnelles qui sont inclusives. « La justice sociale... n'oblige pas que les différences fondent, mais que des institutions promeuvent la reproduction et le respect des différences des groupes sans oppression » (Soja, 2010, p. 78 ; Young, *ibid.*, p. 47). Dans son livre *Inclusion and Democracy* (2000), elle affirme sa conviction que la démocratie est le meilleur cadre institutionnel pour réaliser « la différence » (Callard, *ibid.*, p.485). Elle écrit, « Nous ne pouvons pas nous mettre à la place des autres, mais nous pouvons communiquer à travers la différence » (Callard, *ibid.*, p.485). Son travail sur le « public hétérogène » et la ville comme lieu pour imaginer une « politique de la différence » montrent la complexité des interactions dans la ville, et la façon dont les communautés sont fractionnées (Callard, *ibid.*, p.486).

La troisième grande contribution d'Iris Marion Young à la théorisation de la justice spatiale est de signaler la nécessité de contextualiser les analyses dans les termes géographiques, historiques et institutionnels, pour reformuler la justice et la démocratie. L'analyse critique entreprise doit être *située* (Young, *ibid.*, p.5 ; Callard, *ibid.*, p.483).

Ce que cela signifie est explicité dans ces deux citations :

« La réflexion rationnelle sur la justice commence avec une audition, en répondant à un appel, et non pas pour affirmer et gérer un état d'affaires, si idéal soit-il. » (Young, *ibid.* p.5).

« Comme je le comprends, la théorie critique est une réflexion normative qui est historiquement et socialement contextualisée. La théorie critique rejette comme illusoire, l'effort de construire un système normatif universel isolé d'une société particulière. La réflexion normative doit partir des circonstances

historiques spécifiques... En réfléchissant depuis l'intérieur d'un contexte social particulier, une bonne théorisation normative ne peut pas éviter la description sociale et politique, et l'explication. » (Young, *ibid.* p.5).

8. Amartya Sen et l'approche de la justice à travers les « capacités »

Amartya Sen est un économiste et philosophe indien qui a contribué à la théorie de la justice en développant une approche par les « capacités ». Pour son travail sur l'économie du bien-être, Amartya Sen a reçu le Prix Nobel d'économie en 1998. Pendant toute sa carrière, il œuvre pour redresser les inégalités économiques et sociales et pour améliorer le bien-être humain (Batterbury et Fernando, dans Hubbard et Kitchin, 2011, p.359). L'égalité et la justice, et le droit des personnes défavorisées de ne pas souffrir des « non-libertés » sont les thèmes centraux de cette œuvre.

The Idea of Justice (2009) est un ouvrage clé de la philosophie politique, dans lequel Sen rejette l'idée d'une justice sociale instrumentaliste délivrée par les institutions fortes. Il favorise une conception pluraliste et comparative de ce qui est « juste », et qui vise à produire des « résultats acceptables » (« acceptable outcomes »). Pour lui, la justice est fonction de son expression, et les critères simples ne peuvent pas la définir (Batterbury et Fernando, *ibid.*, p. 361). Pour atteindre le développement, Sen pense que l'expansion et l'amélioration des capacités et droits pour les personnes défavorisées sont nécessaires. La capacité représente ici la liberté d'une personne pour mener un type de vie plutôt qu'un autre (Batterbury et Fernando, *ibid.*, p.360 ; Nussbaum et Sen, 1993, p.2).

Sen critique l'approche de la justice de John Rawls, qui est focalisée sur l'égalité des biens sociaux primaires. L'approche des capacités de Sen essaie de corriger l'approche de Rawls, en prenant en compte non pas uniquement l'égalité des moyens, mais aussi l'égalité des possibilités d'effectuer des actes et d'accomplir des fonctionnements, les « beings and doings » variés qu'une personne arrive à atteindre avec ses caractéristiques économiques, sociales, et personnelles (Batterbury et Fernando, *ibid.*, p. 360 ; Drèze and Sen, 1989, p.18 ; Sen, 1985). Cette approche par les capacités permet par exemple de prendre en compte les différences de besoins entre deux individus. Elle permet aussi de travailler sur la relation entre les inégalités et les freins à la participation. D'après Sen, la reconnaissance des valeurs culturelles est importante pour l'expansion de la capacité des individus, et cette capacité peut être réprimée ou favorisée, par des institutions, par exemple.

À travers son travail avec l'UNDP (United Nations Development Program), Amartya Sen et des chercheurs ont développé l'HDI (Human Development Index) avec l'objectif d'améliorer les indicateurs utilisés pour mesurer les taux de pauvreté et le développement humain. Le travail se concentrait sur l'amélioration des capacités,

évaluées avec des indices variés et multi-dimensionnels, et non pas suivant la seule optique de la politique économique de croissance (Batterbury et Fernando, *ibid.*, p. 361). Dans son livre *Development as Freedom* (Sen, 1999), il définit le bien-être comme le renforcement des capacités. « Le développement consiste en l'élimination des types de non-libertés variées qui laissent les personnes avec peu de choix et peu d'opportunités d'exercer leur pouvoir raisonné » (Batterbury et Fernando, *ibid.*, p. 360 ; Sen, 1999, p.xii). La liberté et la démocratie contribuent au développement équitable, et donc au bien-être à travers les opportunités de débattre rationnellement et de prendre collectivement des décisions cohérentes moralement (Batterbury et Fernando, *ibid.*, p.364 ; Sen, 2009, pas de pagination).

9. Un mot sur l'espace public et la propriété privée

Dans son livre *Seeking Spatial Justice*, Edward Soja parle de l'existence d'une « couverture sous-jacente des droits de propriété » (Soja, 2010, p. 44). Avec la quasi-disparition des modèles socialistes ou collectivistes de la propriété foncière ou des espaces communs, un modèle trilatérale de propriété entre individu/entreprise/institution est installé. D'après Soja, ce modèle trilatéral est accepté presque sans remise en cause, et ce, même quand il engendre la production des injustices. C'est pour cela que la défense de l'espace public contre la commercialisation, la privatisation, et l'interférence de l'État, est, pour certains, le point de départ dans la recherche de la justice spatiale.

Quand on examine les espaces publics d'une ville, on peut les voir comme une « expression urbaine localisée de la notion de propriété collective » (Soja, 2010, p.45), les « commons ». Toutes les rues, carrefours, places, squares et les transports en commun, font partie des « commons ». Ces terrains communaux sont des espaces démocratiques, des lieux de responsabilité collective. La défense de ces espaces publics est un focus pour l'action sociale qui vise à assurer le droit à la ville aux habitants, comme pour l'accès aux ressources publiques que la ville offre. La défense de l'espace public devient encore plus importante si on considère que l'organisation de l'espace est une politique imposée d'en haut, une sorte de contrôle social entretenu par l'État, le système légal, et le marché foncier (Soja, 2010, 46).

Pour Henri Lefebvre, Neil Smith, et d'autres, dans les sociétés capitalistes, la géographie est spatialisée en lots, toujours avec un propriétaire. La notion de l'espace privatisé est une caractéristique fondamentale de toutes les sociétés capitalistes. Pour combattre le déni du droit à l'espace des individus et communautés, Lefebvre fait appel à une vraie révolution communiste pour changer la relation entre ouvriers et les moyens de production, mais aussi pour créer une nouvelle conception de l'espace. L'espace « vécu » des avant-gardes doit remplacer l'espace « conçu » (l'espace de la

propriété privée, les parcelles et les cadastres) (Shields, *ibid.* p. 282). D'après Lefebvre, une précondition du système capitaliste pour la séparation des individus de leurs moyens de subsistance, autre que le travail en échange de salaire, est la création d'un espace laïc, commercialisé en lots et parcelles, dénué de ses vieux dieux et de ses esprits locaux (Shields, *ibid.*, p. 284).

10. Une proposition de définition opérationnelle de la justice spatiale

A partir des contributions de certains théoriciens et de plusieurs courants de la théorie de la justice, tels qu'exposés plus haut, une définition opérationnelle de la justice spatiale qui prend en compte plusieurs approches, et reflète une notion holistique et socio-spatiale est maintenant proposée. Nous arrivons à cette définition de la justice spatiale, fédératrice de plusieurs approches : une idée de la justice à la fois distributive, procédurale, qui prend en compte les différences entre groupes et des capacités des individus, avec une attention spéciale pour la défense des espaces publics.

Gervais-Lambony et Dufaux écrivent « *En d'autres termes, se trouvent mobilisées et éventuellement associées des approches relevant plutôt de l'analyse spatiale et des approches relevant plutôt de la géographie des représentations ou de la géographie culturelle. Cette convergence se fait à travers une réflexion sur les modalités de la prise de décision politique et sur les politiques conduites pour assurer de meilleures distributions spatiales.* » (Gervais-Lambony et Dufaux, 2009, p.8).

Cette définition opérationnelle qui va servir pour notre analyse rejoint de très près les quatre axes pour définir des indicateurs de cohésion sociale, comme présentés par Farrell dans le rapport de Fourel et Malochet pour le Centre d'analyse stratégique de la Direction Générale de la Cohésion Sociale en 2013.

« *À partir de cette perspective, nous avons produit un guide pour l'élaboration concertée d'indicateurs de la cohésion sociale. Nous déclinons la cohésion sociale à travers quatre paramètres, qui rendent ce concept opérationnel et mesurable :*

- *l'équité dans l'accès aux droits, aux opportunités et aux richesses ;*
- *la reconnaissance de la diversité entendue comme diversité ethnique ou culturelle, mais aussi comme diversité propre à la société des individus ;*
- *la reconnaissance de l'autonomie pour l'épanouissement personnel, professionnel et familial ;*
- *la participation dans l'espace public collectif. »*

(Farrell, dans Fourel et Malochet, 2013, p.40).

Pour cette recherche, on tient à ce que l'analyse soit « place-based ». Cela veut dire une analyse située géographiquement, historiquement, et institutionnellement. Les besoins en termes de justice spatiale seront détaillés pour le quartier de Renaudie-Champberton-La Plaine à Saint-Martin-d'Hères auprès des acteurs locaux en contact avec les habitants et en relation avec la forme urbaine, pour pouvoir par la suite faire une évaluation, et des préconisations.

CHAPITRE 2 – LA FORME URBAINE ET SON ANALYSE

« Just as none of us is beyond geography, none of us is completely free from the struggle over geography. That struggle is complex and interesting because it is not only about soldiers and cannons but also about ideas, about forms, and about images and imaginings. »

Edward Said, *Culture and Imperialism*, 1993

1. La forme urbaine

Dans son article « Formes urbaines et significations : revisiter la morphologie urbaine », Albert Lévy présente la citation suivante de Raymond Ledrut, sociologue urbain : « *La réalité sociale a des Formes diverses et des Sens multiples* » (Ledrut, 1984). Lévy considère que concernant la forme urbaine, la phrase peut être traduite ainsi : « *La réalité urbaine a des Formes diverses et des Sens multiples* ». Cette complexité de la forme urbaine et ses multiples significations complique son analyse théorique et méthodologique (Lévy, 2005, p. 25).

Henri Lefebvre écrit que la forme urbaine relève de deux manifestations, mentale et sociale. Selon lui, la forme urbaine existe mentalement dans « la simultanéité (des événements, des perceptions, des éléments d'un ensemble dans le « réel »), et socialement dans la rencontre et le rassemblement de ce qui existe aux alentours, dans « l'environnement » (biens et produits, actes et activités, richesses) et par conséquent dans la société urbaine comme lieu socialement privilégié, comme sens des activités (productrices et consommatrices), comme rencontre de l'œuvre et du produit. » (Lefebvre, 2009, p. 86).

Il explique que dans la société moderne, la simultanéité s'intensifie et se densifie, en renforçant la rencontre et le rassemblement. « Les communications s'accroissent jusqu'à la quasi-instantanéité. Les informations affluent et se diffusent à partir de cette centralité, ascendantes ou descendantes » (Lefebvre, *ibid.*). En même temps, la dispersion augmente : « la division du travail poussée jusqu'aux dernières conséquences, ségrégation des groupes sociaux, séparations matérielles et spirituelles. Ces dispersions ne se conçoivent et ne s'apprécient que par référence à la forme de la simultanéité. Devant qui et pour qui s'établit la simultanéité, le rassemblement des contenus de la vie urbaine ? »

Dans ce passage d'Henri Lefebvre sur la forme urbaine, on entend plusieurs choses : la complexité des formes et leurs multiples significations, une notion d'adaptabilité aux changements de la forme urbaine de nos villes vers deux mouvements simultanés, centralisation et dispersion, et la notion de justice spatiale – devant qui et pour qui cette simultanéité et cet accès aux biens ?

2. La théorie d'une analyse socio-spatiale

Selon Panerai et Langé, depuis les années 80, il existe une demande forte des collectivités locales pour les études urbaines, d'aménagement urbain et de projet urbain. Cette demande croissante est liée aux tendances de la décentralisation, de la mondialisation de l'économie, et du regain d'intérêt pour les centres anciens (Panerai et Langé, 2001 p. 10-11). Les professionnels sont amenés à réorienter leur travail sur les questions du sensible et de la matérialité de la ville, pour prendre en compte les questions « *de la forme urbaine, des tracés et des liaisons entre les quartiers, des tissus et de leur capacité à évoluer, des espaces publics et des pratiques qu'ils suscitent ou simplement qu'ils accueillent. Elle associe aux analyses sociologiques et économiques l'analyse du sensible et de l'espace matériel qu'elle saisit en terme d'enjeu, de diagnostic et de projet.* » (Panerai et Langé, *ibid.*).

Pour Albert Lévy, la forme urbaine et son analyse prennent forcément une position de départ, avec un regard particulier sur la forme, définie en amont. Cette optique détermine le périmètre et l'approche, qui est ensuite vérifiée sur le terrain (Lévy, *ibid.*, p.28). L'étude de l'objet « forme urbaine », produit final du projet urbanistique, est un complément important d'une approche plus procédurale du système de production de la ville. L'approche sociologique analyse l'action des acteurs et apporte des renseignements sur le processus de projet. L'approche formelle porte une réflexion sur l'objet, sa nature et sa structure, pour mieux comprendre son mode de production, et ses transformations.

*« Pour cela, la morphologie urbaine, comme étude de la forme urbaine, ne doit pas être réduite à une « morphographie » urbaine, c'est-à-dire à une simple étude descriptive de la forme – en reprenant ici la distinction de C. Lévi-Strauss (1958) entre ethnographie et ethnologie, entre description et explication ou interprétation – mais être aussi articulée à ses significations. On ne peut, non plus, la limiter à une branche auxiliaire de l'histoire urbaine, discipline à laquelle elle est souvent assimilée, en prenant le risque de la faire disparaître comme discipline autonome : comment alors (re)penser théoriquement et méthodologiquement la démarche morphologique ? » (Levy, *ibid.*, p. 27).*

Arnaud avance que le travail de l'analyse de l'organisation des urbanisations demande une attention portée sur trois éléments :

- l'espace physique comme la topographie, mais aussi la distribution des logements d'un immeuble, par exemple ;
- la répartition des données (sociales, économiques, démographiques) dans l'espace : les mixités, ségrégations, délimitation des zones et frontières ;
- l'enjeu de pouvoir inhérent à l'organisation de l'espace à toutes les échelles

(Arnaud, 2008, p.17).

Cela permet aussi un questionnement sur les modes de production de la ville, ainsi qu'une façon de vérifier si l'espace est déterminant dans les phénomènes observés.

3. La pratique de l'analyse des formes urbaines

Ici seront présentés quelques points saillants pour qualifier et analyser les interactions socio-spatiales de nos urbanisations. Il ne s'agit pas d'être exhaustif, mais plutôt de mettre en relief la volonté de décrire graphiquement les relations socio-spatiales et les moyens utilisés, afin de développer une méthodologie pour notre propre analyse. Deux types d'analyses urbaines se conjuguent : l'analyse spatiale et l'analyse morphologique. Dans les deux cas, il s'agit de se servir des représentations cartographiques, le plus souvent, pour montrer des différences dans la manière dont l'espace est occupé, ou dans son organisation matérielle (Arnaud, *ibid.*, p. 35). L'analyse spatiale s'intéresse aux localisations et aux positions par rapport aux lieux. L'analyse morphologique s'intéresse plutôt aux formes de l'organisation matérielle, comme les systèmes de rues, ou la distribution des bâtiments sur le parcellaire (Arnaud, *ibid.*, p. 36).

L'analyse spatiale

Il s'agit d'une démarche mise en œuvre le plus souvent par des géographes, architectes, anthropologues, et sociologues dans le cadre d'une recherche. Cependant, avec l'arrivée des logiciels SIG et des données open-source, la possibilité de faire l'analyse spatiale devient accessible à beaucoup plus de personnes. L'objectif est d'évaluer l'espace et son rôle dans l'organisation de la société, en partant de l'idée que la perspective géographique pourrait nourrir les recherches sur les problématiques socio-économiques.

Ces analyses sont adaptées à la mise en évidence des différences. Elles montrent que l'espace n'est pas homogène, et qu'il comprend des territoires multiples résultant de facteurs variés. L'organisation de l'espace impacte la manière dont les groupes sociaux et les activités s'y installent, comment les personnes s'approprient ces espaces, et

comment elles en forment des représentations. La mise en avant de la concentration de multiples intérêts contradictoires et de pouvoirs divers dans un contexte de proximité révèle des enjeux forts, comme par exemple la maîtrise des limites ou la réclamation des droits (Arnaud, *ibid.*, p. 8).

Morphologie urbaine

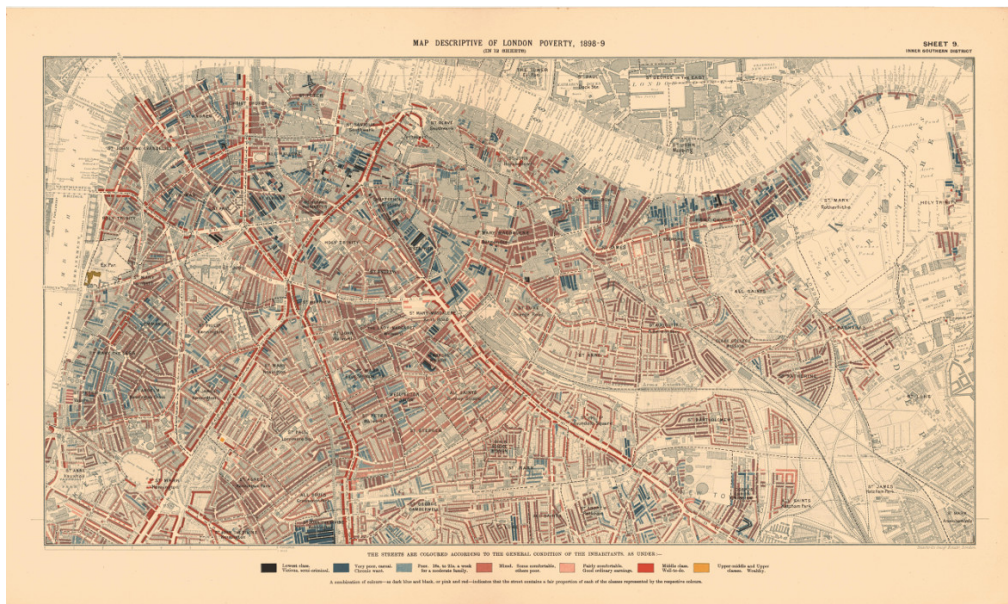
Carlo Aymonino, architecte et urbaniste italien, définit la morphologie urbaine comme « l'étude (la description ou la classification) des causes qui contribuent à la formation et à la modification de la structure physique de la ville » (Panerai et Langé, *ibid.*, p. 13 ; Aymonino, 1970). Il s'agit d'une méthode d'analyse critique étudiant les éléments physiques et spatiaux de la ville, et leur transformation dans le temps. Cette analyse des formes est née en Italie pendant les années 60, une décennie-pivot pour la ville, ses tissus, sa place dans l'histoire, son identité, et la critique du fonctionnalisme (Panerai et Langé, *ibid.*, p.14; Panerai, et alii, 1997). De même, il est important de noter le caractère international de ce domaine, avec plusieurs écoles : les écoles italienne, anglaise, française, etc. Panerai et Langé avancent qu'il existe trois axes principaux qui traversent les travaux de ces écoles :

- « l'approfondissement d'une connaissance historique qui fait place aux données morphologiques pour expliquer l'histoire des villes,
- l'articulation avec le social qui met en évidence le rôle de la forme dans la gestion économique et sociale,
- l'expérience du projet urbain et la recherche des références et des outils qui permettent de le conduire » (Panerai et Langé, *ibid.*, p. 12).

La notion de tissu urbain est très importante, rappelant à la fois le textile et la biologie. Elle suggère l'idée d'une imbrication, d'une solidarité entre les parties qui forment une ville, et celle d'une adaptation possible. (Panerai et Langé, *ibid.*, p.13). Le tissu urbain est la rencontre de quatre logiques superposées qui s'articulent entre elles et qui forment deux couples : le couple infrastructure du réseau viaire/réseau parcellaire, et le couple superstructure du réseau bâtiment/réseau espace libre.

Les critiques de cette analyse se concentrent sur deux points principaux. Le premier concerne une tendance perçue comme la nostalgie des formes anciennes et obsolètes, qui ne correspondent plus à la ville moderne de la métropolisation. La deuxième critique est que cette analyse concerne uniquement la description des objets urbains et non pas la réalisation des projets urbains (<http://unt.unice.fr/uoh/espaces-publics-places/approfondissement-theorique-lanalyse-typo-morphologique/>).

4. Charles Booth London poverty studies



Map Descriptive of London Poverty, 1898-9. Source: <https://booth.lse.ac.uk>

Entre 1886 et 1903, Charles Booth a publié « *Inquiry into the Life and Labour of the People in London* », une enquête sociale sur la vie de la classe ouvrière à Londres, qui est la seule étude de cette époque dont les données et notes originales existent toujours. Cette enquête, qui se compose de cartes et d'entretiens, fournit une perception unique sur le développement de la philosophie et de la méthodologie de l'investigation et de la cartographie sociale anglo-saxonne (<https://booth.lse.ac.uk>). Charles Booth était profondément affecté par les problèmes sociaux de son époque, et trouvait que la charité et la philanthropie ne suffisaient pas à les résoudre. De sa propre initiative, il a entrepris la conception, l'organisation, et le financement de ces études.

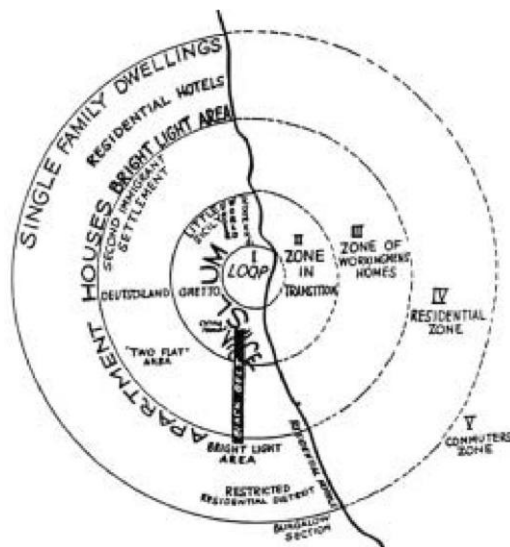
Ses cartes sont un des premiers exemples de cartographie sociale. Pour tout le territoire de Londres, le revenu et la classe sociale de ses habitants sont représentés graphiquement, chaque rue étant coloriée sur la carte de l'état-major de 1897. Les notes et données détaillent l'histoire socio-économique de Londres à la fin du 19ème siècle, en décrivant en détail les conditions de travail et de domicile, l'emploi des femmes, l'organisation de l'industrie, les effets de la migration, les loisirs, et la vie religieuse à Londres. La méthodologie de l'analyse s'organise autour de trois axes : les lieux et les conditions de travail, le domicile et les environnements urbains et la vie religieuse de la ville. Les enquêteurs ont interviewé des ouvriers sur leurs lieux de travail et leur domicile. Ils ont accompagné des policiers pendant leurs rondes, et ont visité des églises. Les paroles étaient notées et utilisées pour générer des données statistiques sur les conditions de travail et les domiciles.

5. L'école de Chicago

Entre 1915 et 1935, plusieurs chercheurs des sciences sociales de l'Université de Chicago ont mené une recherche empirique sur la ville de Chicago, utilisant une variété de méthodes qualitatives et quantitatives. Leur travail est souvent associé à « l'école de Chicago », « l'école de sociologie » ou bien « l'école de l'écologie » de Chicago. Ils ont joué un rôle-clé dans l'établissement des études urbaines en tant qu'entreprise académique importante (<https://www.lib.uchicago.edu/>). Cette recherche s'est révélée décisive pour le développement de la sociologie américaine du 20ème siècle, ainsi que pour les domaines connexes (Bulmer, 1984).

Les centres d'intérêt des études variaient, et les objets cartographiques produits reflètent cette diversité. Trois types de cartes ont été principalement produits durant cette recherche, chaque type ayant ses origines historiques et ses assises théoriques particulières (Owens, 2012) :

- La carte des zones concentriques, *The City* (1925), qui est liée à la théorie de la localisation, concerne la structure spatiale de la ville, que les chercheurs dénommaient son « écologie ». D'après Burgess, toutes les villes majeures sont développées suivant une expansion radiale en partant du centre par les anneaux qu'il appelle « zones ».



Source : Gilles Sénécal

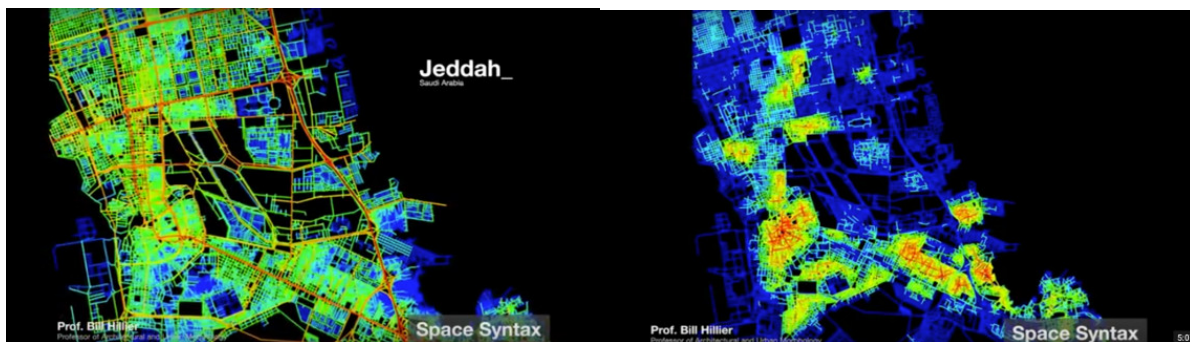
- la carte de base de 75 aires de communauté, qui reflète l'influence d'un courant scientifique et académique influencé par l'enquête sociale. Ces cartes sont d'une grande importance historique. Considéré comme le premier atlas thématique d'une ville américaine, cet ensemble de cartes traite les questions

de la densité, de l'ethnicité, du logement, et des standards de vie (source: <https://www.lib.uchicago.edu/e/collections/maps/ssrc/>).

- les cartes thématiques, basées sur les données de recensement par secteur de la ville de Chicago, publiées dans trois volumes (1920, 1930, 1934), qui localisaient géographiquement les lieux de certains comportements, tels que l'alcoolisme, les suicides et la pauvreté. Les taux étaient calculés en fonction des données issues du recensement. Une comparaison des cartes montraient la concentration de certains comportements dans certaines aires.

6. Syntaxe spatiale

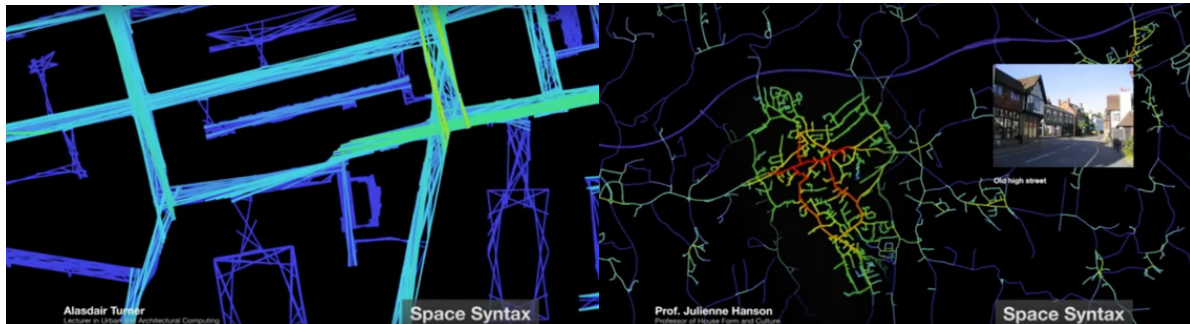
Depuis les années 80 et la parution de l'ouvrage « The Social Logic of Space » (Hillier et Hanson, 1984), la « syntaxe spatiale », une théorie systémique des phénomènes socio-spatiaux, a été développée par Bill Hillier et ses collègues à l'University College de Londres. Leur recherche est centrée sur la manière dont l'espace interagit dans la forme et le fonctionnement des bâtiments et des villes, et les effets du design spatial sur les aspects sociaux, organisationnels et économiques des bâtiments et des urbanisations. Il s'agit d'une théorie analytique et multi-échelle, qui tente de faire avancer la compréhension des systèmes socio-spatiaux avec les processus de design. Basée sur des calculs mathématiques, cette analyse cherche des solutions applicables dans le domaine des sciences humaines pour la répartition géographique et la configuration spatiale des villes.



Source : The Bartlett, UCL Faculty of the Built Environment

La méthodologie suivant la syntaxe spatiale à plusieurs échelles semble être intéressante pour prendre en compte la complexité urbaine. Avec ses racines dans l'architecture et la morphologie urbaine, c'est à une échelle micro que la syntaxe spatiale peut être notoirement efficace. Les données géographiques du SIG étant souvent trop brutes pour des applications à l'échelle du comportement humain dans l'espace urbain, la syntaxe spatiale emploie des moyens descriptifs nouveaux, comme la carte axiale, pour capturer l'échelle micro. Le syntaxe spatiale peut être employée également à l'échelle des bâtiments ou des villes, pour développer des théories de

relations entre les systèmes spatiaux créés par les habitants et la vie sociale (Vaughan, 2007, p. 255).



Source : The Bartlett, UCL Faculty of the Built Environment

Dans « L'espace et l'exclusion : est-ce que la morphologie urbaine joue un rôle dans la privation sociale ? » Laura Vaughan et al. présentent leur recherche sur le lien entre la morphologie urbaine et l'exclusion sociale. Utilisant la syntaxe spatiale, la recherche quantifie l'intégration ou la ségrégation des réseaux viaires pour étudier le lien entre la forme urbaine et la distribution géographique de la pauvreté. Les résultats initiaux de cette étude montrent que la forme urbaine peut être un facteur important impactant la distribution spatiale de la pauvreté, ce qui peut expliquer en partie la persistance des nœuds de concentration de l'exclusion sociale dans certains quartiers (Vaughan et al., 2005).

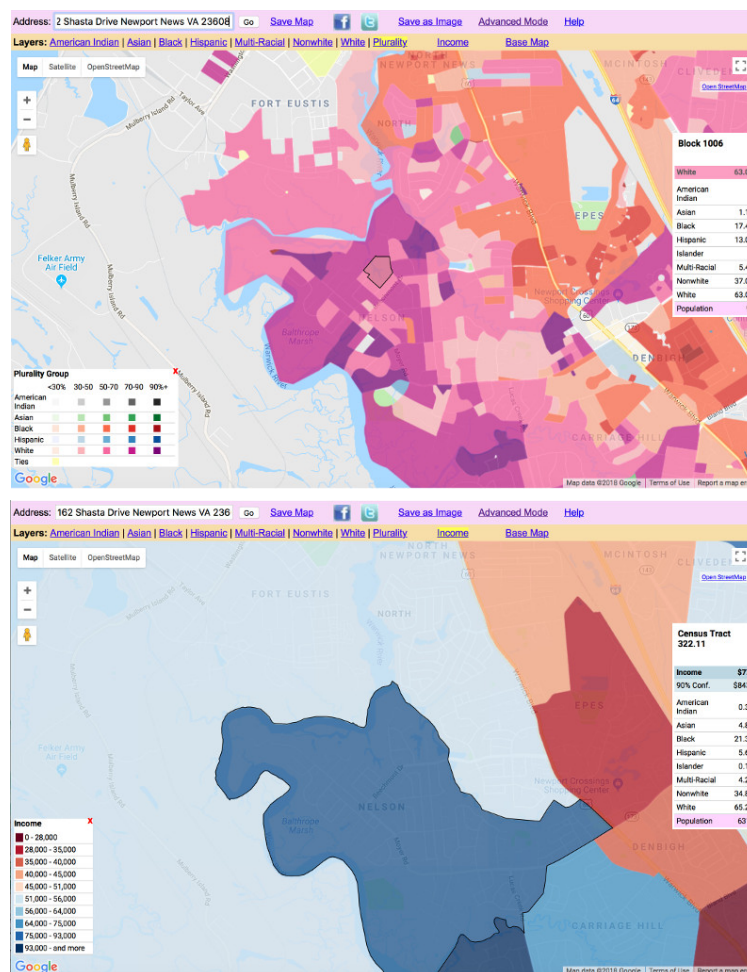
La syntaxe spatiale est une approche très clivante dans le monde académique des études urbaines. Les critiques sont multiples, mais surtout liées à l'insistance théorique et méthodologique de la priorité du réseau viaire. Cette approche nécessite un effort constant pour rendre légitime le parti-pris du réseau viaire comme point d'origine du processus de la production urbaine, et de sa place importante dans les explications des systèmes socio-spatiaux. Cela remet en cause le principe d'une réalité urbaine intégrée, qui est produite par des interconnexions à des niveaux variés de matérialité (accessibilité, densité, activité, etc.) (Netto, 2015).

7. Cartographier la justice spatiale : « mapping » et « counter mapping »

Depuis 2000, on commence à percevoir une nouvelle tendance dans la cartographie sociale, avec l'arrivée des solutions Open Source de logiciel SIG et les nouvelles technologies. Cela rend accessible à un plus grand nombre de personnes les outils nécessaires pour faire des cartes facilement, en utilisant des données thématiques. On constate que ces développements peuvent rendre plus visibles les inégalités dans la ville, inégalités qui étaient auparavant parfois masquées, voire invisibles.

Dans un climat de décentralisation de l'autorité publique, la relation entre « expert » et « habitant » a évolué. Ce phénomène est reflété dans le développement des plateformes internet qui facilitent la production des cartes pour rendre des problèmes complexes plus compréhensibles, à la fois pour les professionnels, mais aussi pour des citoyens confrontés à des controverses urbaines et recherchant des solutions.

Ci-dessous, un site aux Etats-Unis nommé « Justice Map » permettant de visualiser les données de démographie ethnique et de revenus par quartier. Ce site inclut également des outils à destination des journalistes et activistes locaux, mais l'information est accessible à tous.



Source: <http://www.justicemap.org/>

Un autre exemple d'analyse et de cartographie, cette fois à l'initiative du gouvernement français dans le cadre de la Politique de la Ville : le site internet du « système d'information géographique de la politique de la ville » du Ministère de la cohésion des territoires et du CGET, fournit un outil d'analyse et de comparaison des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et de leur environnement. Le plateforme intègre des données thématiques : des atlas, tableaux, fiches thématiques ; un service de géo-référencement des QPV ; et une cartographie dynamique. Des fiches thématiques des données de l'INSEE présentent des statistiques

démographiques sur l'éducation, l'insertion professionnelle, les revenus des habitants et le tissu économique du quartier. Ces informations sont également présentées sous forme de tableau, et une carte interactive est disponible rendant facilement accessibles à tous les données géolocalisées.

Système d'information géographique
de la politique de la ville


Accueil Le SIG Territoires Aide Contact

Rechercher un territoire : Par son nom

France > Auvergne-Rhône-Alpes > Isère > Métropole Grenoble-Alpes-Métropole (Métro) > Métropole Grenoble-Alpes-Métropole (Métro) > Saint-Martin-d'Hères >

Quartier Prioritaire : Renaudie - Champberton - La Plaine

Synthèse Tableaux Documents Cartographie dynamique



Rattachement EPCI : Métropole Grenoble-Alpes-Métropole (Métro)
Rattachement Contrat de Ville : Métropole Grenoble-Alpes-Métropole (Métro)
Communes : Saint-Martin-d'Hères

Quartier Prioritaire Renaudie - Champberton - La Plaine	
Population municipale 2013	2 473
Source : Recensement de la population 2013 - Limites communales au 1 ^{er} janvier 2015. - Insee	
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2500431?sommaire=2500477	

Superficie :
nd.

Fiches thématiques :

- Démographie (Documentations)
- Education (Documentations)
- Insertion professionnelle (Documentations)
- Revenu (Documentations)
- Tissu économique (Statistiques)

© 2018 CGEIT - Realisation : Akanto - Cartographie : IGN GEOPORTAL - Informations siges

Source : <https://sig.ville.gouv.fr>

Un point de divergence entre ces deux exemples américain et français concerne l'utilisation des indices de ségrégation spatiale. La pertinence de la collection des données ethniques (linguistiques ou raciales) suscite un débat en France dans la société civile, mais aussi chez les chercheurs. Les préoccupations principales envers le recueil de ces statistiques en France sont liées surtout au contexte républicain universaliste, mais aussi à la capacité de garantir l'usage responsable de ces données (Durand et al., 2012). On peut cependant argumenter que malgré ces questions légitimes, la couverture statistique des réalités ethniques est importante dans la recherche de la justice spatiale. Massey et Denton définissent cinq mesures de la ségrégation résidentielle qui se manifeste spatialement : l'égalité, l'exposition, la concentration, le regroupement, et l'agrégation spatiale. (Escallier, 2007). Cette question sera revue dans la partie II de cette recherche.

« La contre-cartographie...n'est pas qu'une méthode efficace pour la réclamation des ressources matérielles pour ceux qui en sont dépossédés, mais elle œuvre aussi pour contrer des formes particulières de la subjectivité économique dans l'espace ; elle introduit une présence non-capitaliste dans les localisations où seul un potentiel capitaliste était identifié auparavant, par la cartographie scientifique et institutionnalisée des ressources et de la nature. » (Headrick Taylor, 2013, p.1 ; St. Martin 2009, p. 493).

Dans sa thèse « Counter-mapping the neighborhood : a social design experiment for spatial justice » (Contre-cartographier le quartier : une expérience de design social pour la justice spatiale), Katie Headrick Taylor écrit que la « contre-cartographie » est une manière pour les habitants de se faire entendre auprès des politiques publiques, et de réclamer leurs droits sur les ressources locales de leur quartier (Headrick Taylor, 2013, p. 14). La contre-cartographie sert pour répondre aux asymétries de pouvoir entre les cartographes et les contre-cartographes. Cela nécessite en premier lieu une compréhension des informations géo-spatialisées par les contre-cartographes, puis l'utilisation de ces technologies pour légitimer leurs demandes et se réappropriier les espaces urbains (Headrick Taylor, 2013, p. 13).

Dans le cadre de sa thèse, Headrick Taylor a conçu des exercices qu'elle a réalisés avec de jeunes habitants d'un quartier d'étude, incluant la création et l'utilisation des cartes des espaces existants du quartier, la construction de vélos et leur utilisation pour tester un choix élargi de mobilité dans le quartier, l'utilisation des technologies de suivi GPS pour capturer et analyser les mobilités personnelles dans le quartier dans le temps, et l'utilisation des outils de cartographie qui ont permis aux jeunes habitants de présenter leurs envies pour l'avenir du quartier aux politiques publiques. Un résultat inattendu était la réception positive de certaines recommandations, avec par exemple, la création d'une voie dédiée aux vélos dans le quartier suite aux interactions entre les jeunes habitants et les pouvoirs politiques locaux.

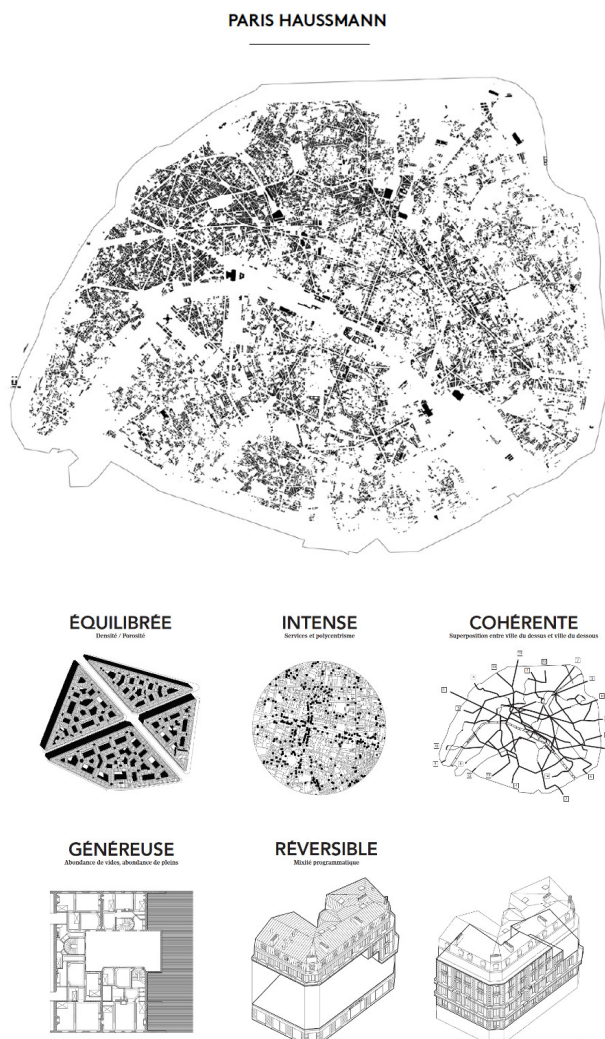


Figure 7-1. Youth participants counter-map their neighborhoods. <1> Carissa and Leah in the university computer lab. <2> William talking to Stephanie the planner, a Metro government bicycle advocate, Cecil, and a local stakeholder. <3> Carissa and Leah talking with a regional planner (green sweater), a director of a Woodbridge non-profit (white jacket), Dirk (black jacket), and a GIS specialist. <4> Wallace presenting his map to the professional cartographer hired by Metro (not shown in frame).

Source : Katie Headrick Taylor

8. « Paris Haussmann, un modèle de ville »

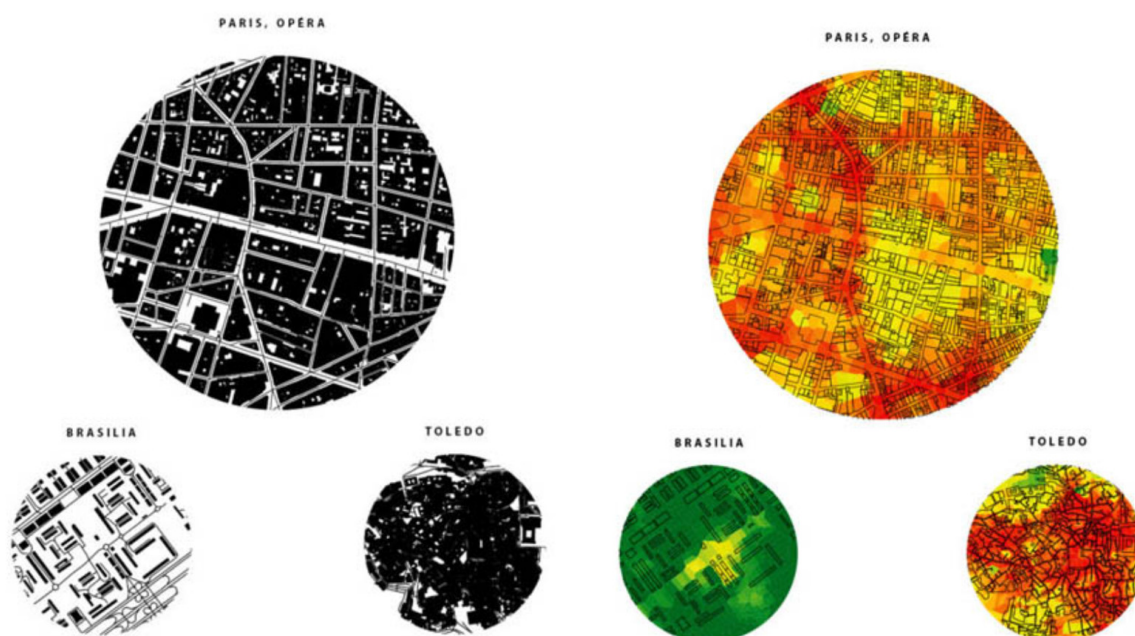
Benoît Jallon, Umberto Napolitano (LAN Architectes) et Franck Boutté (FBC) ont produit une analyse typo-morphologique et une exposition au pavillon de l’Arsenal du 31 janvier au 4 juin 2017, sur le Paris Haussmannien. Le corpus et la méthodologie de cette étude présentent une décomposition, une classification, et des analyses comparatives du tissu haussmannien en relation avec les problématiques actuelles. Le matériau est délibérément déconnecté de son mode de production social et économique, et de ses contextes historiques et politiques. Le travail d’analyse est mené à plusieurs échelles, tracés urbains, îlots, immeubles, composants des bâtiments, et reflète la notion de complexité qui est inhérente à cette forme urbaine. Les outils de dessin et de classification servent à révéler les règles et les invariants, tandis que l’analyse comparative expose la logique et l’efficacité de cette composition spatiale (Jallon et al., 2107, p. 10).



Source : <https://www.amc-archi.com/photos/derniers-jours-pour-un-tete-a-tete-avec-le-baron-haussmann-au-pavillon-de-l-arsenal,6932/exposition-paris-haussmann.1>

« L'idée sous-jacente à cette étude consiste à confronter les caractéristiques intrinsèques du modèle haussmannien avec les enjeux et concepts du lexique contemporain de l'urbanisme qui constituent les valeurs de la ville durable : la densité, la résilience, la connectivité, la lisibilité ou l'identité, mais également la sobriété, la mutualisation ou le partage, l'intensité, l'attractivité, la mixité. » (Jallon et al., 2107, p. 55).

Pour ces auteurs, ces valeurs partagées ou omises se dégagent du constat d'un manque d'identité propre des constructions dans les nouveaux quartiers, qui n'arrivent pas à s'intégrer dans les lieux qui les accueillent. « Ce qui est questionné aujourd'hui n'est pas notre aptitude à construire et à répondre aux injonctions quantitatives de toutes sortes, mais notre génie à « faire ville » et à « faire sens ». » (Jallon et al., 2107, p. 10).



Source : <http://www.bmiaa.com/events/exhibition-paris-haussmann-a-models-relevance-at-pavillon-de-larsenal/>

9. Les critères de l'analyse des formes à travers l'optique de la justice spatiale

La morphologie de nos villes d'aujourd'hui nous montre une dynamique composée de deux mouvements principaux : la métropolisation avec la satellisation de pôles secondaires, et la périurbanisation, avec un mouvement des habitants vers la périphérie. La solution de la ville-centre toujours plus dense, auparavant avancée pour répondre à la problématique de l'étalement urbain, se modifie pour prendre en compte les enjeux environnementaux liés à cette compacité (îlots de chaleur, pollution, congestion, etc.). La recherche dans ce domaine se focalise maintenant sur une densité décentralisée et polycentrique, qui est répartie dans des aires urbaines et ce, à

plusieurs échelles (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 2016). L'objectif est maintenant de trouver la proximité autour de ces activités qui ne trouvent pas leur place au centre, pour une relocalisation généralisée de l'ensemble des fonctions urbaines. Les objectifs des politiques publiques ciblent un territoire durable qui protège et délimite les espaces naturels, bien connectés, avec des densités polycentriques du point de vue de la morphologie, accessibles à tous, et une mixité sociale et fonctionnelle. Nous proposons ici une liste des critères pour évaluer une forme urbaine à travers l'optique de la justice spatiale, qu'elle soit à l'échelle d'un îlot, d'un quartier, ou d'une ville :

Densité multipolaire	construire la ville sur la ville
résilience / capacité d'évolution	l'adaptabilité aux nouveaux besoins, aux nouveaux usages,
connectivité / porosité	la ville pour relier la ville
mutualisation / partage	processus de production de la ville juste
mixité fonctionnelle et sociale	favoriser la cohésion sociale
Différentiation des tissus	reconnaissance des différences, histoire collective
Complexité (fractalité)	la ville multiple assure l'unité
Lisibilité, identité	vecteurs de l'appropriation
l'accessibilité	« Devant qui et pour qui s'établit la simultanéité, le rassemblement des contenus de la vie urbaine ? » (Lefebvre, 2013, p. 86)
proximité	cadre de vie qualitatif des habitants
qualité des espaces publics	lieux de rencontres et échanges

L'hypothèse peut être formulée qu'il existe des formes urbaines propices à la justice spatiale qui procèdent d'une conception de la ville durable, morphologiquement dense, bien connectée, accessible à tous, avec une mixité sociale et fonctionnelle (Salat, et Bourdic, 2014). Ces formes urbaines possèdent des sortes de corridors de justice spatiale, des coutures urbaines qui tissent une ville aussi cohérente dans ses trames sociales que dans ses trames écologiques.

PARTIE II.

-

LES POLITIQUES PUBLIQUES : LES ACTIONS POUR LES GÉOGRAPHIES SOCIALISÉES DE L'INJUSTICE

Cette deuxième partie se propose d'aborder les actions politiques mises en place pour lutter contre les injustices socio-spatiales. La présentation met l'accent sur l'échelle multiple de ces actions, du local jusqu'au global, en commençant par un regard historique et critique sur les 40 ans des actions gouvernementales de la France focalisées sur cette question à l'échelle du quartier défavorisé, la politique de la ville. Un deuxième chapitre très bref étudie comment les politiques territoriales sont adaptées à cette question, et comment les documents d'urbanisme traitent la justice spatiale et la maîtrise de la forme urbaine à l'échelle territoriale et intercommunale. En répondant à la question « comment agir sur une forme urbaine « marquée » pour améliorer la justice spatiale ? », un dernier chapitre prend une vue encore plus élargie pour chercher des solutions à cette question à la fois très locale et très universelle.

CHAPITRE 3 – LA POLITIQUE DE LA VILLE

« Justice and injustice are infused into the multiscalar geographies in which we live. From the intimacies of the household to the uneven development of the global economy. The socialized geographies of (in)justice significantly affect our lives, creating lasting structures of unevenly distributed advantage and disadvantage. These geographies and their effects can be changed through forms of social and political action. »

« La justice et l'injustice sont infusées dans les géographies multiscalaire où nous habitons. De l'intimité du domicile jusqu'au développement inégal de l'économie globale. Les géographies socialisées de l'(in)justice affectent considérablement nos vies, créant des structures qui répartissent inégalement avantages et désavantages. Ces géographies et leurs effets peuvent être changés par des formes d'action sociale et politique. »

Edward Soja *Seeking Spatial Justice*

1. Définition de la Politique de la Ville

Dans *Espace, société et justice* (1981), Alain Reynaud identifie des relations inégalitaires des « classes socio-spatiales » prenant une forme hiérarchisée des centres et des périphéries, qui exige pour lui, une mise en place de dispositifs de « justice socio-spatiale ». Reynaud définit ces dispositifs comme des « moyens utilisés par la puissance publique pour atténuer les inégalités entre classes socio-spatiales ». Effectivement, depuis quarante ans, les gouvernements successifs ont installé des programmes et des actions ciblant ces inégalités dans les quartiers sensibles en France, la *politique de la ville* (Chaline, 2014, p. 3).

La politique de la ville est une politique sociale de discrimination positive à base territoriale qui s'applique aux quartiers inscrits dans le cadre de la géographie prioritaire et de leurs habitants (Dormois, 2015, p. 79). Les objectifs principaux sont de revaloriser ces quartiers urbains concentrant les populations les plus défavorisées, et de réduire les inégalités sociales entre territoires. Une approche globale comprend les volets urbain, économique et social et associe des mesures législatives et réglementaires. Les collectivités territoriales rentrent en partenariat avec les bailleurs sociaux, les associations, les acteurs économiques, l'ANRU, l'État, et les habitants sur une base contractuelle.

Cette politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale est apparue au début des années 80, après des émeutes urbaines, notamment aux Minguettes à Vénissieux. Depuis, les gouvernements successifs essaient de répondre à la persistance des situations de précarité et aux instances ponctuelles de violences

urbaines par la mise en œuvre de programmes et d'actions auprès des populations les plus défavorisées dans les « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV) (Chaline, 2014). Ces quartiers sont marqués par un écart de développement socio-économique considérable avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont localisés. Les principes d'identification de ces quartiers sont définis par la Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et précisés par des décrets du 3 juillet 2014 pour les modalités de détermination pour les départements métropolitains, et du 22 décembre 2014 précisant des modalités de détermination des départements d'outre-mer, rectifiés par le décret du 14 septembre 2015.

Généralement, les objectifs de la politique de la ville sont de transformer durablement les quartiers d'habitat social les plus fragilisés, et d'y ramener de la qualité de vie pour les habitants et de l'attractivité au travers de projets urbains, sociaux, environnementaux et économiques. Plus spécifiquement, les 10 objectifs de la politique de la ville sont de :

- « 1. **Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.**
2. **Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics.**
3. **Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles.**
4. **Agir pour l'amélioration de l'habitat.**
5. **Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins.**
6. **Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.**
7. **Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.**
8. **Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique.**
9. **Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers.**

10. *Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.* »

(Observatoire nationale de la politique de la ville)

Certains de ces objectifs de la politique de la ville recourent notre définition de la justice spatiale dans ses formes distributive et procédurale, reconnaissant des différences et « capacités » des habitants, ainsi que nos critères d'évaluation des formes urbaines de densité, connectivité, mixité fonctionnelle et sociale, identité, accessibilité, proximité, etc.

Dans son article « Politique de la ville, rénovation urbaine, égalité territoriale : quelle est la nature du problème ? », Renaud Epstein, sociologue français et spécialiste des politiques urbaines et de l'évaluation des politiques publiques, parle de la succession de ministres des gouvernements de droite et de gauche, de faible longévité, qui lancent de nouveaux programmes ajoutant de nouvelles actions à ceux et à celles élaborées par les gouvernements précédents. Il écrit, « ...ils ont contribué à l'illisibilité d'une politique de la ville perçue comme un vaste catalogue d'actions hétéroclites, traitant tout autant la dégradation physique des quartiers que leur décomposition sociale, le déficit d'animation et de services publics que les phénomènes d'exclusion, de précarisation, de ségrégation ou de discrimination. » (Epstein, 2012, p. 2). Le constat est exact, mais reflète aussi la nécessité de prendre le problème primordial de la politique de la ville dans sa globalité, celui de la justice spatiale.

2. Les phases et les approches de la politique de la ville



Les immeubles de Lyon La Duchère, 9e arrondissement. 1962 © Maxppp

« Une société unie n'est pas une société sans différences, mais une société sans frontières intérieures. »

Olivier Guichard
sur Radio France

L'histoire de la politique de la ville illustre cette fluctuation entre action sociale et intervention spatiale dans les projets de renouvellement urbain en France. Une vision à travers quatre périodes l'organise dans le temps, comme présentée par Paulette Duarte en cours de Master 1 Urbanisme et Aménagement à l'Institut d'Urbanisme et Géographie Alpine de Grenoble. Cette vision est croisée avec une vision à travers quatre approches, comme définies par Renaud Epstein dans l'article cité ci-dessus. Ce regard croisé révèle les enjeux de la politique de la ville spécifiquement centrés autour de la justice spatiale souvent en lien avec les formes urbaines.

Les phases de la politique de la ville

1973 - le circulaire « Guichard » La mise en garde

Dans sa *Circulaire du 21 mars 1973 relative aux formes d'urbanisation dites « grands ensembles » et à la lutte contre la ségrégation sociale par l'habitat*, Olivier Guichard, ministre de l'Équipement et du Logement, appelle à la fin de la construction des « barres et tours ». Les éléments de cette circulaire semblent toujours d'actualité, malgré les 40 ans d'actions de la politique de la ville passés depuis sa signature, et signalent un questionnement envers les formes urbaines et leurs conséquences sur la justice spatiale. Confronté avec les formes urbaines et architecturales résultant de la production massive de logements neufs après la guerre, les « trente glorieuses », Guichard écrit qu'« ...il est aujourd'hui indispensable de répondre plus efficacement aux aspirations à une meilleure qualité de l'habitat et de l'urbanisme, et de lutter contre le développement de la ségrégation sociale par l'habitat ». Il continue par donner quelques règles pour l'urbanisme et l'attribution des aides au logement. Entre autres, il réclame la fin des « grands ensembles » qui ne correspondent pas aux attentes des habitants, et la lutte contre les tendances ségréгатives de la répartition des catégories de logements entre les communes et les agglomérations urbaines. Guichard dénonce l'homogénéité et la monotonie des formes de logements réalisés, et la perte de l'échelle humaine. Il donne des cibles des taux de logements sociaux dans une répartition territoriale qui approche de très près les pourcentages en vigueur actuellement. Autres thèmes abordés dans la circulaire liés directement aux formes urbaines et à la justice spatiale : la participation des habitants des ensembles à la définition et à la gestion de leur cadre de vie, la diversité de l'architecture, la mixité fonctionnelle et la proximité des équipements, des services et des commerces. Une grande différence par rapport aux objectifs actuels des politiques publiques d'urbanisme est la forme urbaine recherchée : sa suggestion de la réalisation d'une proportion importante de l'habitat individuel en extension périphérique comme

solution au problème de la ségrégation par l'habitat. Avec le temps, ces thèmes seront abordés dans d'autres rapports, (notamment le rapport d'Hubert Dubedout, maire de Grenoble « Ensemble refaire la ville » dix ans plus tard), et seront des préoccupations de la politique de la ville au cours de son histoire, jusqu'à aujourd'hui.

1973-1981 La mise en place

caractérisée par la problématisation et l'expérimentation

sigles : HVS, FAU

Après la circulaire Guichard, plusieurs rapports publics, et des critiques des habitants, ont conduit à la formulation d'une problématique : « le mal des banlieues ». Des opérations « Habitat et vie sociale » (HVS) ont été expérimentées d'abord entre 1973 et 1977 avec 13 opérations, et puis généralisées dans 50 zones situées en périphérie des agglomérations, sélectionnées par un comité interministériel HVS, l'objectif étant d'améliorer les conditions d'habitat des logements sociaux. La création des Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) pour aider le financement des opérations d'aménagement des centres des villes et des quartiers a eu lieu en 1976.

Le bilan – Les premières opérations expérimentales HVS étaient focalisées sur le traitement du bâti, l'idée étant que si le cadre de vie était amélioré, cela aurait des effets sociaux en attirant d'autres populations. Par la suite, le champ d'application s'est élargi pour intervenir aussi sur la vie sociale et culturelle des quartiers, pour articuler habitat et vie sociale.



Démolition de la Tour 6 des Minguettes à Vénissieux, LyonFigaro, 1983-06-09, Lyon (Rhône).

Source : Fonds Lyon Figaro 1986-2006

1981-1988 *La mise en œuvre*

caractérisée par l'opérationnalité

sigles : DSQ, DSU, FSU, ZEP, CIV, DIV, CNDSQ, CNDP, CDPD, CCPD, etc.

Le parti socialiste est arrivé au pouvoir avec l'élection de François Mitterrand en 1981. Les premières émeutes urbaines ont éclaté en juillet 1981 dans le quartier des Minguettes à Vénissieux, une banlieue sud de Lyon, suivies par les premières démolitions d'immeubles. La politique s'affirme avec les actions agissant sur trois axes principaux : l'urbain, le social, et l'économique. Toute une série de commissions, rapports, outils et dispositifs était mise en place tels la « Commission Nationale de Développement Social des Quartiers » (CNDSQ) créée en 1981, un dispositif multiforme à l'échelle nationale et locale, et la politique de « Développement Social des Quartiers » (DSQ) un outil qui visait à lutter contre la précarité dans 148 quartiers sélectionnés par les communes, suivant une logique de développement local et de décentralisation. D'autres outils agissaient sur le renforcement de l'éducation, la prévention de la délinquance, l'insertion professionnelle et sociale, la revalorisation des espaces publics, et l'amélioration de l'image des banlieues.

Le bilan – Une superposition de ces dispositifs sur les mêmes quartiers a produit « un effet de bricolage » pour reprendre les termes de Paulette Duarte dans son cours. Le choix des quartiers DSQ par les acteurs locaux était remis en question. Certains quartiers dans le besoin n'ont pas bénéficié de ces dispositifs, à cause d'élus locaux ne voulant pas voir leurs villes stigmatisées par des « effets de quartier ».



Un jour, une ZUP, une carte postale: Danielle Casanova (Ivry-sur-Seine).

Source : https://twitter.com/renaud_epstein

1988-2003 *La mise en valeur*

caractérisée par des actions d'ampleur, la généralisation de la contractualisation

sigles : DSU, GPU, GPV, ZUS, ZRU, ZFU, etc.

En 1989, l'outil du DSQ devient le Développement Social Urbain (DSU) avec 400 quartiers concernés. Cette période est marquée par la création du ministère de la ville et l'établissement formel de « la politique de la ville » par François Mitterrand en 1990. Le socle législatif de la politique de la ville, la Loi de l'orientation pour la ville (loi LOV) de 1991 concernait l'équilibre de la **mixité de l'habitat** dans les communes des agglomérations, et s'appuyait sur les principes d'un **droit à la ville et à la cohésion sociale**. Plus tard, cette loi était reprise par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement urbains (loi SRU) de 2000 qui imposait un taux d'au moins 20 % de logements sociaux sur les territoires. Avec les contrats de ville, 1300 quartiers dans 750 communes ont bénéficié d'un programme d'actions à l'échelle intercommunale visant quatre axes : le cadre de vie, l'accès aux services publics, le développement économique, et la prévention de la délinquance. Pour lutter contre les inégalités entre les territoires, le pacte de relance de la ville installe en 1996 un système de zonage de géographie prioritaire. Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) étaient les quartiers ciblés par la politique de la ville, comprenant des grands ensembles ou de l'habitat dégradé, et souffrant d'une forte disparité entre habitat et emploi. Il dénombrait 751 quartiers, parmi eux, 416 classés Zone de Redynamisation Urbaines (ZRU) éprouvant des difficultés particulières. Un dernier étage de zonage était créé avec 100 Zones Franches Urbaines (ZFU) qui étaient notoirement défavorisées par rapport aux autres ZRU.

Le bilan – Cette période se caractérise par une grande complexité avec les actions à plusieurs échelles (agglomération, commune, quartier), mais aussi une simplification par la contractualisation pour faciliter l'articulation entre les différents niveaux d'action. Elle reflète aussi la recherche des moyens pour lutter contre le phénomène de la ségrégation spatiale.

Démolition de la dernière barre Strauss en 2010.

© Actis Source : Place Gre'net



2003 – présent La mise au point

caractérisée par une re-centralisation

sigles : ANRU, CUCS, ACSE, PNRU, QPV, NPNRU

La Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (loi Borloo, d'après Jean Louis Borloo, le Ministre de la ville en 2003), a créé l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et a mis en place le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). Les objectifs de cette période sont de **transformer les quartiers en profondeur**, et d'y créer des ouvertures sur la ville, ainsi qu'une diversification des fonctions et des populations, toujours dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) reprend la notion des contrats de ville au nombre de 497. En 2014, la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi Lamy) annonce la fin des ZUS et des ZRU, l'introduction des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et des contrats de ville, et la mise en place du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

Le bilan – La notion d'une solution presque seulement basée sur l'aménagement de la loi Borloo qui favorise la démolition/reconstruction pour changer profondément les quartiers commence récemment à être remise en question (Epstein, *ibid.*, p. 1). Même si le constat est fait par les communes que les améliorations du cadre de vie et du bâti existent, les populations ne se sont pas renouvelées comme espéré. Il y a une augmentation des quartiers concernés par la politique de la ville (400 total QPV et 1300 contrats de ville). La logique de gestion de projet d'une durée limitée à chaque fois renouvelé met en relief le manque d'une politique durable dans le temps.

Les quatre approches de la politique de la ville, selon Renaud Epstein

Dans l'article cité auparavant, Epstein définit quatre approches concurrentes de la politique de la ville, qui s'opposent, ou bien qui se marient même parfois, et qui ont eu chacune une période correspondante dans l'histoire qu'on vient de décrire. L'idée derrière cette classification est de poser la question de l'orientation de la politique de la ville, de ses enjeux, de ses objectifs et de la stratégie à adopter pour trouver des solutions aux problèmes récurrents (Epstein, *ibid.*, p.2).

L'approche « jacobine » - le diagnostic statistique

Le rôle central est donné à l'État, qui doit uniformiser le territoire pour faire disparaître les spécificités locales afin d'assurer l'égalité des citoyens de la République. Cette

approche est caractérisée par un regard sur les populations défavorisées comme déficitaires, voire « handicapées » (Epstein, *ibid.*, p. 5; Estèbe, 2004), qui sont empêchées par leurs déficits individuels de s'intégrer socialement. La concentration dans certains quartiers de ces populations est vue négativement, créant un autre handicap, celui des « effets de quartiers ». La politique de la ville intervient pour réduire les écarts statistiques par deux voies : soit par la solution sociale qui augmente les services publics sur le quartier, soit par la solution de l'urbanisme, qui requalifie le quartier et joue sur l'attractivité pour attirer d'autres populations.

Exemple : Cette approche influence la sélection des ZUS basée sur des indices statistiques de concentration des déficits en 1996 et oriente la loi Borloo en 2003.

L'approche « communautarienne » (et non communautariste) – le diagnostic in situ

On retrouve dans cette approche des bases théoriques des « communautariens » anglo-saxons, les notions d'« empowerment », et de « capacités » d'Amartya Sen, mais aussi la reconnaissance des différences et l'idée de communauté de Rawls reprise par Iris Marion Young. Cette approche valorisante pour les quartiers populaires met l'accent du diagnostic sur les citoyens, leurs communautés, leurs initiatives et leurs capacités individuelles et collectives à effectuer des changements. Ce diagnostic n'est plus basé seulement sur les statistiques, mais est « place-based ». Le diagnostic basé sur le lieu, territorialisé, prend en compte les spécificités de chaque communauté, dans le sens du mot « community » en anglais, qui a le sens de lieu mais aussi de population. Le quartier, ni ses habitants ne sont plus vus dans une optique de déficit, et un regard plus positif est porté aux atouts, aux opportunités, et aux ressources existants, qu'il s'agisse de personnes ressources, tissu associatif, ressources culturelles, commerciales, foncières, ou même du cadre bâti. Le rôle de l'État est d'aider les habitants à retrouver une autonomie individuelle et à renforcer les actions collectives. En même temps, l'État valorise les quartiers et les met en réseau avec le reste de la ville.

Exemple : Cette approche était déterminante pour la mise en œuvre des DSQ des années 80, qui renforçaient le tissu associatif. Son interprétation est reflétée dans la co-construction entre l'État et les habitants des QPV imposée par la loi Lamy de 2014.

L'approche réformiste – le diagnostic systémique

Née d'une tradition social-démocrate, cette approche se concentre sur les rapports entre l'État et la société civile, elle se situe entre les deux approches précédentes. Le rôle de l'État est de transformer l'État, pour pouvoir répondre aux transformations de la société. « *Dans cette perspective, les quartiers pauvres ne sont plus considérés comme*

des problèmes ou des ressources, mais comme des symptômes d'une crise socio-urbaine qui les dépasse, révélant les processus de fragilisation des liens sociaux économiques et civiques à l'oeuvre dans les territoires urbains. » (Epstein, *ibid.*, p. 6). Ce diagnostic met en question le système, dont on se demande s'il est à la hauteur pour répondre aux problèmes menaçant la cohésion sociale de la société, visibles partout, mais concentrés dans ces quartiers. Ce questionnement de l'action publique et le changement d'échelle de la problématique mènent vers une territorialisation de la politique et la gestion publique des territoires par une approche intégrée, à l'image de la politique de développement durable, par exemple.

Exemple : Les contrats de ville des années 90 se sont inspirés de cette approche territorialisée ainsi que le pacte de relance pour la ville (PRV) de 1996.

L'approche néo-conservatrice - le diagnostic théorique

La dernière approche est plus récente que les autres, même si elle réactualise l'idée des « classes dangereuses » du 19^{ème} siècle (Epstein *ibid.*, p. 8; Chevalier, 1958). Cette « nouvelle approche », est en fait une « radicalisation et ethnicisation » de l'approche jacobine (Epstein, *ibid.*, p.7), datant des années de la présidence de Nicolas Sarkozy. Elle consiste en un nouveau discours et une nouvelle logique d'intervention de la politique publique. Les quartiers populaires et ethniques sont vus comme une menace pour les valeurs républicaines. « Celle-ci atteint son climax à l'occasion des émeutes qui embrasent sporadiquement les quartiers pauvres, auxquelles l'État doit répondre par des opérations vigoureuses - voire martiales - de maintien de l'ordre, sans considération pour les racines socio-économiques de ces révoltes ancrées dans un terreau de pauvreté, de sentiment d'injustice et d'expériences discriminatoires. » (Epstein, *ibid.*, p.8). Par cette approche, le rôle de l'État est de maintenir l'ordre public par les actions sécuritaires qui vont jusqu'à la militarisation des forces de l'ordre. L'État s'efforce aussi de maintenir l'ordre républicain, par des politiques d'égalité des chances, basées sur la récompense du mérite.

Exemple : Cette approche s'est manifestée pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy.

À travers les périodes et les approches de la politique de la ville en France, une observation peut être faite : celle d'une complexité des lois, dispositifs, et engagements politiques à travers le temps qui visent à réduire les inégalités sociales entre territoires, et de revaloriser les quartiers où se situent les populations les plus défavorisées. Les réponses essaient de prendre en compte la globalité de la problématique avec les actions urbaines, économiques, et sociales.

Dans la troisième partie de ce mémoire, un diagnostic *in situ* sur le QPV Renaudie Champberton-La Plaine sera présenté. Ce quartier bénéficie actuellement du dispositif de NPNRU, en tant que quartier d'intérêt régional. C'est pour cela que cet outil sera étudié ici en détail.

3. Gros plan sur le NPNRU, l'outil actuel de la politique de la ville

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a été créé par la *Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine* (dite « loi Lamy »). C'est une loi qui peut se décomposer en cinq grands thèmes : les principes et la définition de la « nouvelle » politique de la ville ; la notion des quartiers prioritaires, qui seuls percevront les subventions de l'Etat au titre de la politique de la ville ; le contrat de ville, qui engage l'Etat et les collectivités ; les conventions ANRU dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ; et la co-construction, qui ouvre aux habitants la porte des projets.

Avant la Loi Lamy et la création du NPNRU, l'outil du **Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU)** a été créé par la *Loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine* (dite « loi Borloo »). Cette loi visait à créer un programme national de rénovation urbaine (PNRU) (dit « plan Borloo ») ; à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires dans les zones urbaines sensibles (ZUS) ; à créer l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ; et à sécuriser les immeubles collectifs et les copropriétés en difficulté. Le développement économique des quartiers prioritaires était favorisé avec la création de 41 nouvelles zones franches urbaines (ZFU) qui s'ajoutaient aux 44 ZFU créées en 1999.

Le NPNRU a des principes en commun avec le PNRU (à l'échelle du quartier) concernant la mixité, la diversification et le désenclavement. Mais il existe avec le NPNRU un « triple changement d'échelle » par rapport au PNRU : l'échelle géographique (des projets à l'échelle intercommunal et plus seulement à l'échelle du quartier et de la ville) ; l'échelle temporelle (des projets sur 10 ou 15 ans) ; et l'échelle thématique (un lien fort avec tous les sujets du contrat de ville, par exemple habitat, économique, transports, éducation, santé...). Ce changement d'échelle implique la prise en compte des projets dans la stratégie de mobilité, de développement économique, et de politique de l'habitat (Gerbeau et Le Renard, 2017, p. 36).

On peut comparer en chiffres les deux dispositifs ainsi :

PNRU	NPNRU
<ul style="list-style-type: none">• 490 quartiers d'habitat social rénovés• 4 millions d'habitants concernés• 12,350 milliards d'euros de subventions ANRU (apportés par l'Etat et l'UESL - Action logement)• 50 milliards d'euros de travaux• Durée de l'outil 2004 - 2020	<ul style="list-style-type: none">• 200 quartiers d'intérêt national• 250 quartiers d'intérêt régional• 7,5 milliards d'euros de subventions ANRU• 25 milliards d'euros d'investissements publics• Durée de l'outil 2014 - 2030

(Source : <http://www.anru.fr>)

L'ANRU attend la prise en compte, dans les conventions pluriannuelles des NPNRU, des objectifs clés suivants, qui reprennent plus ou moins les mêmes objectifs que la loi Lamy :

- augmenter la diversité de l'habitat
- adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées
- favoriser la mixité fonctionnelle (logements, activités, équipements, etc.) et consolider le potentiel de développement économique
- renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
- viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers
- réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les futures évolutions

(Source : <http://www.anru.fr>)

Les NPNRU doivent prendre en compte les particularités des territoires. Les porteurs de projet, avec leurs partenaires, peuvent utiliser une approche multi-thématique pour la réalisation du diagnostic urbain, la conception du projet avec des priorités adaptées aux contextes locaux, et la sélection des objectifs quantitatifs et qualitatifs liés aux priorités choisies. Pour cela, l'Etat incite les collectivités à se servir de la démarche EcoQuartier.

Territoires d'application

La liste des quartiers d'intérêt national est arrêtée par le ministre chargé de la ville, sur proposition de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Ce sont les QPV « présentant de graves dysfonctionnements urbains ». La liste inclut principalement

l'Île-de-France (58 sites), le Nord-Pas-de-Calais (17 sites), Provence-Alpes-Côte d'Azur (16 sites), et Rhône-Alpes (15 sites). Une deuxième liste de quartiers d'intérêt régional, qui souffrent de dysfonctionnements moins importants, est établie par les préfets. En 2017, il existait 216 quartiers d'intérêt national et environ 260 quartiers d'intérêt régional (parmi les 1500 QPV, en métropole et en Outre-mer). On retrouve sur les deux listes plusieurs villes et quartiers qui ont déjà bénéficié du PNRU. Quelques différences avec le premier programme existent : des centres-villes sont concernés ; les copropriétés dégradées pourront être incluses dans les conventions ; les opérations de requalification peuvent se faire à proximité des quartiers si nécessaire ; et la production de logements locatifs sociaux s'effectue non pas uniquement dans le quartier mais « dans les unités urbaines auxquelles (ils) appartiennent » (art. 3 de la loi Lamy). La règle du « 1 pour 1 » (1 logement détruit = 1 logement reconstruit) n'est pas reconduite.

Types d'actions

Le NPNRU comprend les opérations d'aménagement urbain, par exemple : la création et la réhabilitation des espaces publics ; la réhabilitation, la résidentialisation, la démolition et la production de logements ; la création, la réhabilitation et la démolition d'équipements publics ou collectifs ; la création et la réorganisation d'espaces d'activité économique et commerciale ; « ou tout autre investissement contribuant au renouvellement urbain » (Source : <http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr>).

Phases dans la mise en oeuvre de l'outil

La mise en œuvre de l'outil du NPNRU est considérée comme « une contractualisation en deux temps » : le **protocole de préfiguration**, puis la **convention de renouvellement urbain**.

Dans un premier temps, le **contrat de ville** fixe les orientations et le cadre de référence pour la passation des conventions de renouvellement urbain. Le **protocole de préfiguration** des NPNRU, approuvé par l'ANRU, est la phase de conception des projets, dans lesquels les objectifs sont précisés et le programme d'études et les moyens d'ingénierie définis. La durée du protocole est de 6 à 18 mois en moyenne, et dépend du temps nécessaire pour réaliser les études et les expertises. Le protocole de préfiguration est obligatoirement élaboré à la même échelle que le contrat de ville (en général celle de l'ECPI). Le protocole de préfiguration est « la feuille de route » du futur projet de renouvellement urbain.

- Les 116 protocoles de préfiguration intercommunaux portant sur les 200 quartiers nationaux ont été examinés en 2016
- Plus de 500 millions d'euros déjà validés (investissement et ingénierie)
- Sur la phase de préfiguration déjà :
 - 10 700 logements actés en démolition
 - Plus de 3 000 logements prévus en réhabilitation
 - Plus de 2 300 logements sociaux prévus en reconstruction en dehors des quartiers

Une fois le protocole de préfiguration signé, **la convention de renouvellement urbain** est élaborée et approuvée par l'ANRU. Cette deuxième phase de contractualisation est la phase de la mise en œuvre des projets dans le cadre opérationnel d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Les projets de renouvellement urbain doivent répondre aux objectifs stratégiques du volet urbain du contrat de ville, avec les conditions de réussite et l'accompagnement du changement lié aux projets déjà réfléchis au moment du protocole.

Les acteurs en co-construction avec les habitants

Les acteurs qui interviennent en partenariat national et local sur les projets du NPNRU en tant que financiers, pilotage politique, pilotage technique, etc. sont nombreux : les services publics de l'État, les collectivités territoriales et locales, l'ANRU, la Caisse des Dépôts, Action Logement, l'ANAH, les organismes HLM, les investisseurs privés, les associations de proximité ; mais aussi depuis la loi Lamy, les habitants des quartiers prioritaires en co-construction. La démarche de co-construction avec les habitants est prévue par le contrat de ville. Les habitants participent à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain. Des représentants des locataires sont au conseil d'administration de l'ANRU. Un conseil citoyen associé aux décisions publiques est mis en place dans chaque quartier prioritaire. Une maison du projet est mise en place dans chaque quartier concerné par le renouvellement urbain pour créer un lieu d'échange dédié à la participation des habitants. Une concertation est obligatoire entre les habitants et les organismes HLM sur les questions des loyers et charges locatives et quand une opération de construction-démolition est proposée.

Articulation avec d'autres outils

Avec les contrats de ville ...

Le NPNRU est un processus intégré aux contrats de ville. Les contrats de ville visent la cohésion sociale, une amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain, et le développement économique et d'emplois dans les 1500 Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville. Les thématiques des NPNRU ont un lien fort avec tous les sujets : habitat, économie, transports, éducation, santé, etc., dans le cadre du contrat de ville. Dans les territoires éligibles au NPNRU, les contrats de ville déterminent les objectifs opérationnels de transformation du quartier et de mixité sociale.

Avec les PLH ...

Les NPNRU doivent être compatibles avec le Programme Local de l'Habitat qui précise : les actions et opérations de rénovation et de renouvellement urbain (impliquant la démolition et la reconstruction de logements sociaux, la démolition de logements situés dans des copropriétés dégradées), assorties d'un « plan de revalorisation du patrimoine conservé » ; les mesures envisagées pour améliorer la qualité urbaine des quartiers intéressés ; les services offerts aux habitants ; la prise en compte du relogement des habitants ; les objectifs des politiques de peuplement (loi Lamy - art.17). La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux démolis dans un projet NPNRU doit répondre aux besoins structurels en logements locatifs sociaux déterminés par les PLH.

Une articulation est aussi présente avec l' **OPAH**, le **Plan de Sauvegarde (PDS)**, ou le **Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC)** sur des problématiques importantes dans le cadre de l'habitat privé.

4. Le bilan de la politique de la ville : pour une politique de la justice spatiale

Les ségrégations socio-spatiales installées sur le territoire français ont incité les politiques publiques à mettre en place toute une série d'actions qu'on appelle la politique de la ville. Nous avons constaté une grande complexité et une illisibilité de cette politique, avec les objectifs, les lois, les programmes, les outils, les critères et les géographies concernées qui changent sans cesse avec chaque gouvernement. Le bilan de la politique de la ville se fait avec chaque changement, et chaque fois, c'est peu concluant.

Le bilan semble toujours être fait autour de la question de savoir s'il faut prévoir des actions plutôt sur la dimension sociale, ou plutôt sur la dimension urbaine. Les « plan Marshall » pour la politique de la ville des gouvernements de droite et les grandes

ambitions pour les villes des gouvernements de gauche semblent passer à côté de la vraie question. Pour que les inégalités socio-spatiales de ces quartiers soient vraiment contestées et rectifiées, il faut s'engager sur les deux fronts (Bassett, 2013, p.4 ; Bromberg, et. al., 2007). La question est posée autrement par Epstein « ... l'objectif d'égalité territoriale doit-il se comprendre en termes d'égalité des situations, d'égalité des chances ou d'égalité des moyens publics ? » (Epstein, ibid., p. 9). L'objectif sera tout cela, d'après notre définition de la justice spatiale, à la fois dans ses formes distributive, procédurale, et en prenant en compte les différences des groupes et les forces des individus dans leurs communautés. Et si on fait le bilan dans l'optique de la justice spatiale, comment s'en sort la politique de la ville ? On ne sait pas vraiment.

Pour commencer, il sera pertinent, en ce qui concerne la justice distributive, de mettre en place des dispositifs qui permettent la géolocalisation des budgets publics (Epstein, ibid., p.9). Pour l'instant, nous n'avons pas le moyen de savoir comment les financements publics sont distribués géographiquement, au-delà des moyens liés à la politique de la ville. Pour ce qui concerne la distribution du droit commun, un élu de Saint-Martin-d'Hères, interrogé sur le sujet, nous a dit :

« Mais on s'en est rendu compte un peu moins sur Saint-Martin-d'Hères, mais quand j'allais voir dans les autres villes, c'est qu'on y mettait de la politique de la ville, et on re-enlevait un petit peu du droit commun. Ça se fait beaucoup moins. Mais voilà, ça veut dire qu'en fait, ce n'est pas une plus-value. »

Ensuite, en ce qui concerne la justice procédurale, les processus de démocratie participative peuvent être efficaces uniquement quand les habitants ont le droit de participer aux décisions qui concernent leurs quartiers. Dans une émission de 19 novembre 2017 sur France Culture intitulée « Politique de la ville : les habitants ont-ils droit de cité ? », Christian Lazzaoui, membre du bureau du Conseil d'Administration de la Maison des Associations à Roubaix dit : « La démocratie participative, oui, mais pour participer à quoi ? Si les gens n'ont pas de pouvoir de faire changer les choses, ils ne vont pas participer ! » Cette ambiguïté de la part des habitants par rapport aux instances de co-construction reflète la façon dont cet outil de la démocratie participative est conçue. Dans le contexte des projets de la politique de la ville définie par la co-construction de la loi Lamy, les citoyens s'engagent pour donner force de développement à des projets proposés par l'État. Avec la participation très encadrée par l'État, la co-construction est une notion très différente que « l'empowerment », ou le « community organizing », une vision beaucoup plus libérale où on aide les habitants à s'organiser pour pouvoir proposer eux-mêmes des projets de développement que l'État finance.

La reconnaissance des différences comme élément de la justice spatiale développé par Iris Marion Young est, dans le contexte de la politique de la ville, problématique. Nous avons rappelé, dans la première partie de cette recherche, que la collection de statistiques ethno-raciales, afin de mesurer les discriminations, n'est pas à ce jour

pratiquée en France. C'est un sujet très polarisant qui fait polémique parmi les scientifiques, certains ayant la volonté de garder une société « color-blind » pour maintenir la valeur de l'égalité des citoyens de la République. Mais une société « color-blind » est une société qui ne veut pas voir et reconnaître des différences, qui sont inhérentes à cette notion de la justice. Renaud Epstein fait appel à l'institution d'une catégorie ethnique dans les statistiques publiques :

*« Les réticences à l'égard des catégories ethno-raciales limitent ainsi les possibilités d'objectivation des mécanismes à l'œuvre dans la production des inégalités territoriales dont souffrent les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en même temps qu'il réduit les possibilités d'agir sur ceux-ci. L'introduction de variables ethno-raciales dans la statistique publique n'induirait pas mécaniquement le basculement de la France dans une logique d' « affirmative action », donnant des droits et des avantages spécifiques à certains groupes. Mais elle permettrait d'éclairer un débat souvent confus sur les enjeux de ségrégation, d'intégration et de discriminations, tout en rendant possible l'expérimentation et l'évaluation de nouveaux modes de traitement de ces enjeux. » (Epstein, *ibid.*, p. 10).*

Nous avons vu, dans la discussion de la théorie de la justice comme « capacités » d'Amartya Sen et la caractérisation de l'approche « communautarienne » par Renaud Epstein, que les capacités des individus dans les quartiers les plus paupérisés sont les atouts pour améliorer les injustices socio-spatiales. Dans le contexte de la politique de la ville, Epstein remarque, pendant l'émission de France Culture citée auparavant, que cette approche risque d'être instrumentalisée par un mode néo-libéral de l'empowerment, où la délégation et la privatisation de l'empowerment peuvent faire encore plus d'inégalités.

La question de la réussite individuelle était soulevée par le Président de la République, Emmanuel Macron, lors de son discours sur le thème de la politique de la ville, à Roubaix le 14 novembre 2017. Emmanuel Macron a affirmé avoir entendu l'appel de Grigny aux États Généraux de la Politique de la Ville du 16 octobre, où des élus et initiatives locales ont demandé un effort constant et permanent du gouvernement, suite à plusieurs décisions récentes et périlleuses pour les QPV, telles la baisse des APL, le gel des crédits de la politique de la ville et la suppression des contrats aidés. Au lieu de s'appuyer sur la force des habitants pour effectuer des transformations des quartiers en consolidant leurs capacités individuelles, il a fait l'éloge de la réussite économique et individuelle pour ceux qui veulent « bouger » et évoluer. En privilégiant le parcours individuel et l'accès à l'entreprise par les emplois francs (l'aide aux entreprises qui embauchent un habitant d'un QPV), il a fait passer l'aide aux individus méritants devant l'aide aux quartiers.

CHAPITRE 4 – LES POLITIQUES TERRITORIALES : LA RÉAPPROPRIATION DE LA JUSTICE SPATIALE

1. Planning et la justice spatiale

L'aspect spatial de la justice concerne la totalité des éléments formant des systèmes spatiaux : la structuration interne des lieux, la distance entre ces lieux, et les liens et les jonctions qui les relient (Brennetot, 2014). En pensant à l'urbanisation, on voit facilement ces éléments en termes de formes urbaines et les réseaux de transports qui structurent leur connexion par des déplacements, ainsi que les relations entre les centres et leurs périphéries, par exemple. En général, les actions des politiques de justice spatiale prennent deux formes complémentaires. Elles conduisent soit à réglementer l'usage social des ressources spatiales, soit à agir directement sur l'organisation de l'espace social en termes d'accès aux équipements et de distribution des biens communs de manière juste. Brennetot considère que ces dispositions sont à l'origine des politiques dites « d'aménagement des territoires ».

Dans son article « Spatial Justice and Planning » (« Justice spatiale et aménagement urbain »), Susan S. Fainstein fournit une liste de critères pour proposer des projets urbains justes et les évaluer dans la perspective de la justice spatiale. Elle présente les trois piliers de la ville juste : égalité matérielle, diversité et démocratie (Fainstein, 2016, p. 5). Pour Frédéric Dufaux et Pascale Philibert, dans le champ de la planification territoriale, « la justice spatiale est l'horizon de la plupart des politiques territoriales et demeure un levier politique essentiel. » (Dufaux et al, 2013, p. 9). La cohérence des politiques urbaines a été renforcée par la « Loi Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000, cette solidarité étant organisée en termes de transport et d'habitat. La Loi SRU a aussi créé les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), qui sont des outils adaptés à la planification des politiques stratégiques spatialisées avec l'objectif de créer des territoires plus justes socialement et spatialement.

2. Les documents de l'urbanisme : les objectifs en termes de forme urbaine et cohésion sociale

Le SCoT de la région grenobloise

Dans l'intérêt d'une réduction de la consommation d'espaces urbains non bâtis, les espaces potentiels de développement pour le très long terme sont définis par le SCoT de la région grenobloise. Les documents d'urbanisme locaux sont incités à favoriser le réinvestissement du tissu bâti existant par le renouvellement urbain ou la densification

pour protéger les espaces naturels ou agricoles. Un objectif annuel de consommation maximale d'espace non bâti (opérations habitat ou mixte) pour chaque secteur est défini. Pour l'agglomération grenobloise en particulier, cet objectif n'est pas chiffré, vu la production de logements demandée et le foncier très contraint de ce secteur.

Pour lutter contre l'étalement urbain et intensifier les espaces urbains mixtes : les « espaces préférentiels du développement » sont délimités par le SCoT pour les villes centres, les pôles principaux et les pôles d'appui. Les documents d'urbanisme locaux doivent localiser ces espaces pour les pôles secondaires. Dans tous les cas, ce sont les espaces les mieux équipés et les mieux desservis en termes de transport et de mobilité. La mise en place d'un objectif de superficie moyenne maximum par type d'habitat favorise une forme urbaine plus compacte et moins consommatrice d'espace et d'énergie. Les espaces préférentiels du développement à proximité des transports collectifs, couplés avec l'utilisation des espaces économiques, favorisent la mixité urbaine et engendrent une intensification de l'urbanisation qui augmente l'accessibilité aux équipements publics et qui réduit les temps de déplacement domicile-travail, minimisant les inégalités socio-spatiales.

Le PLUi de la métropole grenobloise

Dans le cadre de l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de la métropole grenobloise, de fortes disparités sociales et territoriales sont constatées. La métropole s'engage à combattre ces inégalités socio-spatiales par la transformation de la forme urbaine.

« Seule une intervention publique forte et volontaire, en faveur de la mixité sociale et fonctionnelle sur l'ensemble des communes de la Métropole, ainsi qu'une action forte en direction des territoires les plus fragilisés, de la requalification et de la diversification de l'habitat permettra de favoriser une solidarité territoriale.

Des projets ambitieux dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain sont en cours, de même que de nombreuses actions dans le cadre du contrat de ville et du fonds de cohésion sociale. L'action publique métropolitaine doit tendre vers une amélioration notable du quotidien des habitants vivant dans les territoires en fragilité socio-économique et urbaine. Elle doit également permettre l'attractivité de ces quartiers, qui est primordiale pour le développement de l'agglomération grenobloise.

Le PADD tend à favoriser l'équilibre social et spatial de la Métropole, notamment en assurant le développement d'une offre de logements abordables et de qualité, la mise en œuvre des objectifs de rattrapage prévus par la loi SRU en développant une offre de logements à vocation sociale et très sociale dans les communes en déficit tout en diversifiant l'offre de logements dans les communes ayant déjà atteint l'objectif de 25% du parc.

Le renouvellement urbain sera privilégié sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il s'accompagnera d'une densification maîtrisée, qualitative et acceptable des tissus urbains existants en veillant à la bonne intégration des projets dans leur contexte urbain et géographique. » (PLUI-Elements-pour-un-debat-sur-les-orientations-generales-du-PADD.pdf).

CHAPITRE 5 – COMMENT AGIR SUR DES FORMES URBAINES PARTICULIÈRES?

1. Le contexte complexe du renouvellement urbain

Pour faire évoluer les quartiers comportant des concentrations d'inégalités socio-spatiales et amener plus de qualité au cadre de vie des habitants de ces quartiers de renouvellement urbain, les politiques publiques sont confrontées aux formes urbaines des époques passées, souvent très marquées. Ces bâtiments sont vieillissants, souvent énergivores, parfois sans possibilité évolutive en termes d'amélioration de la performance technique, de l'accessibilité ou de la configuration architecturale. Le marché du BTP et les processus de production de logement et de l'investissement des projets ANRU, favorisent la solution des démolitions/reconstructions. Face à ce constat, les habitants des quartiers, souvent avec un fort attachement à l'identité de leur quartier, se retrouvent dans une position d'injustice spatiale. Comment peut-on intervenir sur ces formes, pour améliorer le cadre de vie des habitants dans le respect de l'environnement, du patrimoine, de la mémoire et de l'histoire du quartier, et surtout des habitants eux-mêmes, tout en répondant aux enjeux de la justice spatiale ?

Ce chapitre commence avec une discussion de quelques solutions possibles et déjà pratiquées dans la politique de la ville : la démolition/reconstruction, la réhabilitation, et la résidentialisation. Les problèmes de nature technologique liés à l'époque de la construction, tels la qualité pauvre du béton armé, l'isolation peu ou inexistante et la précarité énergétique qui en résulte, ne sont problématiques que pour les grands ensembles de logement sociaux. Les lotissements et les maisons privées construits à la même époque présentent la même problématique sociologique et les mêmes problèmes de bâti. Pourtant, il existe des formes qu'il est plus difficile de faire évoluer, souvent à cause de leur relation particulière avec le parcellaire. Dans cette catégorie, on trouve notamment des tours et des barres, ou des exemples « d'urbatecture », une sorte d'architecture à l'échelle de la ville – dont notre quartier d'étude à Renaudie-Champberton-La Plaine fait partie. Ce sont des bâtiments qui font plus « morceau de ville ». Le problème formel de ces bâtiments est la question de leur insertion dans la ville. Par conséquent, la question se pose : comment faire pour relier ces morceaux de ville, pour tisser des liens entre les tissus urbains, pour les « désenclaver » ? Nous allons terminer ce chapitre avec des exemples internationaux, pour faire le constat que ces problèmes de cohésion sociale existent partout dans le monde et sont souvent similaires. Ce qui va varier ce sont les solutions, mais comme nous l'avons vu, pour cela tout va dépendre du lieu, et du contexte historique et social.



Cité de l'Abbaye, Grenoble, novembre 2017, Holly Helfrich

2. Démolition/reconstruction

Cette solution a bien évidemment de forts effets sur la transformation en profondeur des quartiers. Les problèmes qui se posent sont moins liés à une question d'efficacité, et plus concernés par les questions de la justice procédurale. Le déplacement des populations, des questions de patrimoine et la mémoire d'un quartier sont compliqués à résoudre. La complexité d'une ville dépend d'une variation de tissus urbains de différentes périodes dans son histoire. Il est surtout difficile de faire passer les projets de démolition avec les habitants, qui sont très attachés à leur quartier, malgré les difficultés qu'ils y éprouvent. Un élu de Saint-Martin-d'Hères l'explique ainsi :

« ...les gens aiment leur quartier. Je me souviens de la rencontre qu'on avait eue pour que le ministre de la politique de la ville vienne voir le quartier, il y a deux ans il me semble. Elle s'est déplacée sur place, et c'est l'ancienne maire de Vaulx-en-Velin. Donc, elle connaît des problématiques, Madame la Ministre (Hélène Geoffroy). Et à un moment donné, on a eu un temps d'échange avec elle, et elle a dit aux habitants, « Est-ce qu'une partie de la solution peut être la déconstruction, tout simplement, d'une partie du quartier? » Et là, les habitants, « Non, non, non. On aime notre quartier. Il faut le laisser. Il faut venir travailler sur les difficultés. » On est entre « On souffre, avec ces problématiques ! » et de l'autre côté, « La démolition, ça peut faire partie d'une solution... ? » « Non, non, non. On aime notre quartier ! »



Ecole maternelle et logements sociaux en accession, quartier Châtelet à Grenoble, avril 2018, Holly Helfrich

En ce qui concerne le processus de la justice procédurale et la co-construction des projets ANRU, le bilan est mitigé pour la concertation pendant la période du PRNU des années 2004-2015. Le comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU a produit une note sur la participation des habitants en Juin 2006 qui parle de la problématique :

« Un malaise croissant s'exprime aujourd'hui, qui se traduit par la multiplication des collectifs anti-démolitions, très virulents à l'endroit de l'ANRU. Certaines associations pourtant disposées au départ à travailler sur le contenu des projets, radicalisent leur discours. Les habitants se plaignent de ne pas être consultés, parfois même d'être désinformés ou manipulés. Ils ont le sentiment d'être exclus du processus d'élaboration et de décision des projets. Face à cette contestation, certains élus se défontent sur l'ANRU et prétendent - à tort ou à raison - qu'elle-même impose les démolitions. »

3. Rénovation/réhabilitation

L'objet de ce type d'intervention est de revitaliser les quartiers par des opérations de rénovation de l'habitat, de rendre le quartier plus attractif, et de renouveler la population, engendrant une mixité sociale plus équilibrée et favorisant l'intégration sociale. En termes de forme urbaine, cette solution permet des aménagements de l'espace pour le rendre plus compact, mieux connecté et mieux intégré à plusieurs échelles : les espaces publics, les quartiers, la ville, le territoire, etc. Cette solution est parfois plus compliquée à mettre en œuvre qu'une démolition et reconstruction, mais sur les plans de la justice spatiale et du respect pour le patrimoine et l'histoire d'un quartier, elle est nettement plus simple.

Le projet de la loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a été adopté par les deux chambres du parlement cet été. Une commission aura lieu à la rentrée pour essayer de trouver des accords entre les deux chambres sur les points qui font problème. Entre autres, cette loi a pour objectif d'autoriser la vente de 40 000 logements sociaux par an (contre 8 000 actuellement), pour pouvoir générer la construction de 100 000 à 120 000 logements sociaux neufs par an. Mais, avec la rénovation d'un quartier qui a la vente des logements sociaux comme partie de la solution vient le risque de spéculation et une gentrification non-maîtrisée.

La question se pose : est-ce qu'il faut conforter ou faire évoluer la trame urbaine ? Ce qu'on voit souvent dans les projets de renouvellement comme réponse est une combinaison de ces trois méthodes, la démolition d'une partie d'une opération, avec la rénovation des éléments restants et une reconstruction pour faire évoluer la forme.

4. Résidentialisation



deux exemples de résidentialisation dans le quartier Renaudie, Saint-Martin-d'Hères, avril 2018, Holly Helfrich

La résidentialisation fait partie des actions entreprises dans les quartiers de la politique de la ville depuis la loi Borloo en 2003. Dans son article « À la maison dans mon HLM... La résidentialisation comme dispositif de rénovation urbaine », Sophie Chédiac caractérise la résidentialisation comme « dispositif d'action publique phare de la politique de rénovation urbaine ». Les objectifs sont tripartites : conforter l'appropriation, la sécurisation et la gestion et l'entretien de l'espace. La division de l'espace est faite pour redonner l'échelle intermédiaire (Chédiac, 2009). L'inspiration pour cette solution vient des résidences privées sécurisées de standing surtout en copropriété. Les dispositifs sécuritaires, tels les clôtures, la sécurisation des accès par des interphones, badges et digicodes, et les espaces paysagers et décoratifs, sont mis en œuvre (Chédiac, 2009; Lelevrier et Guigou, 2005).

Philippe Panerai a fait la résidentialisation du quartier Teisseire à Grenoble à l'époque du GPV qui reliait ce quartier à Grenoble au quartier de Renaudie à Saint-Martin-d'Hères. Il écrit « Il s'agit d'abolir « l'étrangeté » des grands ensembles, d'atténuer leurs différences avec les quartiers voisins, de retrouver le jeu banal du tissu urbain » (Chédiac, 2009 ; Panerai, 2002, p. 58). Les deux aspects, urbanistique et sécuritaire, se mélangent dans les solutions proposées, telle la récréation dans les grands ensembles des itinéraires de circulation sur le modèle de la rue, qui passent entre les parcelles que cela crée.

Le constat est fait que les délimitations des espaces mal-définis entre espace privé et espace public fonctionnent mal dans les grands ensembles de logements sociaux. Les espaces publics qui fonctionnent mal peuvent par la suite entraîner des zones de non-droit. La résidentialisation est un dispositif qui essaie de répondre à ces dysfonctionnements de l'espace public qui sont propres aux grands ensembles de

logements sociaux. Elle comporte des notions de forme urbaine et de relation entre bâtiment et le parcellaire, autant que les questions de justice spatiale et de droit à la ville. Le défi reste dans la réalisation des espaces sécurisés qui respectent les libertés individuelles et qui mettent un accent sur les comportements collectifs valorisant la cohésion sociale (Melgaço, 2011).

5. Une série d'actions sur les articulations et connexions des formes urbaines dans la ville

Pour tisser des liens entre les formes urbaines difficilement transformables et d'autres tissus urbains, les quartiers voisins et plus éloignés dans la ville, quelques solutions sont possibles. Le décloisonnement d'un quartier peut se faire par des actions sur la mobilité, qui sont souvent transformatrices pour la physionomie d'un quartier. L'amélioration des espaces urbains par la requalification des espaces publics, la création de voies délimitant des îlots, ou des venelles dédiées aux espaces de rencontre renforcent les connexions.

D'autres actions sur le développement économique et social d'un quartier qui auront un effet positif de déségrégation sociale incluent la création et la rénovation des équipements publics, commerciaux, sociaux, et culturels. Ces actions contribuent à la diversification fonctionnelle d'un quartier.

Rosslyn Greef, membre du comité municipal pour le développement et la planification à Johannesburg, Afrique de Sud a présenté une conférence sur « l'Urbanisme et la forme urbaine par la cohésion sociale » pendant le septième Forum Urbain Mondial à Medellin Colombia en 2014. Pendant son intervention, elle a présenté le projet « Corridors of Freedom » de la ville de Johannesburg. Dans le contexte des fractures socio-spatiales héritées de la ségrégation dans la société de l'ère de l'apartheid, les politiques publiques ont cherché des moyens innovants pour faire des coutures urbaines. Ils voulaient des solutions qui manifestent cinq qualités de l'espace : la justice spatiale, la durabilité spatiale, la résilience spatiale et l'efficacité spatiale. La solution trouvée était centrée sur le « Transit-Oriented Development » (TOD). Le TOD ainsi que le projet « Corridors of Freedom » seront présentés plus loin.

Dans sa présentation, Greef s'est élevée contre un déterminisme physique des projets de planification et de renouvellement. D'après elle, il faut se limiter. La tentation de résoudre les problèmes sociaux et de réorganiser l'espace par une solution seulement urbanistique doit être évitée, car un processus focalisé sur la réorganisation peut reproduire des configurations d'exclusion sociale. Cependant, elle conseille de renverser une tendance fragmentaire par plusieurs actions :

- Pour surmonter les pressions centrifuges d'une ville, des connexions traversant l'espace peuvent être créées par des corridors écologiques ou de transport, par exemple.
- Des connexions à l'intérieur d'un espace doivent être renforcées pour créer une infrastructure de la vie sociale, notamment par des espaces publics.
- Il faut faire un effort pour desserrer des barrières spatiales en privilégiant des limites souples, articulées, et qui se chevauchent, entre propriétaires, entre quartiers et entre les espaces publics et privés. Les limites très rigides sont les signes de la désintégration sociale.
- Des institutions publiques sur le quartier, telles que des bibliothèques, piscines, maisons de quartier, etc. sont des formes actives de l'espace public, et facilitent la coprésence et le développement de l'espace culturel partagé.
- Une ville est bien dans tous ses quartiers, pas seulement dans ses quartiers « vitrine ». Il faut assurer une distribution juste des ressources partout dans la ville.
- Les processus de développement et de renouvellement doivent être inclusifs, en impliquant des habitants dans les décisions qui concernent leurs conditions de vie.
- La planification n'est pas un processus purement technique, mais fait partie d'une bonne gestion de l'infrastructure politique et institutionnelle qui rend possible l'intégration sociale.

6. TOD

La réflexion autour de la forme urbaine évolue vers un renforcement de l'articulation entre l'urbanisme et le transport pour répondre aux enjeux de la justice spatiale, de la mobilité et de l'environnement face à l'étalement urbain. Le TOD, « Transit-Oriented Development » semble être une solution de plus en plus répandue, et qui s'adapte aux objectifs communs des politiques d'urbanisme : mobilité, développement durable, et cohésion sociale. Il s'agit d'un modèle de développement qui maximise la mixité des fonctions urbaines à la proximité des transports en commun accessibles à pied. Les objectifs sont d'augmenter l'usage des transports en commun et de réduire la dépendance à la voiture individuelle, tout en structurant la forme urbaine avec des densités qui diminuent progressivement en s'éloignant des nœuds et arrêts de transport. Le design de ces développements est censé être pensé spécifiquement en termes de mobilité active, en réduisant la taille des îlots et la place dédiée aux voitures.

Une vue d'ensemble des innovations morphologiques promouvant la justice spatiale dans d'autres villes et d'autres pays éclaire cette partie de la recherche dont le but est d'identifier des solutions possibles à travers le re-aménagement urbain. Deux exemples seront présentés ici : les « Corridors of Freedom » à Johannesburg, Afrique du Sud, et le « Metrocable », un système de transport par télécabines à Medellin, Colombie. Ce sont deux villes avec de fortes fractures socio-spatiales apparentes dans leurs formes, qui montrent comment la mobilité devient à la fois objectif, matière et indicateur d'évaluation pour agir sur la morphologie urbaine et la justice spatiale des quartiers défavorisés.

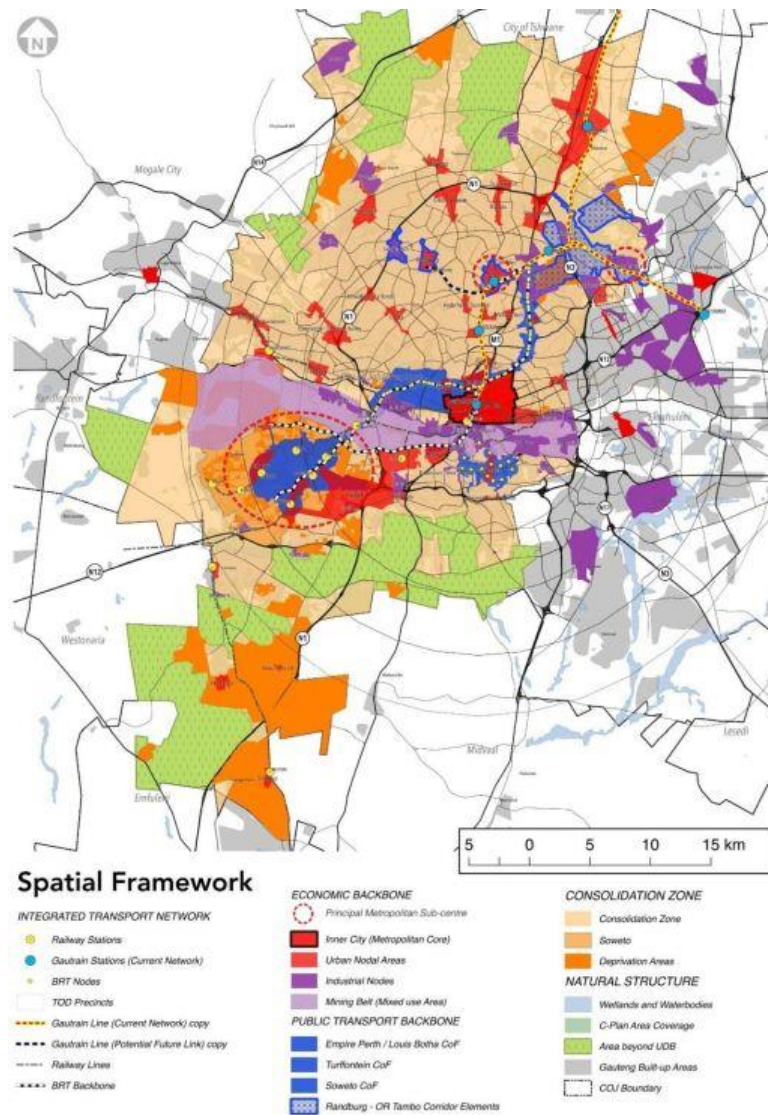
Entre autre catalyseurs, la lecture d'un document présentant un dialogue sur « l'Urbanisme et la Forme Urbaine par la Cohésion Sociale » lors du Forum Urbain Mondial 7 à Medellin, Colombie le 5-11 Avril 2014, a donné naissance à l'idée qui est derrière la problématique de cette présente recherche. La préoccupation de la justice spatiale et sa relation avec les formes urbaines de nos villes est un sujet qui est global dans son étendue.

Corridors of Freedom, re-stitching our city to create a new future (*Corridors de la liberté, recoudre notre ville pour créer un nouvel avenir*)

Pour contrer les effets néfastes résultant de la planification spatiale des années de l'Apartheid, un programme pour recoudre les fractures socio-spatiales de la ville de Johannesburg par les axes de transport structurant le développement urbain a été proposé en 2016 par les politiques publiques. La forme de la ville était un étalement de zones urbanisées de faibles densités, sans un système de transport en commun viable. La plupart des populations fragilisées et les classes moyennes continuent d'habiter dans les périphéries du centre des affaires et ont des déplacements domicile-travail très onéreux. Le recours à la voiture individuelle en ville pose de vrais problèmes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

Pour les pouvoirs publics, la planification territoriale doit désormais prendre en compte les notions de développement durable et répondre aux injustices socio-spatiales. Pour atteindre ce but, une forme compacte, avec une intensification de la mixité urbaine propose aux habitants une meilleure accessibilité aux services et favorise la cohésion sociale. L'approche de cette compacité polycentrique est structurée par un réseau extensif de TC par bus (avec des axes de mobilité intensive et des quartiers de courtes distances aménagés pour favoriser les mobilités actives). La forme spatiale de la ville sera ainsi altérée profondément. Les corridors de transport-développement serviront pour ancrer des nœuds d'activité économique dans le but d'attirer plus de développement économique dans les quartiers défavorisés comme Soweto et Alexandra.

Ce projet montre bien le lien entre transport, mobilité, accessibilité et forme urbaine qui est un levier efficace pour lutter contre les injustices spatiales (Baffi, 2017).



Johannesburg Spatial Development Framework, 2040.

source : <http://www.corridorsoffreedom.co.za>

« Metrocable » à Medellín, Colombie

Pour répondre aux défis de la planification et de la gestion des espaces urbains, et guidée par les principes de justice spatiale et de développement durable, la communauté urbaine de Medellín, la deuxième ville la plus peuplée de Colombie, a installé le Metrocable entre 2004 et 2010. Il s'agit d'un système de télécabines composé de trois lignes. Medellín est située dans la vallée de l'Aburra, entourée par des quartiers de haute densité, les « barrios », en hauteur. Pour desservir ces quartiers très marginalisés, inaccessibles par un transport en bus à cause de l'important dénivelé, le système de télécabines a été installé pour faire le lien avec le métro de Medellín. Des interventions de renouvellement urbain ont été associées aux lignes de télécabines, avec l'objectif d'intégrer ces quartiers, marqués par des années de violence et de pauvreté intense, dans le tissu urbain.

Le système est reconnu comme un grand succès pour avoir désenclavé les quartiers et contribué à une chute de la criminalité. Cette expérience réussie de Medellín était le sujet d'un projet de recherche piloté par The Bartlett Development Planning Unit, University College of London, qui avait pour but de l'examiner de manière critique. Une comparaison entre le projet de Medellín, bien géré et bien ressource par la municipalité en collaboration avec les communes, avec un projet similaire de Soacha, une municipalité institutionnellement faible et moins bien dotée, montre le rôle important que les gouvernements locaux jouent dans les décisions de planification d'infrastructure et de transport. La notion de « mobilités » dans le contexte des inégalités urbaines et fractures socio-spatiales est au cœur de ces interventions urbaines et met en évidence qu'un manque de mobilité peut être à la fois un résultat et un facteur de l'injustice spatiale d'un territoire.



Source : Julio Dávila <https://www.ucl.ac.uk/>

7. Conclusion de la deuxième partie

Dans la première partie de cette recherche, nous avons fait une étude bibliographique autour de la question de la justice spatiale, en étudiant notamment les travaux de Henri Lefebvre, John Rawls, Edward Soja, David Harvey, Iris Marion Young, et Amartya Sen. Nous avons développé à partir de cette étude, une définition de la justice spatiale comme la justice à la fois distributive, procédurale, qui prend en compte les différences des groupes et des « capacités » des individus, avec une attention spéciale pour la défense des espaces publics. Nous rappelons que cette définition opérationnelle rejoint de très près les quatre paramètres pour décliner la cohésion sociale d'un rapport de Fourel et Malochet pour le Centre d'analyse stratégique de la Direction générale de la cohésion sociale en 2013 : « l'équité dans l'accès aux droits, aux opportunités et aux richesses ; la reconnaissance de la diversité entendue comme diversité ethnique ou culturelle, mais aussi comme diversité propre à la société des individus ; la reconnaissance de l'autonomie pour l'épanouissement personnel, professionnel et familial ; et la participation dans l'espace public collectif (Fourel Malochet, 2013, p. 31). Nous avons indiqué que notre analyse d'un quartier de la politique de la ville sera basée sur les problématiques spécifiques à ce lieu pour faire une analyse située dans un contexte géographiquement, historiquement et institutionnellement. Les entretiens avec les acteurs locaux en contact avec les habitants du quartier nous fourniront les besoins spécifiques du QPV de Renaudie-Champberton-La Plaine à Saint-Martin-d'Hères en termes de justice spatiale et en relation avec sa forme.

Ensuite, nous avons fait une étude de l'analyse des formes urbaines pour trouver les critères des morphologies hypothétiquement propices à la justice spatiale. Nous avons vu que la morphologie des villes présente une dynamique de la métropolisation avec la satellisation de pôles secondaires, et aussi la périurbanisation, avec un mouvement des habitants vers la périphérie. La ville centre toujours plus dense n'est plus une solution adaptée aux enjeux environnementaux liés à cette compacité (îlots de chaleur, pollution, congestion, etc.). Il s'agit maintenant de privilégier une densité décentralisée et polycentrique, répartie dans des aires urbaines et à plusieurs échelles. Pour évaluer une forme urbaine dans l'optique de la justice spatiale, nous avons décliné une liste de critères : la densité multipolaire, la résilience, la connectivité, la mutualisation, la mixité fonctionnelle et sociale, la différenciation des tissus, la complexité, la lisibilité, l'accessibilité, la proximité et la qualité des espaces publics. Nous avons fait l'hypothèse qu'il n'existe pas de forme idéale pour la justice spatiale, mais que les formes urbaines qui sont le plus propices à la justice spatiale répondent à ces critères. Nous avons fait aussi l'hypothèse que la performance de ces formes urbaines en termes de justice spatiale est liée surtout à leurs connexions avec d'autres

formes, et qu'il existe des sortes de corridors de justice spatiale qui tissent une ville aussi cohérente dans ses trames sociales que dans ses trames écologiques.

Dans la deuxième partie, nous avons regardé dans un premier chapitre les actions des politiques publiques dans le cadre de la politique de la ville en France. Nous avons constaté que les objectifs de la politique de la ville sont très près à la fois de notre définition de la justice spatiale et de notre liste de critères pour les formes urbaines propices à la justice spatiale. Le constat est aussi fait de la volonté de traiter les ségrégations socio-spatiales dans leur globalité avec les dispositifs mis en place pour corriger les maux économiques, sociaux, et urbanistiques des quartiers les plus défavorisés. Une exposition de l'outil NPNRU en gros plan fait une base pour notre troisième partie de l'analyse du projet NPNRU à Renaudie Champberton La Plaine à Saint-Martin-d'Hères. Les difficultés pour évaluer la politique de la ville en termes de justice spatiale sont repérées, incluant une réticence par rapport aux statistiques ethniques, et une absence de dispositif de géo-localisation de la distribution du droit commun.

Un deuxième chapitre a fait le constat que la justice spatiale et la forme urbaine sont deux enjeux forts dans la détermination des politiques territoriales.

Un troisième chapitre a étudié les moyens mis en œuvre dans les projets de renouvellement urbain pour transformer des quartiers défavorisés, notamment la démolition, la reconstruction, la rénovation, et la résidentialisation. Ensuite nous avons discuté des moyens disponibles pour créer des connexions à travers les fractures urbaines à toute échelle, qui nous semblent être une bonne piste pour notre analyse dans la suite de ce rapport.

La troisième partie de cette recherche, sur le QPV Renaudie-Champberton-la Plaine, va tenter de faire la synthèse de notre définition de la justice spatiale, les critères pour les formes urbaines justes, et les approches et solutions proposées par la politique de la ville, pour analyser le quartier. Notre hypothèse est que la forme urbaine de ce quartier peut être vue à la fois comme une force ou une faiblesse, une opportunité ou une menace pour la justice spatiale des habitants. Dans le cadre du projet NPNRU, il existe forcément des solutions possibles pour améliorer le cadre de vie des habitants.

PARTIE III. -

INVESTIGATION DU TERRAIN D'ÉTUDE : LE QPV

RENAUDIE-CHAMPBERTON-LA PLAINE À SAINT-

MARTIN-D'HÈRES



Place Étienne Grappe, quartier Renaudie-Champberton-La Plaine, août 2018, Holly Helfrich

L'objet de cette troisième partie est d'étudier le quartier Renaudie-Champberton-La Plaine à Saint-Martin-d'Hères, quartier prioritaire de la politique de la ville, un projet NPNRU d'intérêt régional, en utilisant les critères d'analyse de la forme urbaine et de la justice spatiale définis par le travail d'étude théorique de la première partie. On présentera en un premier temps la méthodologie et le contexte historique du projet, puis l'analyse se poursuivra en croisant les thématiques de la forme urbaine et de la justice spatiale. Cette analyse socio-spatiale cherche à préciser quelles sont les incidences de la forme urbaine sur la justice spatiale du quartier Renaudie-Champberton-La Plaine et à déterminer quelles sont les pistes pour améliorer les relations socio-spatiales dans ce quartier. Pour finir, un dernier chapitre discute les résultats et présente des pistes de réflexion pour d'autres recherches sur la relation entre forme urbaine et justice spatiale, ainsi que des pistes de projets applicables au quartier Renaudie-Champberton-La Plaine.

CHAPITRE 6 – MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1. Méthodologie

Tout d'abord, on présentera le contexte historique de ce quartier. Un entretien non-directif avec Serge Renaudie, fils de Jean Renaudie, permettra d'éclairer les engagements philosophiques et les principes architecturaux de Jean Renaudie. Pour contextualiser des actions politiques et institutionnelles sur le quartier, nous terminerons ce chapitre avec la présentation des actions de la politique de la ville sur le quartier dans le passé et aujourd'hui dans le cadre du projet NPNRU. Nous présenterons également les objectifs de la Métropole de Grenoble vis-à-vis de l'intégration de ce quartier dans le territoire, et le plan-guide pour les actions contractualisées avec l'ANRU en début de 2018.

Un deuxième chapitre présentera une analyse socio-spatiale de ce quartier. Sept tissus locaux seront comparés pour déceler les particularités des formes urbaines de Renaudie-Champberton-la Plaine. Ensuite on présentera une discussion critique de trois points bloquants sur le fonctionnement de la forme urbaine de ce quartier, ainsi que ses plusieurs avantages. L'analyse se poursuit par quelques cartes faites avec l'outil SIG de la politique de la ville. L'analyse morphologique aide surtout à situer notre analyse historiquement, tandis que l'analyse spatiale des données nous renseigne sur l'aspect distributif de la justice spatiale. Pour évaluer les autres aspects de la justice (procédurale, reconnaissance des différences et de « capacités » des habitants), nous allons nous appuyer sur les entretiens avec les acteurs locaux, ainsi que sur les observations faites sur le terrain. Un diagnostic stratégique type « SWOT » (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats / Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) ciblant la relation entre forme urbaine et justice spatiale, et tentant de mettre en forme les divers éléments liés à la relation entre forme et justice spatiale dans ce quartier tels qu'ils ont été recueillis pendant les entretiens avec les acteurs locaux terminera ce chapitre.

2. Le contexte historique du quartier

Dans le contexte de l'Europe après la deuxième guerre mondiale, les projets urbains se sont focalisés sur la construction en masse de logements sociaux aux prix abordables avec l'objectif d'être socio-économiquement homogènes, l'idée étant que « la quantité égale à la qualité » (Bassett, 2013, p. 3 ; Meulenbelt, 1994, 21-22). Pour mieux s'adapter aux projets de logement en masse de l'Après-guerre, l'idée d'une « séparation fonctionnelle » était privilégiée, remplaçant l'idée d'un quartier comme unité sociale (Bassett, 2013, p. 3 ; Bolt et van Kempen, 2009, p. 462). Avec la

publication de la Charte d'Athènes, Le Corbusier et d'autres architectes ont professé ce nouvel urbanisme en 95 points sur l'organisation des villes (par exemple, les tours d'habitation soulevées, gardant le sol dégagé pour de vastes étendus d'espaces verts). Une logique de la ville comme machine fonctionnelle a été adoptée largement par les urbanistes et basée sur la séparation en zones indépendantes des quatre fonctions de la ville : habiter, travailler, se récréer et circuler. Les plans détermineront la forme de chaque secteur correspondant à chacun des quatre fonctions, ainsi que leur emplacement dans la forme de l'ensemble.

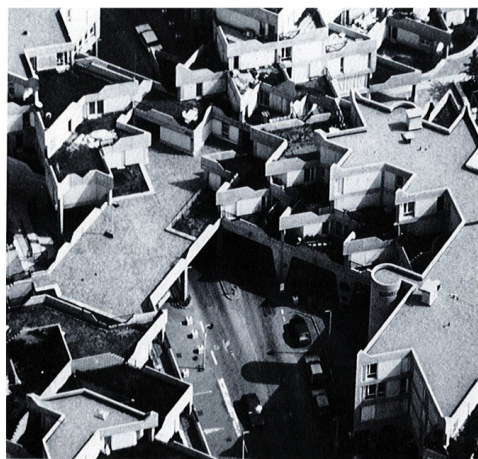
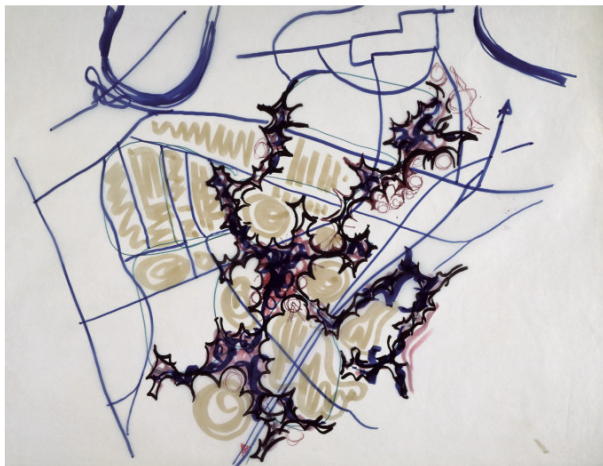
Jean Renaudie (1925-1981), jeune architecte-urbaniste français, était élève d'Auguste Perret et Marcel Lods. Il fonde avec d'autres jeunes architectes l'Atelier Montrouge qui sera actif pendant une dizaine d'années, avant qu'il ne rompe avec ses associés après des désaccords liés en partie à Mai 68. Jean Renaudie était parmi les premiers à s'opposer aux méthodes de production des grands ensembles et à rejeter la séparation fonctionnelle, principe défendu par Le Corbusier et qui a engendré les formes « pathologiques » des tours et des barres. La production du logement social et la vision de l'aménagement urbain de Jean Renaudie ne cherchaient pas à organiser l'espace dans un système, mais plutôt à enrichir la ville par la complexité de nouvelles constructions. En 1978, il a reçu le Grand prix national de l'architecture du Ministère de la Culture.

Sur leurs projets de logements sociaux à Ivry-sur-Seine et à Givors, Jean Renaudie et Renée Gailhoustet ont expérimenté des formes « d'étoiles » : des appartements avec terrasse, superposés pour former des sortes de collines et de canyons en ville, en théorie couverts de végétation pour faire disparaître la façade. La mixité fonctionnelle ne se séparait pas de la mixité sociale, avec des locaux d'activité en pied d'immeuble pour animer le quartier. Ces formes et ces idées entraient directement en phase avec les engagements politiques du maire communiste de Saint-Martin-d'Hères à l'époque, Jo Blanchon. La ville de Saint-Martin-d'Hères s'est transformée sous sa municipalité, la croissance démographique étant soutenue par la construction de grands ensembles de logements, de crèches, de zones d'activités, et d'équipements culturels et sportifs. En 1974, Jo Blanchon engage Jean Renaudie pour mettre en œuvre un nouveau « centre ville » multi-fonctionnel, une ZAC qui était censée donner naissance à un quartier, un morceau de ville, reliant plusieurs pôles de ville par un maillage d'étoiles de logements et de locaux d'activité. C'était la conviction de Jo Blanchon de faire construire une nouvelle maison communale et d'autres équipements municipaux au cœur de cette ZAC, qu'ils appelaient le « centre ville » de Saint-Martin-d'Hères.

Pendant un entretien non-directif pour cette recherche, Serge Renaudie, fils de Jean Renaudie, a parlé de l'histoire du quartier et a évoqué les origines du projet :

« Et quand Jean Renaudie est arrivé, vous verrez des dessins, il avait fait de petits dessins qui sont maintenant à Beaubourg ... j'ai eu la version du maire après, Jo Blanchon, qui m'avait dit, « quand j'ai vu

ses dessins, j'ai compris tout de suite. J'avais compris que ça serait ça ». Ce qui était un peu exceptionnel, parce qu'en plus, ... mon père énonçait très peu, et ses dessins étaient assez illisibles pour ce qu'on pouvait produire à l'époque. En plus, il était dans le postmodernisme à fond. On revenait sur les grands axes, avec les ombres portées. Des sortes de gribouillis en quelque sorte. C'est des couleurs dans tous les sens. Et on voit des collines, des tresses et des grands axes. »



croquis de Jean Renaudie et image du quartier Renaudie SMH, Serge Renaudie

Le programme tel qu'il était envisagé au début, a dû être abrogé par manque de financement. Le projet a rencontré de graves difficultés, notamment avec le décès de Jean Renaudie en 1981 pendant la phase des travaux. Serge Renaudie, jeune architecte à l'époque travaillant dans le cabinet de son père, a dû terminer son diplôme en urgence pour finir le projet. Il raconte :

« Nous, on avait terminé tout ça en vitesse. On n'avait plus de moyens du tout, la ville était exsangue, c'était très dur, quoi. La fin de la ZAC, c'est héroïque d'avoir réussi à terminer. Et ce n'était que le début d'un quartier... »

Finalement, 457 logements, 3 240 m² de commerces, 2 200 m² de bureaux, 2 écoles maternelles et une crèche ont été construits, et les travaux terminés en 1986.

3. Les engagements de Jean Renaudie

Pendant l'entretien donné dans le cadre de cette recherche, Serge Renaudie a discuté des engagements socio-spatiaux de Jean Renaudie pour le quartier, les engagements dont le fils a hérité quand il a repris le projet en 1981 au moment du décès de son père.

Le premier principe: La reconnaissance des différences donne naissance à une complexité des formes.

« Si on reparle du quartier Renaudie, qui a été élaboré par Jean Renaudie et sur les principes de Jean Renaudie, et ensuite par moi, toujours sur ces mêmes principes, le premier principe, ça pourrait être la reconnaissance que chaque individu est différent. Ça induit qu'il n'y a pas de raison que tous les logements

soient identiques. C'est un engagement. Ça pourrait ne pas l'être. On pourrait dire, « Oui, tous les gens sont différents, mais n'empêche que la production fait que tous les logements ne peuvent pas être différents ». Ça veut dire que ça met en cause des modes de fonctionnement, des modes de production de l'espace. C'est le principe. Mais ça ne veut pas dire que ça produit un espace qui, pour lui-même, est juste socialement. C'est un principe. C'est un combat. Et je préfère penser en termes de combat que de dire qu'il y a des choses qui, par elles-mêmes, scientifiquement, seraient dotées de tel et tel don. Ça, c'est le premier principe. »

« Ces principes-là ont bouleversé les formes. Parce que pour faire que chaque logement soit différent, ce n'est pas simple. Si dans le village, chaque maison est à la fois toujours sur le même schéma, mais en même temps toujours différente, parce qu'adaptée à l'usage, ça s'est fait dans le temps. Ça s'est fait au cours des siècles avec un temps long, depuis plusieurs siècles. Là quand on construit aujourd'hui, il faut construire pour l'équivalent d'un village à chaque fois, mais on le fait d'un coup. »

Ce premier principe exprime la volonté de l'architecte de construire une forme urbaine qui reflète la complexité des relations sociales et qui reconnaît des spécificités individuelles. Ce « combat » peut être également vu comme une recherche de justice spatiale. La volonté d'assurer la traduction formelle de ces différences remet en cause les modes de production et de fonctionnement de l'espace. Pour autant, l'application de ce principe rencontre deux problèmes. D'abord, la structuration de l'espace a beau tenir compte des différences des individus, elle ne garantit pas en elle-même un espace plus juste. Deuxièmement, ces formes ne profitent pas de la variété et des adaptations à l'usage des individus inhérentes dans les villes et villages construits lentement dans l'histoire.

Saint Martin d'Hères, premières études, 1975



Son approche des différents projets s'effectue toujours à travers des dessins où s'évaluent les vides autant que les pleins dans un équilibre combiné des espaces de la ville - le vide étant considéré alors comme le plein de la ville, plein des relations que nous y entretenons entre individus mais aussi avec le site.

Images et texte issus d'une Conférence intitulée « D'où viennent les étoiles quand elles tombent à Givors ? » et prononcée par Serge Renaudie, le 7 décembre 2012 à Givors, dans le cadre des 30 ans des Étoiles de Givors

Le deuxième principe : Le droit à la ville : le décloisonnement des espaces publics et la porosité de la forme.

« Un deuxième principe Jean Renaudie, consiste à dire que ce n'est pas parce qu'on n'est pas propriétaire d'un lieu qu'on n'a pas le droit de le traverser. Ça, c'est le deuxième principe. C'est-à-dire que la ville doit pouvoir être accessible à tout le monde partout. Ce qui décloisonne la notion de l'espace public. Vous savez que l'espace public se définit chez nous par l'endroit où on ne perçoit pas d'impôt. Aussi paradoxal que ça puisse paraître. C'est comme ça. L'espace public, ou le public, si vous voulez, ça pouvait aussi définir la propriété publique plutôt, c'est plus en termes de propriété. Donc, on peut considérer que décloisonner l'espace public c'est dire : ce n'est pas parce qu'il y a une parcelle privée qui appartient à quelqu'un qu'on n'a pas le droit de la traverser. »

« À trop vouloir organiser les choses, on les détruit. C'est peut-être un propos anarchiste, mais ça ne l'est pas vraiment. Je m'en fous que ce soit anarchiste ou pas. C'est une réalité. Il y a des sociétés qui ont vécu très longtemps à la rurale, et Dieu sait que les paysans sont attachés à leur terre. Mais ils pratiquent un autre type d'usage du territoire. On peut en être propriétaire et accepter que les gens le traversent, si ce n'est pas pour nuire, bien sûr. »

Ce deuxième principe questionne le fonctionnement de notre système de la propriété privée, avec sa multiplication de limites et cloisonnements. Dans sa formulation, Jean Renaudie s'appuie sur l'exemple des sociétés rurales, et leur ouverture des frontières entre les espaces publics et privés par une pratique libérée de la circulation. Mais la transposition sur l'espace urbain de ce nouvel usage de l'espace ne prend pas en compte la densité urbaine, qui influence les usages et les relations socio-spatiales.

Le troisième principe : La générosité des terrasses pour tous, l'incitation aux « capacités » des habitants pour s'approprier les espaces et créer l'identité du quartier.

« Alors, (François) Chaslin, il avait écrit quelque chose, un petit texte qui disait : à l'époque où on était, qu'il fallait regarder que Renaudie et Gailhoustet avaient donné aux gens du logement social, c'est donc à des gens peu fortunés, l'équivalent de ce que les bobos souhaitaient à Paris. Et c'est ça qui est intéressant, c'est ce retour à la terre, les jardins. »

« Jean Renaudie avait une position très proche des Lumières, c'est-à-dire que chaque homme est un citoyen, différent d'un autre. Tout le monde est identique et différent. Et c'est cette diversité qui est une valeur créatrice. Et que d'ailleurs, chaque individu possède en lui-même la capacité de créer. Tout le monde est capable. Tout le monde a quelque chose de créateur. Et donc, tout le monde a des droits. Voilà. Les mêmes. Mais, en même temps, tout le monde a des devoirs. C'est que dès lors qu'il est reconnu comme un citoyen, il a des devoirs de citoyen, c'est de se comporter en citoyen. L'architecture si vous voulez, il considérerait son architecture terminée quand elle serait complètement recouverte de végétation. C'est à dire que ... s'ils avaient une belle terrasse, s'ils avaient le pouvoir de jouir d'une terrasse, il fallait qu'ils considèrent aussi que ce qu'ils planteraient serait vu de l'extérieur et constituerait la façade. On ne parlait plus de décorer la façade puisque l'objet c'était la végétation et les gens qui allaient eux-mêmes décorer la façade. Donc, quand le bâtiment est aride, moi ça me dit quelque chose. Ça me dit qu'on a mis des gens dans une situation de ne pas être des citoyens en tant qu'êtres libres. Et qu'ils ne s'autorisent plus à l'être. »



Quartier Renaudie, avril 2018, Holly Helfrich

Ce troisième principe est concrètement une incitation pour que les habitants participent activement à la production de l'espace et à la vie urbaine, en les laissant compléter la façade. Le « droit à la ville » donne aux habitants le droit de s'approprier l'espace, mais exige aussi le devoir d'agir, de créer. La justice spatiale suppose des citoyens libres et créatifs, mais l'injustice spatiale est apparente si une société marginalise des individus, ne souligne pas leurs capacités, ne les laisse pas exercer librement leurs droits et devoirs.

Le quatrième principe: La mixité sociale et fonctionnelle.

« Et c'est vrai, Chaslin a raison. Il y a un engagement politique de Renée Gailhoustet et Jean Renaudie. Ils travaillaient pour le logement social parce qu'ils considéraient que le logement social, ça concernait la majorité des gens. À l'époque, l'objectif, c'était non pas de construire seulement pour les gens les plus pauvres, ou dans le besoin, mais de construire pour tout le monde. C'est qu'on avait un volant extrêmement diversifié des gens les plus pauvres aux gens qui avaient un revenu moins pauvre, un bon revenu. Des professeurs d'université, ou des gens comme ça. Et de construire tout ça en même temps, en les mêlant, c'était un des projets des associations HLM avec qui on a bossé. Ou des villes, car à Saint-Martin-d'Hères, c'est avec la ville et non pas avec les bailleurs que ça c'est fait. Le bailleur était à l'arrière. »

« Et l'objectif, c'était ça. C'était de recréer ce mélange. Et là, encore une fois, vous voyez bien que ce n'est pas une morphologie qui va donner une solution. Par contre, c'est des principes, là aussi, c'est les principes qu'on appelle la mixité sociale aujourd'hui. Sauf que la mixité sociale aujourd'hui, une fois qu'elle a été décrétée, elle passe à travers les critères administratifs. Et là, on retombe dans des petits tableaux excel, tant de pourcentage de mixité, enfin, c'est absurde. Ce n'est pas ça, la mixité. La mixité c'est comment des gens... On n'aurait jamais dû séparer mixité sociale et mixité fonctionnelle. Et ça, Jean Renaudie n'a jamais... ça, c'était aussi un autre principe, c'était toujours faire en sorte que les zones d'habitat soient aussi des zones de travail, où il y a d'autres locaux que ceux de l'habitat strict, du logement strict. Alors que ce soit des commerces, que ce soit des services, que ce soit des artisans, tous les grands locaux qu'on a faits à Saint-Martin-d'Hères, là. Ce qu' on a appelé nous, le premier quartier du centre ville parce que c'était le centre ville qu'on construisait, mais ce n'est pas fait. Et bien, il y a des grands locaux là, qui sont là, tout au bord l'avenue du 8 mai. Ça aurait pu être extraordinaire. »

Le quatrième principe concerne la mixité sociale et fonctionnelle comme facteur de la justice spatiale d'un quartier. L'espace doit être conçu de manière à permettre la

rencontre et l'articulation entre les différences des origines et des fonctions. La diversité sociale est assurée par une mixité fonctionnelle, ce qui permet la multiplication des échanges qui constitue l'ensemble dynamique d'un espace urbain.

Ces principes de Jean Renaudie : la création d'une forme urbaine complexe par l'habitat démarqué de la cellule, des logements avec terrasses pour tous les habitants qui à la fois reconnaissent leurs différences et à qui on permet de s'approprier ces espaces en soulignant leur capacités créatives, la réclamation d'un droit à la ville qui décloisonne les espaces publics permettant même un partage raisonné des espaces privés et la mixité sociale intimement liée à la mixité fonctionnelle ; ce sont les principes d'un urbanisme qui est caractérisé par des acteurs locaux comme « utopique » « généreux », « une belle idée ». Ce sont des principes qui traduisent spatialement des convictions sociales, des manifestations formelles de la recherche de justice spatiale.

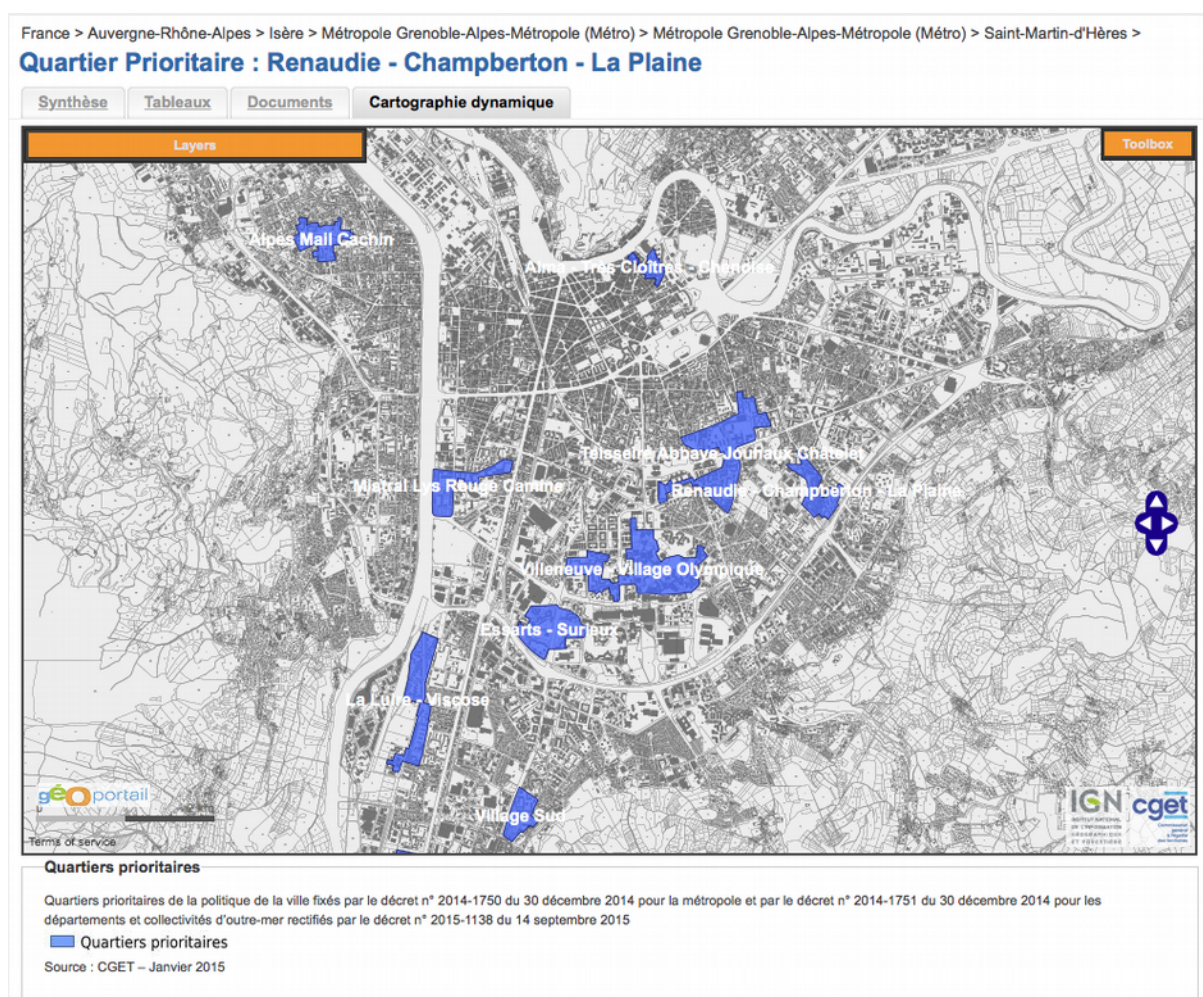
4. Les actions de la politique de la ville sur le quartier jusqu'au présent

Ce quartier, né de convictions d'utopie sociale, est l'objet de bientôt 20 ans d'actions menées sur le territoire en tant que quartier prioritaire de la politique de la ville. Ce projet de renouvellement urbain concerne un territoire peu étendu, mais qui présente des problématiques très importantes. Ce sont la forme urbaine et la relation compliquée des espaces public/privé qui posent, d'après certains, des difficultés en matière de gestion urbaine et de propriété foncière complexes. Le constat est fait que les particularités de ce projet compliquent les nombreux dysfonctionnements et rendent plus complexes les actions quant aux objectifs de transformation de quartier et de mixité sociale.

La ville de Saint-Martin-d'Hères et ses partenaires sont engagés dans un processus de renouvellement urbain et social depuis presque les origines du quartier. Malgré les améliorations effectuées sur Renaudie-Champberton-La Plaine dans le cadre des différents dispositifs GPV, CUCS et ANRU, des difficultés importantes persistent, notamment en termes de qualité de ville, qualité et diversité de l'habitat, et accès aux aménités urbaines. Les indicateurs sociaux démographiques montrent une fragilité sociale du quartier et de la population en situation précaire. Il existe dans le quartier des problèmes d'incivilité et de sécurité, avec un trafic de drogue bien installé. Certains espaces extérieurs et parkings sont monopolisés pour cette activité illicite. De tels trafics, outre l'insécurité qu'ils engendrent, entraînent aussi des problèmes de stationnement qui, pour être moins graves, n'en perturbent pas moins la vie du quartier. Le report de véhicules sur le domaine public est important, dégradant l'image du quartier et gênant la circulation. Avec l'architecture particulière du quartier Renaudie, les interventions sont complexes. Une hétérogénéité entre les secteurs du

territoire (différences entre les formes de Renaudie et Champberton, différences entre les problématiques liées au copropriétés et logements locatifs, différences des populations, etc.) et une forte concentration de logement sociaux (75%) nécessitent des actions de renouvellement urbain qui répondent aux problématiques de la qualité de l'espace privé et public et un besoin de renforcer le développement social du quartier.

Territoires d'application



Carte créé avec SIG politique de la ville: <https://sig.ville.gouv.fr>

Parmi les 38 200 habitants à Saint-Martin-d'Hères, 12 759 habitants sont en QVA (Quartier de Veille Active). Le QPV Renaudie-Champberton-La Plaine à Saint-Martin-d'Hères compte 2 570 habitants. Depuis 2000, ce secteur a déjà bénéficié du dispositif Grand Projet de Ville intercommunal qui s'adressait aux quartiers Tisseire et Abbaye Jouhaux Châtelet de Grenoble et Renaudie Champberton à Saint-Martin-d'Hères (montant total du projet 140 M€, participation ANRU 38 M€). Entre 2006 et 2015, une convention ANRU intercommunal était réalisée dans le cadre du PNRU.

Plusieurs réalisations dans le cadre du GPV / CUCS / ANRU PNRU en matière d'habitat et des espaces publics ont été faites sur les quartiers Renaudie, Champberton, La Plaine et la ZAC Centre. À Renaudie, l'OPAC 38 a réhabilité 280 logements sociaux et résidentialisé l'îlot Etienne Grappe qui souffrait d'une vacance de logement à 40 %. Un aménagement de certains espaces publics et des travaux de sécurisation ainsi qu'une étude de sûreté sur un des parkings souterrains ont été effectués sur Renaudie pendant cette période. À Champberton, un renouvellement urbain de l'îlot Chardonnet a été réalisé avec des logements intergénérationnels des logements en accession sociale et 500 m² de commerces de proximité. La place du marché et le square Aragon ont été réaménagés. Sur la Plaine, il y a eu une démolition et reconstruction des logements, une mission d'animation OPAH sur deux copropriétés dégradées, la construction des logements en accession sociale, et la requalification d'une place. La ZAC Centre était créée pendant cette période : construction de 1600 logements (64 % accession privée, 7% accession sociale et 28% logements sociaux), création d'une zone d'activité (600 emplois), création d'un parc public (5 ha), développement de la ligne de tram D avec un terminus à la frange du quartier prioritaire, rénovation de la cité scolaire (collège H. Wallon, lycée P. Neruda).

En termes d'action pour le développement social, on constate un territoire prioritaire toujours très fragile socialement, malgré des structures et des services publics présents sur le territoire : 2 écoles primaires, 1 école maternelle, 1 crèche, Action sociale de proximité du CCAS, Maison du quartier, service municipal de prévention, GUSP, Associations culturelles, café associatif, La Poste. De nombreuses actions sont développées pour le support culturel en lien avec les associations, pour l'éducation, l'implication des habitants, et les actions de prévention liées au partage des espaces publics. Pour plus de détails sur les actions du CCAS, la maison du quartier Louis Aragon, la GUSP, et le service de médiation et prévention, on pourra lire les entretiens en annexe avec Caroline Cialdella et Hakima Necib.

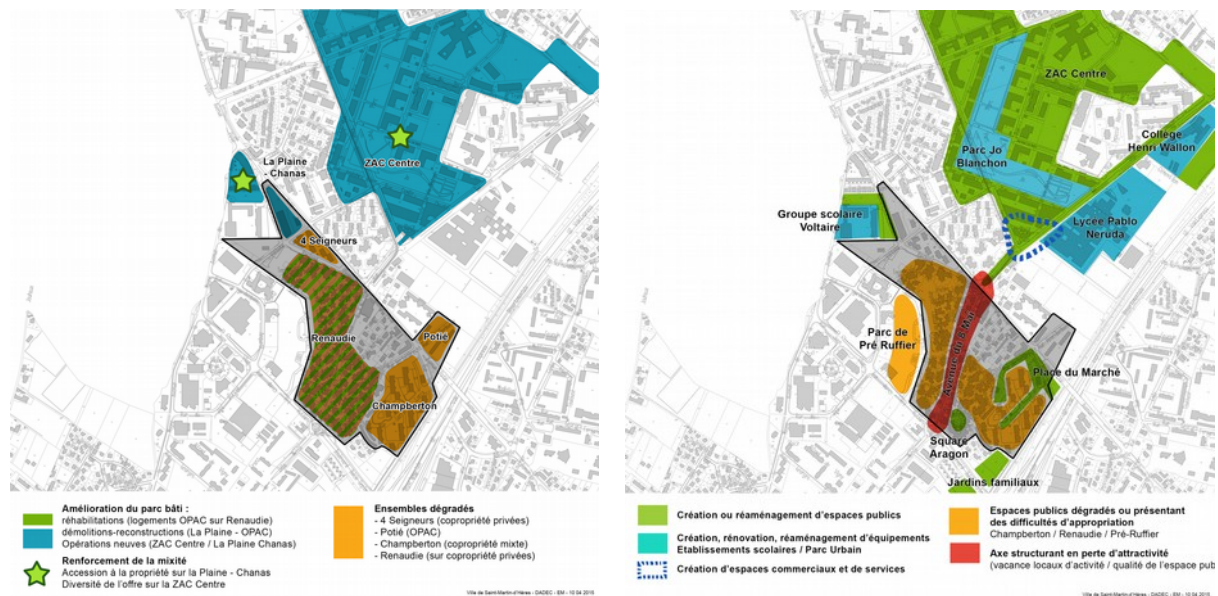
Malgré des réalisations structurantes pour le secteur menées dans le cadre de cette première phase et permettant d'introduire une mixité importante (notamment en périphérie vers le Parc Jo Blanchon), des poches de logements dégradés privés et publics perdurent. De plus, des poches de vacance de logements sur Renaudie sont toujours importantes et ont besoin d'être résorbées. Il reste des besoins importants de rénovation et d'appropriation des espaces extérieurs liés à la vacance des locaux commerciaux, l'installation des activités illicites sur certains espaces publics centraux, et la rénovation très partielle des espaces extérieurs sur le secteur Renaudie qui renforcent la dégradation du cadre de vie, augmentent les problèmes d'insécurité, et ternissent l'image du quartier.

Le contexte social reste difficile avec son lot de délinquance et d'insécurité. Les premiers projets de renouvellement urbain et la création d'une association d'habitants

ont fait émerger une participation des habitants aux différentes actions. Le conseil citoyen renforce et formalise cette implication (participation aux instances de pilotage du projet, avis sur l'ensemble des actions du projet). Cette forte mobilisation des habitants est notée par les acteurs locaux comme un atout du quartier à renforcer.

Avec les actions de renouvellement des précédents programmes, on constate que l'effort le plus important est surtout focalisé sur les périphéries, avec le quartier ZAC Centre créé à proximité. La mixité et des outils formels de transformation tel le Tram D ont été amenés jusqu'au pied du quartier. Ces projets développent la ville autour du QPV, un travail nécessaire pour reconnecter le QPV. Il reste à faire les reconnections jusqu'à l'intérieur du quartier pendant le projet NPNRU.

Diagnostic social et urbain Renaudie Champberton



Source : Document provisoire – en date du 19 février 2016, Ville de Saint-Martin-d'Hères

5. Le projet NPNRU Renaudie-Champberton-La Plaine

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est actuellement opérationnel pour la période 2015 - 2027. Dans la métropole grenobloise, trois QPV bénéficient de cet outil : les Villeneuves de Grenoble et d'Échirolles (intérêt national), Mistral à Grenoble et Renaudie-Champberton-La Plaine à Saint-Martin-d'Hères (intérêt régional).

Un projet à l'échelle métropolitaine

Les projets en cours ou à venir sur le QPV Renaudie-Champberton-La Plaine nécessitent un travail complémentaire à plusieurs échelles entre la commune, les quartiers, et la Métropole de Grenoble (qui apporte une cohérence à l'ensemble autour de la centralité Sud en s'appuyant sur une stratégie qui consiste à allier les systèmes urbains existants). L'objectif principal de la Métropole, compétente en matière politique de la ville, souligne la justice spatiale avec la volonté d'inclure les QPV dans la dynamique métropolitaine, générant la cohésion sociale et une réduction d'inégalités pour les QPV. Au cœur du projet métropolitain est le rééquilibrage de l'habitat par les objectifs fixés dans la Convention intercommunale des Attributions. Aussi importante est l'instauration d'une logique de rattrapage en matière de développement social, urbain et économique. En associant la population et les gestionnaires dans une co-construction des projets, une logique d'expertise d'usage sera privilégiée. L'exemplarité environnementale des projets est à assurer. On peut noter que ce sont tous les objectifs issus d'une volonté d'amélioration de la justice spatiale des QPV, surtout dans les aspects distributifs et procéduraux.

Les objectifs du NPNRU Renaudie-Champberton-La Plaine

Avec un retour sur les phases précédentes du renouvellement urbain, un plan guide sur le quartier Renaudie fait en 2014, et une période de préfiguration permettant l'élaboration de programmes opérationnels et des engagements des partenaires, les axes principaux de transformation du quartier et de mixité sociale pour le NPNRU - PRIR 2018 - 2028 sont déterminés ainsi :

- intervenir sur le parc public et privé ainsi que sur les constructions neuves pour un meilleur cadre de vie et dans une logique de mixité sociale
- restructurer les espaces publics de Renaudie et de Champberton et intervenir sur les équipements publics
- renforcer l'attractivité du quartier par un projet éducatif fort et une sécurité et tranquillité publiques améliorées profondément
- accompagner dans la durée la dynamique des associations d'habitants qui s'est mise en place

Les orientations stratégiques du secteur pour les prochaines années qui sont directement liées à la forme urbaine et la justice spatiale incluent notamment la poursuite du projet de prolongation de la ligne de tramway pour mailler le transport en commun et renforcer le lien de ce secteur urbain dans la centralité Sud de la Métropole, et le développement du secteur comme pôle secondaire de proximité. La

mixité fonctionnelle est à renforcer par la requalification des locaux d'activité et la réhabilitation des équipements (écoles, équipement sportif). Concernant la mixité sociale, la construction d'une opération de 68 logements en accession libre et accession sociale contribue à la diversification des statuts d'occupation. L'objectif de passer de 75 % de logements sociaux pour aller vers 50 % peut être conforté par un projet de mise en vente de plus de 130 logements sociaux après réhabilitation par l'OPAC 38.

Les actions prévues

Le NPNRU rentre dans sa phase opérationnelle, avec la Métropole qui a donné son accord pour signer le contrat avec l'ANRU et ses partenaires le 8 février 2018. Les actions prévues pour les volets divers du projet sont :

habitat :

- réhabilitations de 440 logements sociaux (préoccupation thermique forte, BBC + ou compatible)
- accompagnement des 18 copropriétés de Renaudie dans le cadre d'un POPAC
- suivi de l'animation de 3 copropriétés de Renaudie dans le cadre d'OPAH CD
- construction de 68 logements privés dont 34 en accession sociale

urbain :

- réaménagement d'espaces extérieurs et résidentialisation de Champberton
- restructuration des espaces extérieurs de différents secteurs de Renaudie (plan guide), reconquête des espaces publics et des pieds d'immeubles
- aménagement du secteur Voltaire pour l'opération de construction de logements et de locaux d'activités

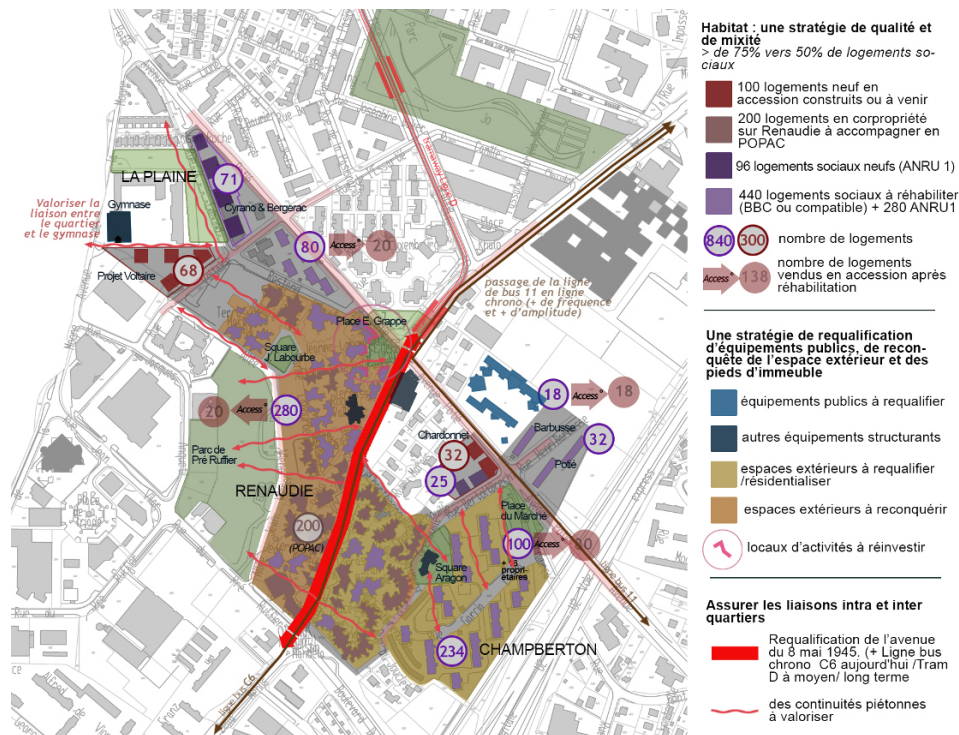
équipement :

- réhabilitation du gymnase Voltaire (la livraison de la réhabilitation et agrandissement de l'école Barbusse a eu lieu cette année)

ingénierie :

- conduite de projet
- actions autour de la mémoire
- participation des habitants

Plan Guide de Renaudie-Champberton-La Plaine janvier 2018



Source : Ville de Saint-Martin-d'Hères

Le focus par secteur

Renaudie



Quartier Renaudie, Saint-Martin-d'Hères, avril 2018, Holly Helfrich

Le plan guide du réaménagement de l'allée Etienne Grappe était fait en 2014, avec comme objectif la réhabilitation par l'OPAC 38 de l'ensemble des logements vacants, ainsi que des locaux commerciaux vacants. Un premier projet d'installation d'un cabinet médical semble bien fonctionner, et permet de limiter les lieux de squat sur la place. Pour améliorer la sécurité dans le quartier, le CLSPD et le CISP, ainsi que le plan départemental de sécurité poursuivent leur travail. Les particularités de l'architecture et le mauvais fonctionnement des parkings ont fait l'objet d'une étude et sont pris en compte dans la formulation des propositions d'actions à mettre en place. Un panel d'actions d'occupations des espaces publics et privés en conjonction avec un renforcement des actions de sécurité par les forces de l'ordre est proposé. La

redéfinition et la requalification de l'espace public sur l'allée E. Grappe et l'augmentation des actions sur l'espace public peuvent contribuer à une réappropriation par les habitants et les partenaires associatifs et institutionnels de ce secteur.

Chamberton



Quartier Chamberton, Saint-Martin-d'Hères, avril 2018, Holly Helfrich

Le bailleur Pluralis a racheté 290 logements de la copropriété en septembre 2014, permettant le lancement des travaux de réhabilitation du bâti du quartier Chamberton actuellement en cours. L'intervention, comprenant la réhabilitation thermique de l'intégralité des logements et la mise en accessibilité de 50 % des montées est organisée en deux phases : d'abord les 234 logements pleine propriété Pluralis, puis la réhabilitation des logements en copropriété (Pluralis, OPAC 38, et privés). La ville va réaménager prochainement les espaces extérieurs du quartier, avec une attention sur la préservation des espaces verts, une redéfinition du stationnement et un travail sur la collecte des ordures ménagères.

6. Conclusion du Chapitre

Les projets de renouvellement sur le quartier Renaudie-Chamberton-La Plaine tentent d'améliorer le cadre de vie de ce quartier, né des engagements d'un architecte cherchant la justice spatiale pour ses habitants. Les objectifs détaillés visent, entre autres, à corriger les dysfonctionnements des espaces publics liés aux problèmes sociaux qui peuvent être rendus plus difficiles à gérer par l'architecture particulière du quartier Renaudie. Cette architecture est un labyrinthe d'angles et de recoins, avec de grandes baies vitrées en RdC, ce qui produit à la fois des conditions d'hyper-visibilité des habitants dans leurs logements et des cachettes pour des activités illicites sur les espaces extérieurs. De plus, un des engagements de Jean Renaudie était de reconnaître la différence des personnes par la production des logements sociaux qui sont tous uniques dans leur conception. Cela engendre des coûts d'entretien plus importants et nécessite un travail en « micro-projet » avec l'objectif d'assurer une cohérence d'ensemble. (Notons d'ailleurs, à ce sujet, que le partenariat avec l'ANRU était compliqué dans les premiers temps. En effet l'ANRU a l'habitude de participer à de grands projets urbains et cette échelle de micro-projet a posé des problèmes.)

Des parkings en ouvrage qui étaient conçus comme collines urbaines sont monopolisés par les trafiquants de drogue et posent un problème de stationnement qui s'étale sur le secteur, gêne la circulation, et dégrade la perception du quartier. Des intimidations et violences répétées envers les habitants et les acteurs de proximité menacent la tranquillité et la sécurité du quartier. Une approche qui agit sur les activités illicites avec l'implication des forces de l'ordre, et en même temps corrige les particularités du bâti et de l'habitat par la requalification des espaces extérieurs, est nécessaire.

La mixité fonctionnelle et sociale qui faisait partie des principes de Jean Renaudie pour le projet ne fonctionne pas à l'heure actuelle avec certains locaux d'activités qui n'ont jamais été occupés depuis la création du quartier. Une hétérogénéité importante entre les secteurs du quartier et un pourcentage élevé de logements sociaux (75 %) rendent l'objectif de la mixité sociale aussi difficile à réaliser. Pour conforter la mixité sociale dans le quartier, on a construit des zones de logements neufs dans les quartiers voisins (ZAC centre, bientôt l'éco-quartier Daudet). Un projet de revente, après rénovation par l'OPAC, de 38 des 130 logements sociaux peut améliorer la mixité sociale dans le quartier si cela fonctionne comme prévu. La réhabilitation des groupes scolaires du quartier et des quartiers voisins cherche à rendre les écoles plus attractives pour les nouveaux ménages. Un taux de vacance de logement (50 %) sur l'opération Renaudie et une forte vacance des commerces en rez-de-chaussée sont problématiques. L'implantation récente d'un cabinet médical donne de l'espoir pour l'attractivité du quartier et la réappropriation des espaces extérieurs par les habitants. Une stratégie d'occupation des commerces et des espaces publics aménagés qui peut séduire ou attirer un groupement artistique, des artisans ou des activités associatives est nécessaire. Cette stratégie d'occupation des commerces couplée avec un traitement qualitatif des espaces publics pour redéfinir plus clairement la gradation entre espace public et espace privé pourrait aider les habitants à se réappropriier les espaces extérieurs, engendrant une sécurité améliorée.

La forte implication des habitants qui jouent le rôle le plus important dans le renouvellement urbain de ce quartier est également nécessaire. Leur engagement en tant que citoyens, représenté par le principe de Jean Renaudie pour que chaque habitant puisse aménager sa terrasse comme souhaité en se servant de ces capacités, est à renforcer. Il existe déjà une présence en cœur de quartier des services prévention/médiation, de la GUSP, et la maison du quartier Aragon, et des associations actives comme la MJC Les Roseaux, Mozaikafé, le collectif Baz'arts, l'association Terrasses Renaudie, et le Secours Populaire. Avec la mise en place du conseil citoyen, le volet co-construction du quartier avec les habitants est prêt pour faire son travail.

CHAPITRE 7 – L'ANALYSE SOCIO-SPATIALE DU QUARTIER RENAUDIE-CHAMPBERTON-LA PLAINE

La comparaison des tissus urbains locaux nous permet de voir les deux secteurs du QPV Renaudie-Champberton-La Plaine dans le contexte historique du développement urbain de la métropole grenobloise. Ensuite les caractéristiques des tissus de Champberton et de Renaudie peuvent être plus facilement visualisés en les décomposant dans leurs réseaux bâti, viaire, parcellaire, et espace libre.

1. Analyse des tissus urbains

Le centre ancien

Le centre ancien de Grenoble, datant du Moyen-Âge, a un tissu dense, avec les rues étroites et sinueuses.

Les faubourgs ouvriers

Avec l'ère industrielle, le développement urbain voit l'installation des populations ouvrières dans des cités en périphérie du centre ville ce qui produit un tissu plus aéré avec des enclaves privées.

Le tissu haussmannien

À la fin du XIXe siècle, un nouveau centre est construit qui retisse un lien entre les urbanisations antérieures. Basé sur un tracé régulier de voirie et parcellaire, l'îlot du tissu haussmannien assure une continuité, une densité, et une identité forte de l'urbanisation.

La ZUP des grands ensembles

Ce tissu est caractérisé par sa rupture avec la logique de l'îlot comme organisateur du réseau bâti. Les éléments sont posés comme objets sur le parcellaire sans lien avec les précédents historiques, et l'architecture marque une rupture avec la notion du quartier vu comme la localisation d'une communauté. L'organisation de l'espace est basée sur un zonage séparant les fonctions de la ville et lié à la circulation de la voiture.

L'utopie urbaine de la Villeneuve et la complexité des étoiles de Renaudie

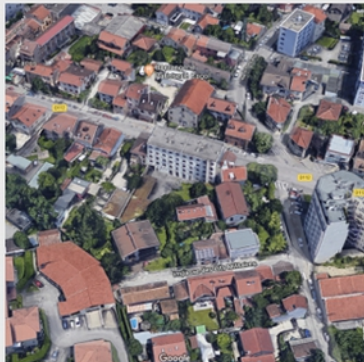
Les quartiers de la Villeneuve de Grenoble et de Renaudie à Saint-Martin-d'Hères sont deux exemples de ce type de tissu. Même si ces quartiers peuvent aussi être qualifiés de grands ensembles, leur tissu diffère de ceux des ZUP par leur conception en rupture avec celle des fonctionnalistes tel que Le Corbusier, et par une préoccupation

du vivre ensemble. Entre les deux cas de la Villeneuve et de Renaudie, il y a de fortes différences, notamment en ce qui concerne la remise en question des processus de production du logement social par Jean Renaudie, mais les deux tissus sont des morceaux de ville, ou des villes dans la ville, à la recherche d'une mixité fonctionnelle et sociale. La relation entre les espaces publics et privés est d'une grande complexité, à cause d'un repositionnement par rapport au parcellaire et d'une rupture très remarquée avec la notion de l'îlot comme organisateur de l'espace. Dans le cas de la Villeneuve, le parcellaire disparaît presque complètement avec les bâtiments qui flottent au dessus du sol, la rencontre entre bâti et parcellaire est réduite aux points de l'emprise des colonnes. Dans le cas de Renaudie, l'effet est l'opposé, les bâtiments sur le parcellaire deviennent des super-îlots, de la taille d'un village. En proposant une manière différente de vivre ensemble, le tissu se rend difficilement transformable, ce qui pose des problèmes pour les projets de renouvellement, et, à part la solution de la démolition, demande surtout la création de coutures urbaines avec les autres tissus qui l'entourent.

TYPES DE TISSU URBAIN LOCAUX



Centre ancien, Grenoble



Faubourg ouvrier, SMH



Haussmannien, Grenoble

Sources : images – Google Maps ; cartes – Holly Helfrich



Teisseire, Grenoble

HBM - ZUP



Chamberton, SMH



La Villeneuve, Grenoble

Utopie urbaine - Urbatecture



Renaudie, SMH

2. La forme urbaine des étoiles de Renaudie

En étudiant les composants urbains des deux tissus de ce quartier, nous découvrons plusieurs éléments. D'abord, que le tissu du Champberton est à la limite plus facile à faire évoluer que le tissu Renaudien. Il est effectivement plus facile d'agir sur les barres et les tours, plus simple de concevoir un nouveau fonctionnement pour les bâtiments qui n'ont pas une architecture très particulière. Ce même principe est applicable à l'échelle de la ville. Serge Salat, architecte connu pour son travail sur la théorie de la complexité, qui écrit sur la résilience et la « mémoire des formes », le souligne ainsi :

« Pour survivre, une ville doit donc pouvoir évoluer dans une métamorphose continue en s'adaptant aux nouveaux besoins, ce qui implique nécessairement des déformations de son plan initial. L'évolution des villes montre que le succès d'un développement urbain est basé sur l'interaction entre une planification urbaine et des processus d'auto-organisation, qui complexifient ce que l'organisation initiale avait de trop régulier. Encore faut-il que la forme originelle de la ville fondée puisse se déformer avec succès. La capacité des structures urbaines à traverser le temps dépend de la complexité de leur organisation, de la finesse de leur maille, de la richesse de leur connectivité, de la création d'un ordre fractal de même niveau de complexité à plusieurs échelles bien distinctes. La ville est résiliente si l'idée de sa forme se maintient à travers ses métamorphoses successives sans se figer pour l'éternité en un ordre immuable, qui est le plus souvent celui de l'éternité des ruines. Des villes comme Turin, Florence, ou Rome ont traversé les siècles et les civilisations en maintenant à chacune de leur métamorphoses suffisamment de leurs différentes formes successives pour garder leur mémoire tout en laissant ouvert leur avenir » (Salat, 2011, p. 114).

Mais il existe un autre enjeu, lié à l'organisation de l'espace. En étudiant la morphologie du tissu urbain Renaudien décomposé dans ces quatre réseaux de bâti, viaire, parcellaire et espace libre, on assiste au renversement de la relation infrastructure/superstructure. Là où normalement le bâti s'adapte aux lignes déjà tracées et se pose sur le réseau parcellaire, dans le cas du quartier des étoiles de Renaudie, c'est la logique de l'emprise des bâtiments qui détermine le parcellaire.

Pierre Pinon explique ainsi la logique de la relation habituelle entre parcellaire et bâti :

« Le tracé au sol des occupations urbaines (la voirie, le parcellaire) n'est pas la projection passive des éléments d'occupation de l'assiette de la ville (le bâti). Ce sont au contraire les éléments bâtis qui, le plus souvent, viennent se disposer dans les infrastructures formelles que constituent la voirie et le parcellaire. Bien sûr, ces infrastructures sont pensées (plus ou moins) en fonction des occupations qu'elles préparent, mais avec un degré d'autonomie, conscient ou inconscient, lié au processus de construction des villes. Toute infrastructure peut rester en attente, et se voir occupée par des "superstructures" qui ne sont plus celles qui étaient initialement prévues. Surtout que les superstructures peuvent être remplacées sans que l'infrastructure soit nécessairement modifiée. Il y a donc autonomie relative entre infra et superstructure » (Pinon, 1991, p. 24).

Dans le cas du tissu Renaudien, le degré de mutabilité est réduit, les différents éléments ne sont plus capables de se transformer indépendamment des autres et de s'adapter aux circonstances changeantes ; les bâtiments et le parcellaire sont liés

formellement. Les bâtiments doivent être protégés comme monuments, ou se voir démolis (Panerai, et al, 2004, p. 200).

À force de vouloir livrer un quartier doté de la complexité, Renaudie a créé un morceau de ville, des bâtiments à l'échelle de l'îlot qui effacent presque complètement la séparation des logiques du parcellaire et du bâti. D'où vient, au moins en partie, la confusion autour des limites entre espaces publics et espaces privés. Au pied de l'immeuble, tout semble être le domaine de l'espace public, une situation aussi rencontrée dans d'autres grands ensembles.

Comme on a pu le constater, tout cela était clairement voulu par l'architecte. Le parti pris était de renforcer le droit d'accéder à la totalité des espaces libres et de les rendre appropriables. Mais l'engagement était aussi de répondre à l'appel d'Henri Lefebvre, de créer une nouvelle conception de l'espace, pour combattre le déni du droit à l'espace des individus et communautés produit par la géographie des sociétés capitalistes spatialisée en lots. Renaudie a pris Lefebvre très au sérieux quand il a proposé de bouleverser l'espace « conçu » de l'espace de la propriété privée, les parcelles et les cadastres, et le remplacer par l'espace « vécu » des avant-gardes.

Noémie Giard nous fait découvrir une citation de Jean Renaudie, reprise dans *Jean Renaudie, La logique de la complexité*, écrit par Patrice Goulet et Nina Schuch et paru en 1992 :

« Cette recherche, non pas de la ville idéale, mais d'une solution de forme de ville, a conduit Jean Renaudie à mêler étroitement les espaces publics et privés, les logements, bureaux, espaces culturels, écoles et commerces, répondant ainsi à une réflexion poussée sur l'espace urbain : « Redonner à l'acte d'habiter un rôle dans l'organisation de la ville impose de tenir compte de la complexité des relations qu'il implique. À partir de cela, mes objectifs seraient d'aboutir à une combinaison, de refuser la juxtaposition d'une logique strictement arithmétique, d'offrir une grande diversité dans le logement, d'apporter un désordre dans l'organisation de l'espace, de combiner les activités, d'offrir des possibilités d'usages inhabituels » » (Giard, 2006, p. 167 ; Goulet et Schuch, 1992, p. 13-18).

Giard continue en expliquant comment Renaudie voulait prendre en compte dans sa conception de ce quartier la deuxième partie de la notion bipartite du droit à la ville de Lefebvre, le droit à la participation citoyenne dans la production des espaces urbains :

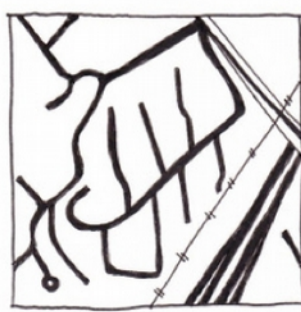
« Tous ces aspects, qui dominent l'architecture de Jean Renaudie, montrent bien la volonté latente de l'architecte d'impliquer l'habitant dans le projet, de le faire participer à part entière à l'architecture. C'est pourquoi les ensembles sont des lieux où la question de l'appropriation de l'architecture est cruciale, et où, par conséquent, toutes les tensions sociales sont aussi visibles que le bien-être. Les étoiles de Renaudie constituent ainsi une architecture en devenir, une architecture à prendre, toujours offerte aux réappropriations, et leur particularité est que cela faisait partie intégrante du projet de l'architecte » » (Giard, 2006, p. 168).

TISSU CHAMPBERTON

Réseau bâtiment



Réseau parcellaire



Réseau viaire



Réseau espace libre

TISSU RENAUDIE

Réseau bâtiment



Réseau parcellaire



Réseau viaire



Réseau espace libre

Sources : images - Géoportail ; cartes - Holly Helfrich

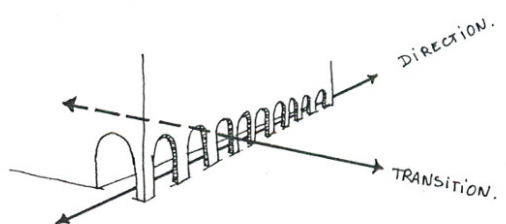
3. Des points bloquants liés à la forme urbaine

Il existe trois points principaux concernant la forme urbaine de ce quartier qui peuvent être améliorés, permettant ainsi de créer ou de valoriser des corridors sociaux inter-quartier et intra-quartier :

1) Les arcades

C'était la volonté de Jean Renaudie sur ce projet d'installer une dynamique de passage et d'arrêt par l'objet urbain des arcades. Il écrit dans un document intitulé *Les arcades comme constante urbaine* en 1979 pour le projet de la ZAC du Centre Ville à Saint-Martin-d'Hères (comme c'était appelé à l'époque),

« L'étude des arcades dans des villes comme Bologne (Italie) les fait apparaître comme des espaces où s'affrontent des contradictions entre le privé et le public, le dedans et le dehors, l'arrêt et le passage. Lieux d'oppositions, les arcades « fonctionnent » comme « espace de transition ». Si cette fonction de transition peut être comprise comme un filtre progressif du public vers le privé et dirigé comme une protection du privé, il est possible aussi de penser les arcades comme un élément qui permettrait une imbrication plus grande du public et du privé, du dedans et du dehors. »



Esquisse des arcades de Jean Renaudie (Serge Renaudie)



arcade avenue du 8 mai 1945 quartier Renaudie, juillet 2018, Holly Helfrich

« C'est à partir de la constitution d'un concept clair des arcades et des passages publics et en s'appuyant sur un système organique complexe de la ville que s'affirment les options choisies d'organisation urbaine des espaces publics et des espaces privés. Les sphères publiques et privées s'articulent sur une structure différentielle de passages tant par leur forme, leur situation que par leur fonction, apportant ainsi une continuité de relations et de temps qui respecte et entretient la complexité et la diversité des relations sociales dans la ville. À une volonté de combiner organiquement les fonctions de la ville, correspond une volonté d'organiser le bâti qui rende possible l'intervention des habitants eux mêmes dans le devenir de la ville. »

Les arcades sont manifestement à retravailler. C'est un élément urbain qui ne fonctionne pas comme il faut, pas comme il était pensé en tant qu'espace de

transition. Les places de parking dans l'avenue du 8 mai 1945, et la rue, qui est beaucoup trop empruntée par les véhicules qui traversent cet espace à toute vitesse, rarement pour s'y arrêter, limitent tout passage dans le sens perpendiculaire. Les locaux d'activités et les bureaux vacants ne donnent pas de raison de s'y arrêter. L'imbrication entre espace public et espace privé ne se fait pas, le lieu devient un espace complètement neutre que les usagers ne peuvent s'approprier, et qui laisse plutôt place à des usages nuisibles. La hiérarchisation de l'espace est à travailler, pour avoir plus de transition entre la rue et les arcades. On peut imaginer un traitement paysager qualitatif, la suppression des places de parking, une autre vie pour cette rue qui privilégie les transports en commun et les modes doux de déplacement, et des commerces en rez-de-chaussée pour mettre en place la dynamique voulue de ces arcades.

2) Le Tram D

Cela nous mène vers une réflexion à entreprendre à l'échelle métropolitaine sur la thématique de la mobilité comme levier de transformation de ce quartier. Actuellement, la ligne D du tramway fait seulement 2,6 km et est faiblement fréquentée. Six stations sont desservies entre le Campus et le terminus au pied du quartier Renaudie. L'avenir d'un projet de prolongation dans les deux sens, vers Meylan au nord, et qui traverse le quartier Renaudie pour faire une ligne de tram 'rocade' vers Grand Place au sud, reste pour l'instant opaque. Dans le court terme, en tout cas, la solution de la ligne Chrono bus fonctionne bien mais n'est pas adaptée aux enjeux de transformation profonde nécessitée par ce projet de renouvellement urbain.

Dans un Rapport Final publié le 18 juin 2007 par le Bureau de recherche 6T intitulé « *Evaluation de la mobilité dans les projets de renouvellement urbain financés par l'ANRU* », le cas de Grenoble – Saint-Martin-d'Hères est étudié et présenté comme le cas représentatif du « manque », d'un « manque » manifeste et problématique.

« Grenoble est la deuxième ville de France à avoir restructuré son réseau de tramway, à la fin des années 1980. Le développement du réseau ne présente plus aujourd'hui d'enjeu politique. La première ligne est inaugurée en 1987, deux ans après Nantes, ville initiatrice... »

...La construction d'une nouvelle ligne de tramway apparaît donc très secondaire au sein de la convention ANRU. Bien qu'annoncée comme l'un des facteurs de cohérence de ce projet, elle n'est évoquée qu'à deux reprises, et de façon incohérente (« ligne D », puis « troisième ligne »). Extraits de la convention ANRU de Grenoble - Saint-Martin d'Hères, pp.4 et 21.

Les projets de transport collectif dans leur ensemble sont absents de la convention ANRU. La desserte du quartier restructuré est pourtant un enjeu important, considérant sa position éloignée par rapport au(x) centre(s)-ville(s) de Grenoble (et de Saint-Martin d'Hères). » (6T Bureau de recherche, 2007, p.7-8).

On constate peu de changements durant les onze ans qui ont suivi ce rapport dans l'approche du projet ANRU au regard du Tram D, et plus globalement l'importance du TC comme levier de transformation pour le quartier. Entre temps, une autre ligne a été entièrement installée, la ligne E, dans le secteur nord-ouest entre Grenoble et Fontanil-Cornillon. Le SMTC et les communes se sont servies de l'outil du Contrat d'Axe pour financer ce développement articulant ville et transport, pour lequel Grenoble s'est fait remarquer comme innovateur en la matière. Une incohérence autour des paroles et documents du SMTC, la Métropole, les services et élus de la Ville de Saint-Martin-d'Hères, l'AURG, etc. nous montre que, malgré les efforts de certains de ces acteurs, tous les acteurs du projet ne sont pas encore complètement convaincus de l'importance de ce prolongement, ou en tout cas ne sont pas encore prêts à le mettre en œuvre.

Comme nous l'avons vu dans les exemples cités dans le troisième chapitre de la partie II, la mobilité, et plus spécifiquement le TOD est une solution répandue pour « tisser des corridors de justice spatiale ». Ce mode de développement et de renouvellement s'appuie sur des « walkable communities », des quartiers facilement praticables en mode de déplacement doux, bien connectés par les TC, et manifestant une compacité et une mixité fonctionnelle pour améliorer la qualité de vie du quartier et pour réparer les injustices spatiales. La rocade est tellement proche de Renaudie-Champberton que ce quartier est très concrètement une entrée de ville. La possibilité de faire évoluer ce quartier par ses liens de transport est un vrai levier qui n'est pour l'instant guère utilisé. Une rocade tramway ou BHNS qui connecte les quartiers Sud avec l'université, changerait la physionomie de ce quartier et mettrait d'autres populations en relation. On peut imaginer les parkings en ouvrage devenant parking relais pour un site multi-modal tram/BHNS en site propre, ou un terminus tram/train, assurant un lien fort tout en créant une raison pour s'arrêter dans ce quartier au lieu de le traverser en vitesse. Ce genre de solution favorise l'inclusion sociale par un changement de focus sur les transports en commun, la circulation n'étant plus basée sur le véhicule personnel, tout en transformant profondément le caractère du quartier et la qualité du cadre de vie pour les habitants, et le rendant plus attirant pour les ménages et les commerçants potentiels.

3) Les espaces publics

Henri Lefebvre définit la pratique de l'espace comme la dimension spatiale des pratiques sociales, « des gestes, des voyages de corps et de mémoire, le symbole et le sens » (Panerai et al., 2004, p. 124 ; Lefebvre, 1971, p. 240 : notre traduction de l'anglais). Cela rappelle la définition de la justice spatiale. Dans tous les cas, cette pratique de l'espace est une manifestation des phénomènes de l'appropriation dans des cas spécifiques, où la configuration de l'espace joue un rôle important (Panerai et al., 2004, p. 131). L'ambiguïté ou les dysfonctionnements qui existent sur les espaces

publics du quartier Renaudie-Champberton-La Plaine ne sont pas uniquement liés à la forme urbaine. La preuve, c'est que les dysfonctionnements existent dans tous les secteurs, même si leurs manifestations varient suivant l'espace (cf. les entretiens avec les acteurs locaux en annexe). Le fait que les espaces publics peuvent être difficilement appropriables par les habitants est autant lié aux pratiques sociales qu'à la dimension spatiale. Il ne faut pas confondre les mésusages d'un lieu avec la forme urbaine. Pour améliorer la lisibilité et l'appropriation par des usages acceptables à l'intérieur du quartier, les places sont à rendre plus distinctes, plus reconnaissables. Des projets en partenariat avec les habitants peuvent être entrepris pour faciliter l'appropriation des espaces et la lisibilité urbaine, pour créer une identité à l'échelle de l'îlot ou de la place. Un travail pour créer des identités et pour distinguer des endroits peut créer des sous-quartiers par un traitement des espaces publics (éclairage, végétalisation, installation d'œuvres d'art, etc.). Des usages ne sont pas seulement définis par la façon dont ils s'adaptent à l'environnement urbain, mais aussi par la façon dont ils produisent et définissent des lieux (Panerai et al, 2004, p. 131).



Terrasse publique, Quartier Renaudie, avril 2018, Holly Helfrich

En termes uniquement formels, nous trouvons que la qualité des espaces publics est à renforcer, pour que les lieux soient mieux appropriables par les habitants. Il faudra s'engager plus résolument dans des actions pour améliorer la connexion de ce quartier à l'échelle métropolitaine avec les autres quartiers du sud et aussi vers le nord, par la prolongation du tram D, et par cela, continuer la transformation de l'avenue du 8 mai 1945, axe structurant du quartier qui doit évoluer pour rendre fonctionnels les arcades et les commerces, lieux de transition entre espace public et privé.

4. Les atouts de la forme urbaine du secteur Renaudie

Paradoxalement, cette forme urbaine de Renaudie a des qualités de forme « idéale » d'aujourd'hui, qualités qui sont censées répondre à la fois aux développements ségrégatifs non-voulus et aux exigences environnementales, recherchées dans les projets de renouvellement urbain et dans les démarches d'éco-quartier, par exemple. Pour commencer, il existe dans le quartier Renaudie une forte densité. Le quartier est plutôt bien connecté par les réseaux viaires et de transports en commun de proximité. Ce n'est pas un quartier « enclavé », il n'existe pas d'obstacle physique entre celui-là et

d'autres quartiers. Avec ses rampes et ses passerelles, c'est un quartier conçu pour être accessible par tout le monde, un des principes de base étant de faire vivre le droit à la ville ; la mutualisation et le partage des espaces favorisant un processus de production de la ville juste. Les venelles entre l'habitat sont conçues comme des lieux de rencontre qui éloignent la voiture et favorisent les modes de transport doux, tout en proposant des lieux favorisant la cohésion sociale. Les terrasses et jardins produisent des îlots de fraîcheur et gèrent les eaux pluviales d'une manière écologiquement responsable. En principe, la verdure crée un cadre de vie potentiellement agréable ayant des effets positifs sur les habitants. La mixité fonctionnelle programmée pourrait produire une proximité bénéfique, réduisant les temps des trajets et instaurant une économie locale. La différenciation de son tissu permet en théorie la construction d'une histoire collective, d'une identité du quartier et d'un attachement fort des habitants à ce quartier, des vecteurs de l'appropriation de l'espace. Et c'est peut-être cette qualité qui est la plus importante et la plus innovatrice de l'architecture et l'urbanisme de Jean Renaudie, la manière dont la forme urbaine de ce quartier peut rendre physiquement possible la participation citoyenne à sa propre transformation.

5. L'analyse socio-spatiale

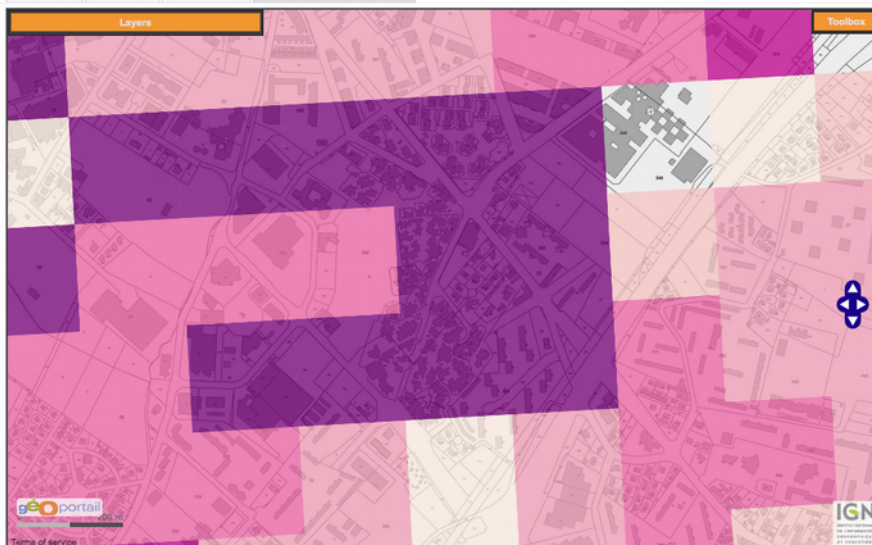
Nous allons maintenant évaluer le quartier en fonction de notre définition de la justice spatiale, à la fois à la recherche d'une justice distributive, procédurale, qui reconnaît les différences des individus et des communautés, et qui met en valeur les « capacités » des habitants.

L'aspect distributif de la justice spatiale

En ce qui concerne la justice distributive, le site SIG de la politique de la ville met à disposition un outil cartographique pour visualiser graphiquement la distribution des éléments dans le quartier, tels les équipements commerciaux, de santé publique, récréatifs, etc. Quelques cartes sont présentées ci-dessous. On constate que globalement le quartier est bien pourvu en termes d'accès aux services et équipements. Comme soulevé par plusieurs acteurs locaux sur le quartier et déterminé par les critères de la géographie prioritaire de la politique de la ville, le problème principal sur le quartier est la forte concentration de pauvreté et de chômage combinée avec une faible qualification des habitants.

Quartier Prioritaire : Renaudie - Champberton - La Plaine

Synthèse Tableaux Documents **Cartographie dynamique**



Taux des ménages à bas revenus

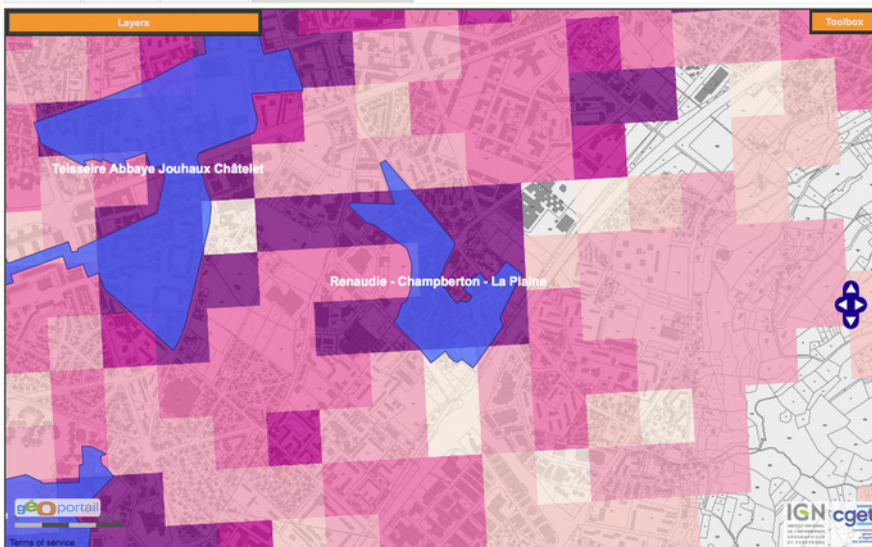
Le nombre total de ménages dont le revenu fiscal par u.c. se situe en dessous du seuil de bas revenu (60 % de la médiane de la distribution) rapporté au nombre total de ménages

- moins de 4,2 %
- moins de 8,2 %
- moins de 17 %
- moins de 25 %
- moins de 35,7 %
- plus de 35,7 %

Source : Revenus fiscaux localisés 2010 – INSEE

Quartier Prioritaire : Renaudie - Champberton - La Plaine

Synthèse Tableaux Documents **Cartographie dynamique**



Taux des ménages à bas revenus

Le nombre total de ménages dont le revenu fiscal par u.c. se situe en dessous du seuil de bas revenu (60 % de la médiane de la distribution) rapporté au nombre total de ménages

- moins de 4,2 %
- moins de 8,2 %
- moins de 17 %
- moins de 25 %
- moins de 35,7 %
- plus de 35,7 %

Source : Revenus fiscaux localisés 2010 – INSEE

Quartiers prioritaires

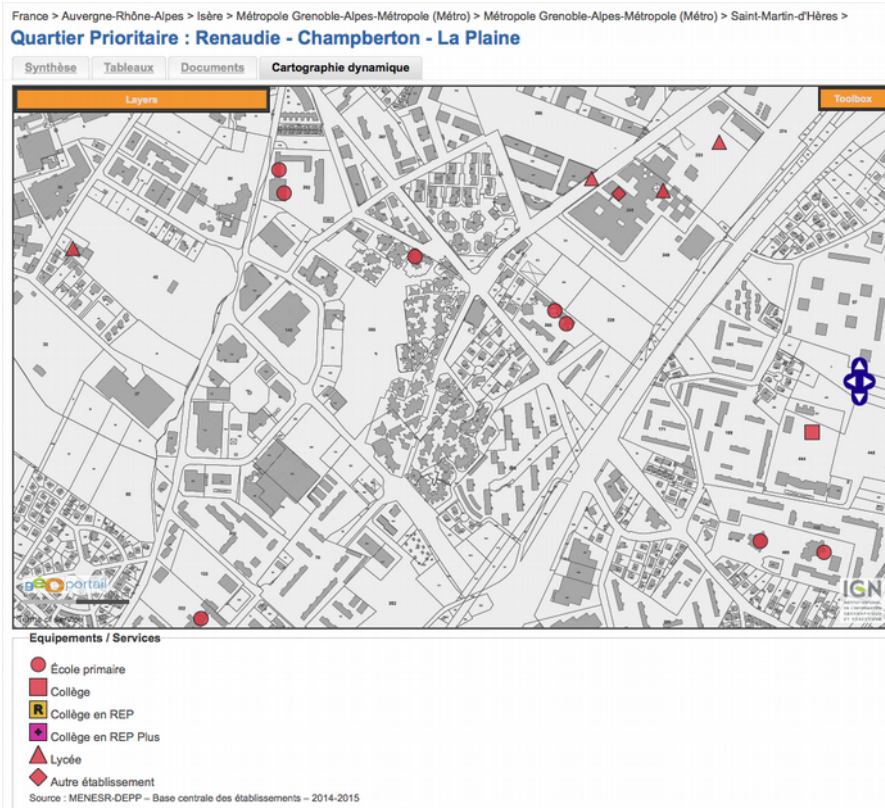
Quartiers prioritaires de la politique de la ville fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'outre-mer rectifiés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015

- Quartiers prioritaires

Source : CGET – Janvier 2015

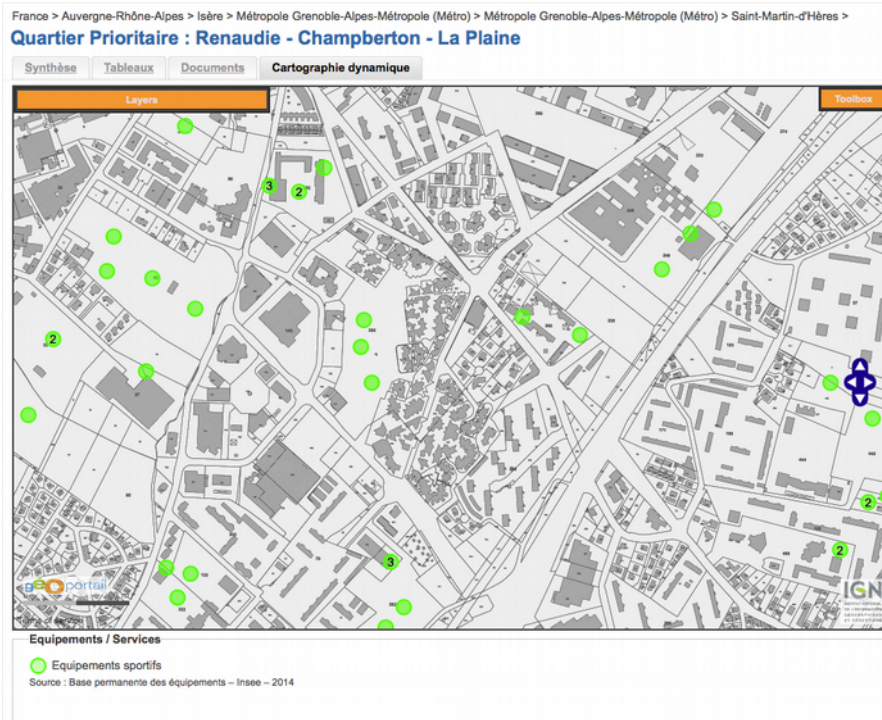
Cartes de Taux des ménages à bas revenus dans le QPV Renaudie-Champberton-La Plaine

Source : <https://sig.ville.gouv.fr>



Carte de distribution des Equipements Scolaires dans le QPV Renaudie-Champberton-La Plaine

Source : <https://sig.ville.gouv.fr>



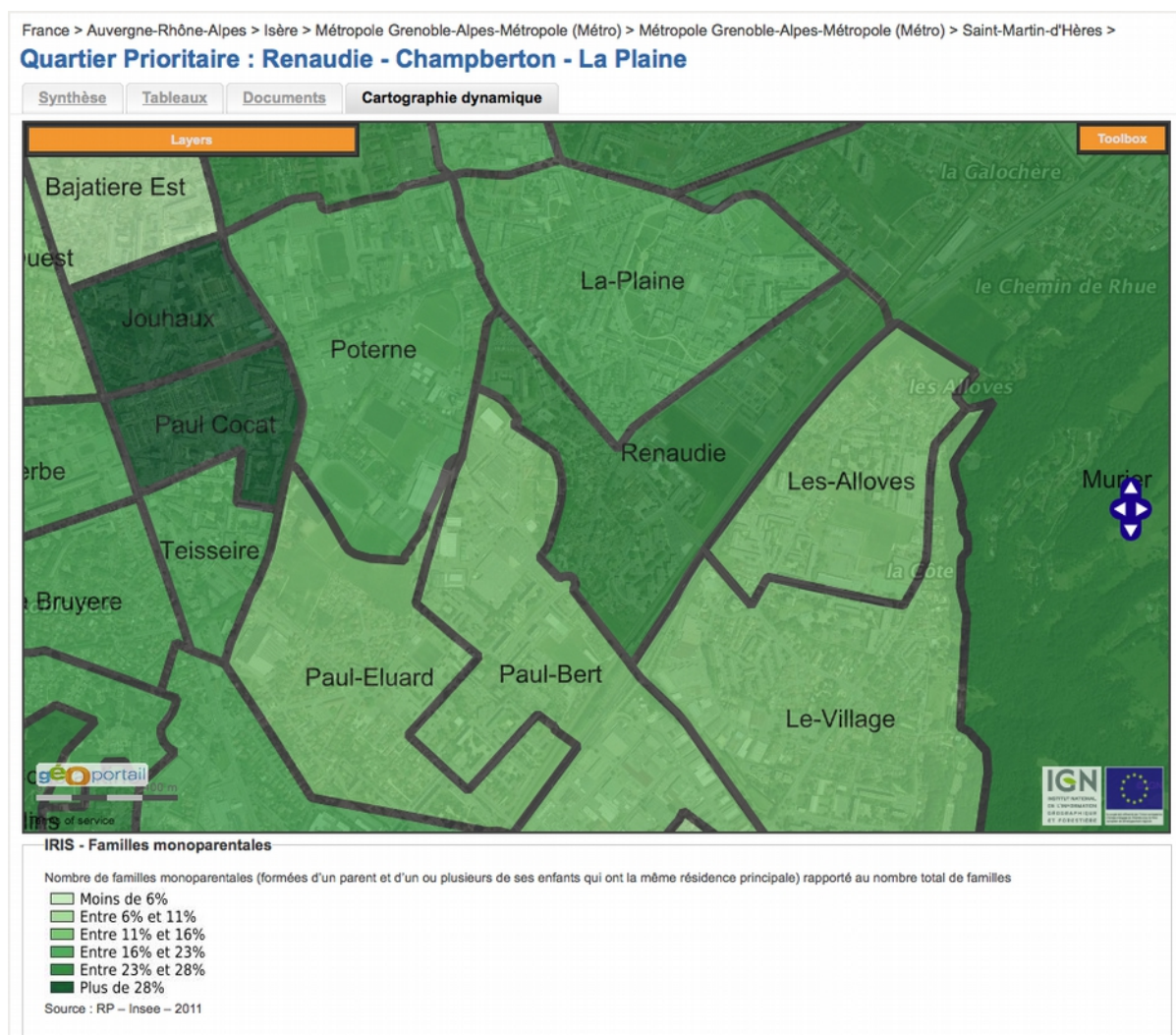
Carte de distribution des Equipements sportifs dans le QPV Renaudie-Champberton-La Plaine

Source : <https://sig.ville.gouv.fr>

L'aspect de la reconnaissance des différences de la justice spatiale

Comme nous l'avons vu dans la partie II de cette recherche, les moyens permettant de repérer d'éventuelles ségrégations ethniques et de représenter géographiquement la réelle distribution du droit commun sur les différents quartiers d'une ville n'existent pas à ce jour en France. Pour combler ce manque, les acteurs locaux s'appuient sur le constat d'expertise d'usage et l'observation pilotés par la Métropole :

« Par contre, ce qui est bien repéré ici, dans le cadre du QPV, enfin il y a quand même des moyens alloués sur ce territoire et notamment en termes d'observation sociale. C'est piloté par la Métro. Ça permet d'avoir des éléments. On sait qu'ici, il y a plus de familles mono-parentales que dans les autres quartiers qui ne sont pas en QPV. On sait que les personnes mettent plus de temps à avoir un emploi. On sait, au niveau de la CAF aussi. Il y a plus de ménages qui sont ce qu'on appelle les ménages dépendants. C'est à dire qui ont plus de 50 pour cent de leurs ressources qui sont liées aux prestations sociales qu'ailleurs. C'est ce type d'indicateur que vous pourrez avoir. »



Carte de nombre de familles monoparentales sur le QPV Renaudie-Champberton-La Plaine

Source : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sur la justice procédurale et les « capacités » des habitants

Pour évaluer les aspects de la justice spatiale en lien avec la forme urbaine plutôt qualitativement que quantitativement (les aspects de la co-construction des projets et de capacités des habitants, par exemple), nous allons nous appuyer sur des entretiens non-directifs avec plusieurs acteurs locaux en contact avec les habitants et pouvant faire remonter les problèmes. Ces acteurs sont : une coordinatrice d'action sociale, l'adjoint habitat patrimoine et sécurité des bâtiments, une agente de la GUSP, la responsable du service prévention médiation et coordinatrice du CLSPD, la directrice du service habitat, politique de la ville et eau de la commune et cheffe du projet NPNRU Renaudie-Champberton-La Plaine, et le directeur de la mission de renouvellement urbain à la métropole de Grenoble.

Nous donnons ci-dessous des extraits de certains de ces entretiens, abordant la thématique de la justice spatiale :

« ...dans mes fonctions, je suis aussi concernée principalement par trois axes de travail qui sont : l'accès aux droits, le renforcement des liens familiaux et intra-familiaux, (il s'agit là vraiment de rompre l'isolement et de créer du lien social), et puis, pour le troisième axe, on cherche à soutenir et accompagner les changements de mode de vie, à favoriser les solidarités. Voilà les grands axes, ensuite on peut voir comment on peut avancer...ça peut être une forme individuelle, collective. Mais en tout cas, il y a un principe méthodologique incontournable, qui est celui de la participation des habitants. »

« (Dans certains cas)... les espaces végétalisés propres à chaque habitation sont mal ou pas du tout entretenus et, au pire, sont devenus des zones de dépôt, de stockage, même de rebut. Et en même temps, il y a un fort attachement au quartier. Très fort. Je vous dis ça parce que ça se traduit concrètement ici. Il y a un attachement qui fait que la participation des habitants est plus présente ici que dans d'autres territoires. Je ne vous dis pas qu'elle est optimum. Mais en tout cas, elle est plus présente ici qu'ailleurs. Alors, pourquoi, il faudrait creuser. J'ai des idées, mais elle est beaucoup plus présente ici qu'ailleurs. Et oui. Là quand je dis ici, c'est aussi bien Champberton que Renaudie, ce n'est pas seulement Renaudie. Par contre, il y a quand même peu de lien entre les deux quartiers, entre Renaudie et Champberton. ... Mais par contre, dans la tête des habitants, le sentiment d'appartenance est présent des deux côtés. Qu'on soit côté Champberton ou côté Renaudie. »

« Une des raisons aussi pour lesquelles on a plus de participation, c'est qu'il y a beaucoup d'acteurs associatifs ici. Et notamment en lien avec le champ du culturel. Il y a beaucoup d'associations, donc ça amène un tissu associatif riche. Ça amène des dynamiques particulières. Donc, le sentiment d'appartenance, oui. Et puis une jeunesse active aussi, c'est vrai. Il y a la présence de services publics. Par contre, sur Henri Wallon, vous voyez qui est vers le gymnase, on est en vrai déficit de service public, par exemple. Ça va être corrigé parce que la ville redéploie ses services dans différents endroits. »

« La force, c'est vraiment le sentiment d'appartenance, la participation et l'implication des habitants, et à l'inverse, en même temps, c'est aussi un sentiment d'abandon ressenti par un certain nombre d'habitants, malgré les millions qui y sont consacrés. Et justement peut-être à cause aussi des millions. »

« Alors, le plus important est le bien-vivre, et dans le bien-vivre, en effet, il y a le sentiment, d'appartenance : il se passe de belles choses, il y a une véritable solidarité de voisinage. Mais il y a aussi ce sentiment d'abandon, parce qu'on sent qu'ici on n'a pas les mêmes chances qu'ailleurs. Donc d'égalité des chances, oui, ou d'inégalité plutôt. Évidemment qu'on est sur un petit territoire où sont concentrées davantage de personnes fragilisées, à différents niveaux. Ici, c'est évident. C'est moins diffus... »

« Les difficultés que l'on rencontre sont souvent liées à l'habitat social sur ce territoire. C'est un quartier vivant, où subsiste une solidarité de voisinage qui est assez forte. Les habitants sont très chaleureux, bien que certains d'entre eux soient confrontés à des difficultés sociales. Parfois, on a tendance à voir ce qui ne va pas bien sur le quartier. Lorsque l'on a une vision globale des problématiques de sécurité à l'échelle métropolitaine, on constate que le trafic de stupéfiants est visible sur la place Etienne Grappe. Cet espace est occupé principalement par des hommes, l'architecture urbaine de Jean Renaudie génère des complexités techniques et fonctionnelles, par ses terrasses accessibles et ses galeries sous les immeubles. En revanche, le territoire est doté de services public de proximité, d'un cabinet médical, place Etienne Grappe et le processus de résidentialisation se poursuit. »

« Sur le quartier Champberton, le chantier de réhabilitation piloté par le bailleur social Pluralis se poursuit. Le réaménagement des parties extérieures est conduit par la ville. Le groupe de suivi est constitué des habitants-référents, la Confédération Syndicale des Famille (CSF), la ville, l'architecte du projet, les entreprises et Pluralis, celui-ci se réunit et dresse un état d'avancement des travaux aux habitants. Le quartier est composé d'habitants d'origine portugaise, les espaces publics sont partagés, on retrouve peu de femmes sur ce territoire. En majorité, les familles se retrouvent dans les parcs avec leurs enfants. Le territoire Renaudie-Champberton-La Plaine est doté d'une mixité fonctionnelle, pistes cyclables, desservit par les transports en communs (lignes de bus et tram), des commerces de proximité et une zone commerciale près de la rocade sud. »

« D'une manière générale, les habitants sont attachés à leur quartier Renaudie Champberton La Plaine. On retrouve une identité forte dans ces quartiers populaires. On constate que les habitants propriétaires ont plus de facilité à interpeller l'institution au sujet de leurs problématiques liées au cadre de vie. Et après vous avez la population un peu plus silencieuse. Celle qui est fragilisée par la vie, et qui n'a pas tout le capital social et économique pour pouvoir rencontrer le Maire et exprimer ses doléances. Cette dernière passe par notre service et nous faisons remonter leurs difficultés au Maire. »

« Je prends le temps d'écouter les habitants, je m'intéresse à eux. Ensuite selon ce qui m'est remonté et ce que je vois, je propose de travailler sur tel ou tel projet. Je réunis les habitants qui peuvent être intéressés. Pour les projets que je porte, je ne suis qu'un support et une aide pour accompagner un groupe. Il faut savoir s'effacer pour ne pas influencer les décisions. En terme de mobilisation, ce n'est jamais exhaustif. Je ne peux pas dire que tous les habitants du quartier participent aux projets de la GUSP. D'ailleurs, c'est souvent les mêmes personnes qu'on retrouve d'une action à l'autre. Se pose alors la question de la mobilisation et de la représentativité quand on fait des actions. Pour ouvrir à d'autres habitants, je fais du porte à porte, ou des temps en pied d'immeuble, mais même si je connais beaucoup de monde dans le quartier, j'essaie sans arrêt d'aller chercher d'autres personnes. Notamment les personnes isolées. Et puis, il faut que j'accepte aussi que certaines personnes peuvent ne pas être intéressées par les projets dans le quartier. »

« Pour ce qui est la GUSP, nous avons effectivement pas mal de projets avec le service urbanisme de la ville, des projets d'aménagement en concertation avec les habitants. Mais il peut aussi y avoir d'autres projets en co-production comme la création d'un jardin partagé en partenariat avec le bailleur social ou

bien des projets plus artistiques comme le projet mosaïque. Des projets sur l'embellissement du cadre de vie peuvent se décliner différemment. Nous avons par exemple, à la demande de locataires, repeint une montée et peint des tableaux sur les portes palières. »

« Pour la GUSP, nous avons accompagné le bailleur social pour la réhabilitation de Champberton. Par exemple, on a fait, avant le démarrage des travaux, du porte à porte pour avoir deux référents par montée. Nous avons fait de la concertation toujours en porte à porte pour voir les problématiques liées aux poubelles et décidé de l'emplacement des futurs locaux. Ça, c'est un exemple de ce que nous faisons quand il y a des réhabilitations. Nous avons chaque année les ateliers jardinage et mosaïques. Nous faisons aussi des chantiers urbains, des services à l'habitant. Nous mettons en lien les habitants pour de l'entraide, etc. J'organise aussi des formations en direction des locataires sur les droits et devoirs et d'autres en direction des copropriétaires sur la gestion de leur copropriété. Je travaille sur ces ateliers avec des associations de locataires. Pour les prochains mois, nous continuerons à suivre la réhabilitation du secteur Champberton et Barbusse, ainsi qu'un travail sur les espaces publics sur Renaudie, sur le parc Jean Wiener, un travail également étroit avec la Métro et le bailleur social pour lutter contre la vacance locative ou un projet sur les ordures ménagères pour améliorer la gestion. »

« Là, aujourd'hui, il y a un turnover, donc on connaît moins son voisin. On le fuit, on a peur. Et, en même temps, on a besoin de l'autre. Donc, en fait, il y a cette contradiction. Parce que quand on fait des activités sur les terrasses publiques, ou sur les places du quartier, les gens sont super contents parce qu'ils voient leur quartier différemment et ils parlent les uns avec les autres. Comme ça devrait être, en fait. »

« À partir du moment où on fait un projet avec les habitants, et ça, il faut l'accepter, on n'a plus le contrôle du projet. Donc du coup, si ce n'est pas la direction qu'on souhaitait, ce n'est pas grave. Et c'est comme ça que ça peut fonctionner. D'ailleurs les participants prennent beaucoup d'initiatives. Ils vont chercher des financements (fonds de participation des habitants), invitent d'autres personnes à venir, etc. »

« Avant de finir, je voulais revenir sur le partenariat et l'intérêt que nous avons à travailler en réseaux sur cette question de la GUSP. Il existe sur l'agglomération un centre de ressources de la GUSP. Y participent des habitants, des élus, des bailleurs sociaux, collectivités territoriales, associations de locataires, État, etc. Nous travaillons ensemble chaque année sur des thématiques que nous définissons ensemble ou qui nous sont proposées parce que tel ou tel organisme et/ou professionnel rencontre des difficultés. Bref, nous pourrions terminer en nous disant que c'est tous ces regards croisés qui font la ville. Sans l'expertise de chacun nous aurons du mal à avancer. Il faudrait que pour la conception ou la gestion d'un quartier, concepteurs, habitants, techniciens, élus, puissent travailler ensemble. Ça c'est une autre histoire ! »

6. SWOT du QPV Renaudie Champberton La Plaine (forme urbaine et justice spatiale)

Nous terminons ce chapitre par une synthèse des entretiens avec les acteurs locaux sur les questions de la forme urbaine de ce quartier et les incidences de cette forme sur la justice spatiale, ainsi que nos propres observations sur le terrain. Pour faire cette synthèse, nous proposons un diagnostic type « SWOT ». Ce diagnostic ciblant la forme urbaine et la justice spatiale montre que la forme urbaine peut être vue à la fois comme un atout ou une faiblesse, participant aux opportunités pour le quartier ou aux menaces. Étudier ces éléments nous permet de proposer des solutions plutôt préventives que curatives, qu'on va discuter dans le dernier chapitre de cette troisième partie.



Quartier Renaudie, avril et mai 2018, Holly Helfrich

Atouts	Faiblesses
Densité	Problèmes techniques du bâtiment (isolation thermique, plomberie, étanchéité, humidité...)
Bien connecté par transport en commun de proximité, pas enclavé (accès rocade, bus, tramway...)	Coûts élevés d'intervention entretien du patrimoine par manque de typologie de logement
Valeur architecturale (Renaudie), forme urbaine qui crée de la richesse	Difficulté à intervenir pour les forces de l'ordre due aux échappatoires et aux recoins
« Walkable community »	Problème de lisibilité, architecture labyrinthique
Terrasses végétalisés, jardins	Concentration des problèmes sociaux : concentration de pauvreté, taux de chômage élevé, faible qualification, beaucoup de familles mono-parentales
Tissu associatif très développé	Arcades ne fonctionnent pas bien comme espace de transition entre public et privé
Entraide des habitants, sentiment d'appartenance très fort, jeunesse active, participation des habitants	Appropriation des espaces publics difficile à cause des limites entre privé et public à retravailler
Forte identité visuelle et affective du quartier	Problèmes de propreté des espaces extérieurs
Des habitants qui adhèrent à l'idée de vivre-ensemble de ce quartier, qui sont partants pour entretenir leurs terrasses et jardins	La délinquance, détérioration du mobilier urbain
Chamberton – niveau performance énergétique BBC+ après réhabilitation lourde	Des habitants qui n'arrivent pas (handicapés, âgés, etc.) ou qui ne veulent pas entretenir leurs terrasses et jardins
Équipement public sur le quartier : deux écoles, crèche, gymnase, la Poste	Des personnes qui n'ont pas envie d'habiter dans cette architecture particulière, avec de grandes baies vitrées, qui se barricadent.
Cabinet médical installé récemment place Etienne Grappe	Proportion de logements sociaux très élevée (75%)
Quartier de Renaudie conçu pour renforcer le vivre ensemble	Taux de vacance des logements et des commerces très élevé (jusqu'à 40 % sur certains îlots)
Le cœur de quartier est plutôt préservé des nuisances sonores en dehors grands axes de circulation.	Prix du mètre carré très inférieur à la moyenne du marché de la Métropole grenobloise
Les services publics en cœur de quartier : le service prévention/médiation, l'antenne de quartier de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, les espaces verts de la ville.	Une hétérogénéité importante entre les formes, les populations, et les problématiques des différents secteurs du quartier. Peu de lien physique entre les secteurs
	Un trafic installé et une occupation sous forme de monopole de certains espaces extérieurs et parkings en ouvrage avec dégradations, nuisances, violence envers les habitants
	Une utilisation des espaces publics faible ou concentrée sur des espaces précis

<u>Opportunités</u>	Menaces
Mixité fonctionnelle à développer avec les locaux d'activité en bas des immeubles	Mésusages des espaces publics
Un projet fédérateur pour faire participer les habitants à l'avenir du quartier	Repli sur soi
Tram D arrive au pied du secteur Renaudie	Abandon politique
Parc Ruffier qui jouxte le quartier	Dégradation physique des bâtiments
Friche de l'horticulteur Guichard à développer potentiellement dans le moyen terme	Terrasses et jardins délaissés
Nouvelles formes d'économie solidaire peuvent être adaptées aux bâtiments collectifs	Insécurité
Mise en place du conseil citoyen	Propriétaires incapables de financer des travaux nécessaires pour maintenir leurs biens
Accompagnement POPAC pour 18 copropriétés, dispositif OPAH pour les 3 copropriétés les plus dégradées	Image négative du quartier
Réhabilitation du groupe scolaire Barbusse et gymnase Voltaire	« Turnover » élevé des habitants
Mixité sociale par les copropriétés, politique d'attribution des logements	Proximité de la nature, la terre n'est pas toujours appréciée ; risque d'une forme d'hygiénisme
Maîtrise du foncier locaux commerciaux (ville de SMH et l'OPAC 38)	Tous les immeubles de Renaudie en lien direct avec les espaces publics, les nuisances
Un quartier vivant, où subsiste une solidarité de voisinage qui est assez forte. Les habitants sont très chaleureux, bien que certains d'entre eux soient confrontés à des difficultés sociales.	La loi des finances 2018 : la baisse des aides au logement dans le parc social obligeront les bailleurs sociaux à baisser leurs loyers, mettant en difficulté les bailleurs sociaux dans leurs projets de réhabilitation
Prise en compte de la question de la prévention situationnelle et la possibilité de faire appel à des référents sécurité et de la police nationale qui peuvent conseiller sur l'aménagement urbain	Sentiment d'abandon ressenti par un certain nombre d'habitants
Vision globale du projet- liens vers Parc Jo Blanchon et les quartiers de Teisseire et l'Abbaye à Grenoble	Une ségrégation socio-spatiale, couplée à une faible attractivité résidentielle du quartier
Mise en vente autorisée de 130 logements en accession libre pour attirer d'autres populations moins fragilisées sur le quartier	
Labellisation patrimoine XXe siècle	

CHAPITRE 8 – CONCLUSION : RÉSULTATS DE L'ANALYSE ET PISTES POUR L'AVENIR DE CE QUARTIER

L'objectif de ce dernier chapitre est de passer de l'artefact vers le projet. Nous allons discuter des résultats de cette recherche, dessiner les limites de l'analyse et proposer des pistes de réflexion pour d'autres recherches et d'éventuels projets pour le quartier.

1. Une discussion des résultats

L'objectif de ce travail était d'étudier le lien entre la forme urbaine et la justice spatiale dans un contexte de renouvellement urbain. Un cas d'étude était fourni par le QPV de Renaudie-Champberton-La Plaine à Saint-Martin-d'Hères. Cette recherche nous a permis de nous rendre compte que, malgré tous les engagements des concepteurs, les objectifs des acteurs, et les actions des politiques publiques, la justice spatiale n'est pas garantie pour les habitants d'un quartier.

Des injustices spatiales sont possibles dans tous les types de formes urbaines. La forme urbaine peut être vue comme un atout ou une faiblesse, comme une opportunité ou une menace, suivant les usages, bons ou mauvais, qui s'installent sur un quartier.

Cette forme peut aussi jouer un rôle principal quand le logement social est identifiable et associé à cette forme.

On doit prendre en compte les sentiments de ségrégation et d'abandon que les habitants d'un quartier fragilisé peuvent ressentir.

La compréhension des perceptions des habitants et des évolutions démographiques locales permet la reconnaissance des différences et le renforcement des communautés locales à travers les « capacités » des habitants.

Pour renforcer l'inclusion des habitants dans des processus de transformation d'un quartier, les politiques publiques doivent développer des spécifications qui encouragent les personnes les plus concernées par les actions de renouvellement à participer à la prise des décisions et à leur mise en œuvre, assurant ainsi la justice procédurale.

L'intégration des tissus urbains dans les villes peut être réalisée par la mise en œuvre des « trames sociales », telles des axes structurant de mobilité ou des articulations intra-quartier et inter-quartier.

Les espaces publics sont les lieux de la pratique de l'espace, les usagers ayant droit d'accès et pouvoir de transformation.

Des connexions à l'intérieur d'un espace doivent être renforcées pour créer une infrastructure de la vie sociale, notamment par des espaces publics.

Il faut faire un effort pour desserrer des barrières spatiales en privilégiant des limites souples, articulées, et qui se chevauchent, entre propriétaires, entre quartiers et entre les espaces publics et privés. Les limites très rigides sont les signes de la désintégration sociale.

Des formes ne doivent pas distinguer le logement social ni créer des frontières, tout en maintenant la qualité et la diversité urbaine, permettant ainsi l'appropriation des espaces par les habitants et la construction d'une identité du quartier.

Des formes existent qui sont moins ségrégatives que d'autres, plus justes spatialement que d'autres. Ces formes sont aussi dotées de caractéristiques proches de celles des formes durables du point de vue environnemental. Une forme urbaine « idéale » pour la justice sociale sera dense et multi-polaire, capable d'évoluer, bien connectée, accessible à tous, avec une mixité sociale et fonctionnelle, une identité et une lisibilité, et des espaces publics de qualité comme lieux de rencontres et d'échanges, créant les trames sociales de la ville.

2. Les limites de la recherche

Principalement, les limites de cette recherche sont liées à deux constats : premièrement, une difficulté méthodologique pour trouver une évaluation standardisée et une analyse adaptée à cette problématique complexe dont les variables sont multiples. Deuxièmement, il s'agit de la difficulté à faire « parler » les cartographies et les analyses graphiques concernant les questions socio-spatiales.

3. Des pistes de recherche à explorer

Compte tenu des moyens consacrés à cette recherche, il n'était pas question d'être exhaustif. Pour aller plus loin dans la recherche sur la justice spatiale, un contact direct avec les habitants sera primordial. Pour la formulation d'une telle étude et la construction d'une enquête, des pistes sont présentées dans le mémoire de Master d'urbanisme et planification écrit par Sarah Mina Bassett et intitulé *The role of spatial justice in the regeneration of urban spaces : Groningen, The Netherlands*. Bassett reprend un travail fait par le groupe de planification critique à UCLA (USA). Ce groupe propose de surmonter les injustices représentées dans l'espace par la création de solidarités à travers des différences et des connexions entre trois éléments, qui peuvent transformer et reconfigurer des injustices socio-spatiales :

- « la réclamation à l'espace » : la capacité de vivre, travailler, ou expérimenter l'espace

- « le pouvoir de l'espace » : les opportunités pour y réussir et contribuer à l'espace et à son amélioration
- « les liens de l'espace » : accessibilité et connexion avec d'autres espaces

(Bassett, 2013, p. 19 ; Critical Planning, 2007, p. 2).

Des coupes-collages des espaces publics et des logements pourront éventuellement fournir une analyse visuelle des usages et des appropriations de l'espace, élément graphique pour accompagner des enquêtes auprès des habitants. Le tableau ci-dessous, adapté directement du Critical Planning à UCLA par Sarah Mina Bassett, fournit des exemples et des questions de détection qui peuvent être utilisés dans les enquêtes concernant les trois éléments clés de l'espace comme transformateur des injustices spatiales.

Facteur de compromis	Description	Exemples	Questions de détection
Réclamation à l'espace	Incapacité de vivre, travailler, ou expérimenter l'espace	Zones d'autonomie, le droit de squatter, nomadisme, les droits communautaires et souverains	Qui utilise ce lieu ? Qui ne l'utilise pas, et pourquoi ? Comment l'espace est-il utilisé ? Quels talents et capacités ont des personnes qui y vivent ? Qu'est-ce qui est unique concernant l'histoire et la culture de ce lieu ?
Pouvoir de l'espace	La suppression des opportunités d'y réussir et de contribuer à l'espace	« Comment un lieu crée les conditions qui permettent ou empêchent la possibilité de réussir dans l'espace. »	Quelles caractéristiques utilisez vous pour décrire ce lieu ? Comment les personnes sont-elles capable de pratiquer, contribuer et créer ici ? Quels messages et comportements sont suggérés par cet espace ? Qu'est-ce qu'empêche quelqu'un de participer pleinement à la vie personnelle ou publique ?
Les liens de l'espace	L'incapacité d'accéder et d'être connecté à d'autres espaces	« Connexion aux ressources et biens d'un lieu – liens avec des endroits à proximité et le reste de la ville ou de la région »	Quelles frontières physiques existent dans l'environnement ? Quelles frontières invisibles, sociales ou historiques, ou divisent des gens ? Quelle mémoire historique existe en ce lieu et pour les personnes qui y vivent ? Qu'est-ce qui relie ce lieu à d'autres lieux ?

Source : Bassett, 2013, p.5 ; adapté directement du Critical Planning d'UCLA - Urban Planning Journal, Volume 14, 2007, pp. 15-16 : notre traduction de l'anglais

Des « capacités » des habitants à renforcer dans l'appropriation des espaces publics

« Thirdspace » est un concept défini comme le lieu où l'officieux rencontre l'officiel, l'informel rencontre le formel, la représentation rencontre le vécu, et le concret rencontre l'abstrait, pour créer et/ou imaginer quelque chose d'émergent et de nouveau (Lefebvre, 1991; Soja, 1996 ; Headrick Taylor, 2013).

Une piste à développer qui peut avoir une forte importance sur le quartier sera la création des ateliers de mobilité et de « counter-mapping » avec les habitants du quartier. Comme exposé dans sa thèse par Katie Headrick Taylor, un tel projet pourrait produire un lien entre des structures de recherche, la collectivité, les acteurs publics sur le territoire, et les habitants pour trouver des solutions aux questions de justice spatiale. Un projet commun entre l'IUGA, Grenoble Alpes Métropole, la ville de Saint-Martin-d'Hères, le CAUE de l'Isère, la GUSP, la Maison du quartier, les associations et des individus, etc. permettra un échange d'expertise sur des questions pertinentes de l'appropriation de l'espace, de la prévention de la délinquance, et la création des liens sociaux. On peut imaginer des ateliers de bricolage et de réparation de vélo pour les habitants, la cartographie interactive des itinéraires piétons, ou d'autre activités encore, donnant la possibilité aux habitants de repérer leurs besoins géographiquement et de se réapproprier les espaces publics de leur quartier. Un aspect pratique sera d'amener plus de personnes sur les espaces publics, repoussant les activités illicites et aussi peut-être d'engager de jeunes personnes à un moment-clé de leur vie, à canaliser leurs capacités et à les motiver pour améliorer leur cadre de vie.

Un projet fédérateur, solidaire, et innovant pour le quartier

La Métropole de Grenoble a l'objectif pour les Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles de cultiver un éco-quartier populaire. L'ANRU incite des QPV à s'appuyer sur l'orientation de l'éco-quartier. Il existe aussi l'ANRU+, (actuellement uniquement ciblant 25 projets NPNRU d'intérêt national) qui valorise et soutient des projets innovateurs tels « des technologies et des techniques innovantes, mais aussi déployant de nouveaux services, des usages plus vertueux, des filières économiques locales et structurant des partenariats inédits (organismes de recherche, start-ups, structures de l'économie sociale et solidaire...) ». Un soutien financier au titre du PIA, dont la Caisse des Dépôts est conducteur, est mis en place pour consolider le réseau du quartiers NPNRU avec l'avant-garde de l'innovation sociale, économique et environnementale, rendant ainsi opérationnels des projets de structuration de filières vertes, agriculture urbaine, excellence énergétique et environnementale.

Dans la même veine, un projet d'agriculture urbaine sur le quartier Renaudie-Champberton-La Plaine rendra possible la construction d'une nouvelle identité

positive du territoire. Un tel projet sera à la fois un levier pour créer une attractivité et améliorer la qualité de vie des habitants, et une manière de réactiver l'ambition sociale et les engagements urbains de l'origine de ce quartier. Les atouts formels de cet urbanisme couplés avec les capacités humaines existantes pourraient faire évoluer les perceptions des personnes, le cadre de vie physique, et la réalité sociale des personnes qui y habitent. Ce sera un projet fédérateur pour les habitants, permettant la reconquête des espaces publics et l'absorption des problèmes de délinquance par une dynamique socialement et économiquement saine du quartier.

Ce projet serait une façon de faire vivre l'histoire de ce lieu, anciennement des champs de maïs, mettant la forme urbaine au service du développement social et économique de ce quartier. Les terrasses sommitales peuvent accueillir des installations de ruches et des permacultures. Au pied des immeubles, les espaces publics peuvent même être transformés pour accueillir des marchés ou des cultures, donnant la possibilité d'assouplir les limites de l'espace public/privé avec la végétation ou de l'animation, renforçant ainsi l'infrastructure de la vie sociale du quartier.

La 'CO-OP'

Depuis 2016, l'idée et la pratique d'intérêts communs organisés en coopératives en Allemagne sont inscrites sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, qui définit une coopérative comme :

« une association de bénévoles offrant des services sociaux, culturels ou économiques aux membres de la communauté pour améliorer le niveau de vie, surmonter les problèmes communs et favoriser un changement positif. Fondées sur le principe de subsidiarité qui place la responsabilité personnelle au-dessus de l'action de l'Etat, les coopératives contribuent à une pratique des communautés, à travers des valeurs et intérêts communs, pour mettre en place des solutions innovantes aux problèmes sociétaux, de la création d'emplois et de l'aide aux personnes âgées à la revitalisation urbaine et aux projets d'énergie renouvelable. Tout le monde peut participer, les membres ayant également la possibilité d'acheter des actions et de participer aux décisions. Le système propose des prêts à intérêts réduits aux agriculteurs, artisans, et entrepreneurs » (<https://ich.unesco.org/fr/RL/lidee-et-la-pratique-dinterets-communs-organises-en-cooperatives-01200>).

Le projet d'agriculture urbaine pour le quartier sous forme d'une coopérative, peut être couplé avec un projet d'économie solidaire. Par exemple, une épicerie coopérative (ainsi que d'autres commerces coopératifs : boulangerie, boucherie, etc.) peut être imaginée, avec la prise de décision et la prise en main par les habitants. Des habitants du quartier pourront y travailler et y acheter des produits cultivés localement sur les toitures, les terrasses végétalisées, le terrain Guichard de l'horticulteur bientôt à la retraite, les terrains désaffectés localisés entre Renaudie et Teisseire à Grenoble, les jardins partagés, le parc du Pré Ruffier, etc. Les consommateurs, notamment les plus fragilisés, pourraient ainsi accéder à une alimentation qualitative de produits frais, locaux, de saison. Un circuit court de commercialisation serait installé sur le quartier,

bénéficiant aux habitants travaillant dans la production et la vente ainsi qu'aux consommateurs.

Le modèle de la coopérative s'adapte aussi bien à la production d'une économie locale ou à la structuration des commerces qu'à la gestion de l'habitat. Les coopératives sont historiquement plus résilientes économiquement que d'autres formes d'entreprises. Certaines coopératives ont également été spécialement créées pour permettre aux étudiants d'acquérir de l'expérience. La coopérative s'appuie sur les principes de « community organizing », « d'empowerment », et de démocratie participative, en utilisant des ressources humaines identifiées comme atout dans ce quartier avec un tissu associatif très fort. Dans son application à la gestion de l'habitat, le modèle de la coopérative peut être particulièrement intéressant dans le cas du quartier Renaudie-Champberton-La Plaine. Le problème d'un patrimoine de logements sociaux vieillissants et onéreux financièrement à entretenir peut être en partie résolu par la coopérative. C'est un modèle très répandu dans d'autres pays et villes, New York City, Finlande, Toronto, etc. En France, la coopérative d'habitants a été recréée dans la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) de 2014 article 47. Il est parfois possible de créer des sociétés sous la loi générale sur les coopératives de 1947 pour la rénovation de logements par les membres. Ce modèle permet de conserver la maîtrise foncière, d'éviter la spéculation dans la lutte contre la gentrification et le déplacement des populations fragilisées.

Pour conclure ce travail, une citation de Philippe Gervais-Lambony et Frédéric Dufaux met en relief les idées que cette recherche a essayé d'exposer :

« On se demandera aussi si l'objectif ultime de la justice spatiale peut encore être d'établir des structures spatiales « justes » durablement et stables (territoire équilibré, harmonieux...). Ou bien s'agit-il d'établir des dispositifs de régulation souples, capables de réévaluer les actions, sans figure spatiale privilégiée a priori, régulation dont l'objectif serait de réduire les injustices du moment, sans idéal-type d'un territoire à l'équilibre ? Enfin, l'image territorialisée des actions visant à la justice, même si elles peuvent s'avérer illusoire, n'est-elle pas indispensable à toute action ? » (Gervais-Lambony et Dufaux, 2009, p.12).

Enfin, on laissera le dernier mot à David Harvey, qui présente la justice spatiale comme un droit humain nous donnant un repère pour l'avenir :

« Le droit à la ville est beaucoup plus que la liberté individuelle de l'accès aux ressources urbaines : c'est le droit de nous transformer en transformant la ville. Il est de plus, un droit commun plutôt qu'un droit individuel, puisque cette transformation dépend inéluctablement de l'exercice d'un pouvoir collectif de refaçonnier les processus de l'urbanisation. La liberté de réinventer nos villes et nous-mêmes est, je le maintiens, un de nos droits humains le plus précieux, et pourtant le droit le plus négligé » (Harvey, 2008; Headrick Taylor, 2013).

PARTIE IV.

LA PROSPECTIVE DU QUARTIER RENAUDIE- CHAMPBERTON-LA PLAINE ET SES HABITANTS :

TROIS SCENARIOS



Quartier Renaudie, août 2018, Holly Helfrich

Quel avenir pour ce quartier et ses habitants ? Cette recherche se termine avec une prospective qui envisage trois scénarios possibles, parmi d'autres. On peut aussi imaginer une combinaison d'éléments de ces trois scénarios.

- | | |
|---------------------|---|
| Scenario I | un abandon politique, une « ghettoïisation », et une éventuelle démolition |
| Scenario II | une gentrification (plus ou moins contrôlée) |
| Scenario III | un renouvellement holistique entrepris par les habitants |

Un abandon politique, une ghettoïsation, et une éventuelle démolition

Après la réduction des contrats aidés et la diminution budgétaire pour la politique de la ville en 2017, la loi ELAN a réformé le logement social en imposant des regroupements des HLM en grands groupes, et en autorisant la revente d'une plus grande partie du patrimoine de logements sociaux. Avec l'objectif de faciliter la construction de nouveaux logements, la solution de la démolition/reconstruction est largement privilégiée par les bailleurs au lieu des rénovations des bâtiments parfois difficiles à faire évoluer, avec des problèmes techniques nécessitant des solutions coûteuses.

La politique de la ville telle qu'elle a été conçue et conduite pendant ses premières 40 années n'existe plus, considérée comme un échec. Les actions politiques maintenant sont centrées sur la réussite économique de l'individu, les aides données aux personnes sont basées sur le « mérite ». Le développement urbain dans la métropole grenobloise est centré sur le Nord-Ouest, avec le quartier international de la Presqu'île, le prolongement des trams et la construction du métrocable, qui favorisent la ville comme vitrine de la métropole basée sur l'économie des sciences et de la recherche et qui rentre en phase avec une médiatisation de « l'innovation grenobloise ». Sur le Nord-Est, l'extension du domaine universitaire se développe pour rejoindre les grandes entreprises de recherche et de haute technologie installées dans la vallée. Les quartiers Sud de la métropole, notamment Renaudie-Champberton La Plaine, continuent, elles, d'accueillir les populations de plus en plus défavorisées.



Quartier Renaudie, avril 2018, Holly Helfrich

Le quartier est en chute libre. Les bailleurs n'arrivent plus à louer les logements, ni à maintenir une qualité suffisante pour remédier au vieillissement des logements et des locaux. Les co-propriétés n'arrivent pas à financer les travaux nécessaires pour remettre leurs biens en bon état, les problèmes d'étanchéité et d'isolation thermiques n'étant pas réglés, ils restent dans des conditions de précarité énergétique. Ceux qui peuvent quittent leurs biens malgré de grosses pertes, à cause d'un marché de l'immobilier très dévalorisé. Les commerces restent vacants, engendrant des espaces publics impraticables par les habitants, trop menacés par l'insécurité, le trafic, et les incivilités. Le tissu associatif qui était auparavant un grand atout de ce quartier populaire n'existe plus, les activités associatives ayant cessé il y a quelques années. Les incendies se produisent avec de plus en plus de fréquence, ils ont même détruit plusieurs logements. Les deux écoles du quartier risquent la fermeture. Petit à petit, les montées sont démolies et les bailleurs reconstruisent pour moins cher ailleurs. Le terrain, en ruines, reste en attente d'un investisseur.

Une gentrification (plus ou moins contrôlée)

Dans un premier temps, les efforts des politiques d'urbanisme pour réclamer les espaces publics libérés des délinquants et du trafic de drogue ont bien fonctionné. Au début, c'était un programme en co-construction avec des habitants du QPV d'installation de jardins partagés, d'embellissement des terrasses et des espaces verts, qui a reçu beaucoup d'attention positive dans les médias. Avec un objectif de diminuer la proportion des logements sociaux sur le quartier et dans le but d'amener plus de mixité sociale, le bailleur a commencé à vendre quelques logements aux particuliers. Après ces débuts modestes, la réputation du quartier commence à s'améliorer.

Un promoteur, installé sur le territoire depuis de longues années, voit le cachet de ce quartier bien situé, bien desservi par les transports en commun et facilement accessible par la rocade. Il engage les services d'un architecte célèbre pour entreprendre une rénovation totale des bâtiments, maintenant protégés comme patrimoine du XXe siècle. Il monte un projet de réhabilitation et de revente des logements et des commerces. Les personnes en co-propriété vendent leurs biens assez vite pour quitter le quartier après tant d'années dans la lutte. Avec les prix du marché qui commencent doucement à augmenter, ils sont contents de récupérer un peu d'argent et d'acheter du neuf dans d'autres quartiers. Les grands appartements souvent en duplex, voire triplex, d'un caractère unique, avec jardin et terrasse sont très appréciés par les acheteurs d'une classe sociale plus aisée. Même l'école qui avait été longtemps désaffectée et abandonnée, a été refaite complètement, son architecture et son organisation spatiale étant particulièrement adaptées à une école

privée Montessori qui accueille les enfants des ménages nouvellement installés sur le quartier.

Le projet de centre commercial Neyrpic très contesté à l'échelle métropolitaine a dû être abandonné. La ville voit l'opportunité de refaire vivre son projet de centre commercial, modifié pour être plus axé sur le sport-loisirs et localisé sur des terrains de sport et des jardins partagés : les friches industrielles entre le quartier de Renaudie et Teisseire.

Petit à petit, l'urbanisation est densifiée entre Grenoble et Saint-Martin-d'Hères, avec des projets d'équipement culturels et sportifs à l'échelle métropolitaine construits entre les QPV Teisseire-Abbaye-Jouhaux-Châtelet et Renaudie-Champberton-La Plaine. Pour renforcer les infrastructures et rendre accessibles ces aménagements au niveau métropolitain, le tramway est prolongé et traverse désormais le quartier, rendant l'avenue 8 mai de 1945 aux mobilités douces. Même la ville et l'OPAC 38 ont pu récupérer de l'argent par la vente des locaux d'activités, vite achetés par les entrepreneurs et même des enseignes connues, pour faire une zone piétonne offrant des commerces de proximité divers et de qualité.

L'embourgeoisement du quartier est quasi-total : la transformation de son habitat, de son tissu urbain, et de sa situation socio-économique, au bénéfice d'une catégorie sociale plus aisée, a relégué les derniers logements sociaux du quartier, à seulement quelques montées du Champberton. Le pôle de multi mobilité est prévu sur le terrain de Champberton, avec la démolition des derniers logements programmée dans le court terme.



Quartier Renaudie, avril 2018, Holly Helfrich

Un renouvellement holistique entrepris par les habitants

Avec l'intensification des crises environnementales, économiques, sociales, et démocratiques, couplée avec les effets de décentralisation de l'État, de remise en question constante de la politique de la ville, et la réforme du logement votée par la loi ELAN, l'avenir du logement social et de la politique de la ville étaient incertains, mais cette incertitude a fait émerger un développement social et solidaire qui a donné une nouvelle vie à tout le quartier.

Dans le cadre du NPRNU, un programme pédagogique pour les jeunes du quartier est mis en place en partenariat avec l'IUGA, le service politique de la ville de la Métro, et l'antenne GUSP pour apprendre la contre-cartographie aux jeunes. Ils réclament auprès des politiques locaux des moyens pour s'appropriier les espaces publics. Un projet d'identité et de différenciation s'est mis en place pour distinguer les places du quartier. Des installations d'art, des plantations, des requalifications, se réalisent au fur et à mesure par la volonté des habitants. Rapidement, les jeunes créent un parcours urbain pour faire découvrir ces places. Chaque automne pour les journées de patrimoine des visites sont proposées.

Des nouveaux outils d'observation mis en place pour repérer géographiquement la distribution du droit commun permettent aux habitants de « contre-cartographier » et de présenter leurs réclamations auprès des élus locaux. Avec les distributions de fonds de bien commun augmentées sur le quartier, les places publiques peuvent être totalement requalifiées.

Après que les élections directes ont été mises en place pour le gouvernement à l'échelle de la métropole, très rapidement, une gratuité des TC est réclamée par des habitants et mis en place par le SMTC, le financement étant possible par un péage dès lors installé sur la rocade. Le tram D est prolongé pour traverser le quartier et faire une rocade transport en commun. Le lien facilité avec le campus, avec plus de jeunes habitants faisant leurs études post-bac, ont installé des partenariats entre les habitants et des chercheurs des pôles technologiques installés sur la métropole, pour trouver une solution d'isolation thermique pour les logements pendant un « hackathon » installé sur le quartier. D'autres interventions pour améliorer la qualité urbaine dans les QPV sur la Métropole sont mises en place en partenariat avec l'ENSAG et l'IUGA, réunissant chercheurs, concepteurs, sociologues, habitants, associations, bailleurs, etc. dans le style des IBA (Internationale Bauausstellungen) en Allemagne.

La ville a su mettre en place un projet d'occupation des locaux d'activités, l'objectif étant de remplir à 100 % les locaux d'activités avec des projets de commerces ou d'artisanat des habitants. Un loyer symbolique est proposé, permettant à la ville de

garder le foncier tout en favorisant l'animation au pied des immeubles, à l'image du centre ville de Cherbourg. Une vraie fierté de quartier s'est installée. Les habitants essaient au maximum d'acheter dans leur quartier pour faire vivre ses commerces. Une épicerie coopérative vend des produits issus d'un projet d'agriculture urbaine coopérative sur le quartier, mutualisant matériel et installant une économie solidaire locale au bénéfice de tous. Le Lycée Pablo Neruda du quartier a ajouté une formation bac-pro en agriculture urbaine, qui a eu beaucoup de succès auprès des jeunes du quartier.

De nombreux habitants ont décidé d'installer des ruches, des poulaillers, des potagers sur leurs terrasses et jardins. Le bailleur a pu mettre en place des loyers intéressants pour les personnes les plus fragilisées ayant la volonté de participer au projet d'agriculture urbaine sur les terrasses des logements sociaux. L'aspect village de ce quartier a conforté les liens entre habitants, et l'atmosphère dans les espaces publics a vite changé.

Dans l'image de la coopérative agriculture urbaine et la co-op alimentaire, quelques copropriétés, qui étaient auparavant des logements sociaux, se sont mises en coopérative, souvent réservant les logements en RdC pour les personnes âgées ou handicapées.

Ce projet a pris vite une ampleur métropolitaine, et les terrains désaffectés entre Renaudie et Teisseire ont été récupérés pour élaborer un projet commun avec la ville de Grenoble. Un lien s'est tissé entre les habitants des deux QPV.



Quartier Renaudie, mai 2018, Holly Helfrich

ANNEXES

Table des annexes

Annexe 1 : Entretien avec Monsieur Brahim CHERAA, Adjoint habitat patrimoine et sécurité des bâtiments, Ville de Saint-Martin-d'Hères.....	127
Annexe 2 : Entretien avec Madame Caroline CIALDELLA, GUSP, Quartiers Sud, Service Politique de la Ville, Ville de Saint-Martin-d'Hères.....	140
Annexe 3 : Entretien avec Madame Hakima NECIB, Responsable service prévention médiation, Coordinatrice du CLSPD, Ville de Saint-Martin-d'Hères.....	151

Annexe 1 : Entretien avec Monsieur Brahim CHERAA, Adjoint habitat patrimoine et sécurité des bâtiments, Ville de Saint-Martin-d'Hères

Vous êtes quelqu'un qui a beaucoup de contact avec les habitants, vous connaissez ce quartier. Est-ce que vous, vous pouvez cibler quelques problèmes qui sont les plus pertinents pour les habitants, sur le sujet de la forme urbaine et aussi sur cette question de la justice socio-spatiale ?

Vous voulez qu'on fasse un focus sur Renaudie ? Ou sur Renaudie-Champberton-La Plaine ? Parce que notre quartier, enfin le NPNRU, il est sur le quartier global. Donc en partant de ce qu'on construit pour un dossier NPNRU, nous, on le construit sur une vision plus large. Enfin, la plus large possible. On avait le Grand Projet de Ville, le GPV ANRU, où on allait chercher vraiment à désenclaver le quartier, qui n'est pas très enclavé, mais voilà. Psychiquement, dans les têtes des gens, désenclaver la chose. C'était l'aérer, mais l'aérer en partant de Jo Blanchon. Pour nous, Jo Blanchon c'est une continuité, c'est dans le projet aussi. En allant jusque vers Teisseire, vers Grenoble, vers Grand Place. L'idée c'est ça. C'est vraiment aérer, alors que si on prend le coeur du quartier GPV ANRU, enfin, NPNRU maintenant, c'est 2 700 habitants. Et nous, l'idée c'est vraiment de travailler sur une partie de la ville. On avait des liens. On avait ce qu'on appelait des zones du GPV avec une partie de Teisseire, de l'Abbaye. On travaillait avec la ville de Grenoble, sur l'ancien GPV. Pour avoir une vision globale, mais vraiment globale au sens beaucoup plus large. Et pas que nos actions s'arrêtent à une frontière communale, parce qu'on voit que ça dépasse bien tout ça.

Et pour le quartier Renaudie-Champberton-La Plaine, la première difficulté est liée aussi à l'architecture, et que les habitants ressentent, est un sentiment d'insécurité. Et il y a une réalité de l'insécurité aussi. Parce qu'il est fait de telle manière que la police..., il y a des petites ruelles, des petites veines à gauche, à droite. C'est un quartier qui était conçu avec une vision sociale, une utopie de se rencontrer, de marcher dans le quartier, dans les ruelles, laisser tout ce qui m'est autorisé de côté, et on voit bien qu'entre ce qu'il y avait dans la tête de Jean Renaudie et ce qui peut en être dans certains coins, pas tous, dans certaines parties de ce quartier là, c'est le contraire, quoi. C'est des gens qui ont la crainte de prendre les venelles. Alors qu'il y a une bonne partie du quartier qui y vit bien. Qui y vit bien, cela en partant du BP en remontant dans ce sens là du BP vers la poste où ça vit bien, etc. Où il y a une vraie vie sociale. Et il y a une partie, avec ce sentiment d'insécurité pour quelques uns. Il faut pas dire que c'est qu'un sentiment. C'est liée à l'urbanisme de ce quartier. C'est une réalité. Après,

ça c'est la première, je pense, grosse difficulté, parce que celle qui est la plus visible, c'est celle qui pousse des gens au ras le bol.

Après bien entendu, il peut y avoir, il y a aussi beaucoup de difficultés. Aujourd'hui il y a un POPAC, on a mis un POPAC en œuvre sur Renaudie. C'est la première de l'agglomération, parce qu'on sait que sur les dix-huit co-propriétés, sur les co-propriétés privées, on n'arrive pas à voir les limites d'espace. À qui appartient cet espace ? Est-ce que c'est un espace public, est-ce que c'est un espace co-propriétaire, est-ce que c'est un espace où il y a aussi un bailleur social qui est aussi là-bas, est que c'est un espace bailleur ? Ça c'est une grande difficulté parce que quand arrive le moment de réhabiliter, de rénover, etc., qui paie quoi et comment ?

Un de ces atouts qui est aussi devenu un de ces défauts, voilà, ce sont les terrasses. Ce sont les terrasses, qui arrivent au bout de trente ans, à terme de l'étanchéité. Donc il faut refaire l'étanchéité, pour une bonne partie il faut refaire. Certaines ont eu des usages pas normaux, pour une terrasse. Les gens, ils mettaient, bon après, il fallait savoir, je pense, ils mettaient des plantes avec des vraies racines, qui venaient mordiller un peu l'étanchéité. Après c'est des usages qui n'ont pas été très bien expliqués, je pense, à la base, parce qu'il y avait cette volonté d'avoir du vert en milieu du béton. Mais il faut expliquer l'usage, et il faut faire attention. Voilà, c'est aussi devenu, c'était un atout, d'avoir, il me semble, une terrasse, et aujourd'hui c'est une problématique, parce qu'il y a des terrasses, qui ont été dé-végétalisées. Donc c'est pas du minéral mais c'est des dalles. Elles étaient conçues à une époque, pour garder l'eau pour que la terre capte l'humidité. Aujourd'hui cette eau reste, et il y a les moustiques qui arrivent. Donc on voit très bien l'idée qui est généreuse, sur les terrasses, sur ces espaces de rencontre, ces venelles, qui sont généreuses. Et ça peut mener à l'inverse, quoi. On peut arriver à une situation où on est sur une partie de ce quartier là, sur des situations qui sont compliquées. Compliquées.

Mais voilà. Mais après, au-delà de ça, les gens aiment leur quartier. Et c'est très ...Parce que les gens aiment leur quartier. Je me souviens de la rencontre qu'on avait eue pour que le ministre de la politique de la ville vienne voir le quartier, il y a deux ans il me semble. Parce qu'on n'est pas Mistral, on n'est pas la Villeneuve, on est beaucoup plus petit. Mais on voulait lui montrer quand même la réalité du vécu des gens. Elle s'est déplacée sur place, et c'est l'ancienne maire de Vaulx-en-Velin. Donc, elle connaît des problématiques. Madame la Ministre (Hélène Geoffroy) avait dit, on l'a cheminée dans le quartier, on a fait tout le quartier, on l'a fait passée comme ça, de partout. Et à un moment donné, on a eu un temps d'échange avec elle, et elle a dit aux habitants, « Voilà, qu'est que vous nous proposez ? Est-ce qu'une partie de la solution peut être la déconstruction, tout simplement, d'une partie du quartier ? » Et là, les habitants, « Non, non, non. On aime notre quartier. Il faut le laisser. Il faut venir travailler sur les difficultés. » Voilà. On avait des habitants qui étaient là avec les banderoles, à juste

titre devant le ministre, ils demandaient des choses, etc. Là, la ministre, elle dit, « Est-ce que ça peut faire partie des solutions, une démolition d'une partie du quartier ? » « Non, non, non, non. » Vous voyez, on est vraiment, c'est entre les deux. On est entre « On souffre, avec ces problématiques ! » et de l'autre côté, « Bon on casse, on essaie de...enfin, ça peut faire partie d'une solution... » « Non, non, non. On aime notre quartier ! »

Pour tout ce qui est réponse possible : réhabilitation et/ou démolition, comment aborder toutes ces questions techniques, pour l'étanchéité, et puis aussi pour tout ce qui est thermique, parce que si j'ai bien compris, ça ne peut pas être isolé par l'extérieur ?

Non. Techniquement c'est impossible. Il faut, ça se compte en dizaine de millions. Personne n'est en capacité de financer. Que ce soit les collectivités, ou que ce soit les co-propriétaires. Ou le bailleur public. Aujourd'hui, avec toutes ces problématiques, l'idée qu'on a eue, c'est ce que je vous ai dit, c'est d'avoir une vision un peu plus large, qui a commencé sur l'ancien ANRU. Il y a eu un immeuble à la Plaine qui a été déconstruit et reconstruit. L'idée c'est vraiment d'essayer de sortir de cet enfermement, et d'avoir une vision positive du quartier. Et de lui donner des atouts. Des atouts, c'est retravailler son urbanisme, accompagner toute la fibre et les associations pour le lien social. Il y en a beaucoup dans le quartier. Donc c'est ce que je dis assez souvent, je dis, parce que nous, en tant qu'élu, en tant que technicien, on en fait énormément. On en fait énormément pour le quartier. C'est jamais assez. Bon, après on remonte que c'est jamais assez, ou qu'on ne fait rien. Donc on trouve une injustice. Mais voilà. Notre vision c'est de travailler sur la qualité d'habiter, et la qualité de la perception des gens que peuvent en avoir de ce quartier. C'est pour ça qu'on a travaillé sur des démolitions/reconstructions sur l'ancien mandat. Là on travaille sur les parkings en ouvrages. On sait très bien qu'ils sont peu ou pas utilisés. On a travaillé sur les parkings en ouvrage, de redonner une utilité pour les habitants, et pas pour d'autres personnes.

On a travaillé l'école Barbusse. Vous trouvez l'école Barbusse, donc c'est plus de six millions et demi d'euros que la ville a investis. Un gros travail sur la gymnase Voltaire. On travaille sur le territoire, mais vraiment, au sens large. Et avec le gros projet aussi de Champberton. Et on le voit, on me dit assez souvent : « C'est extraordinaire. » Vous passez, vous habitez pas loin, vous voyez l'avant et l'après. Les gens me disent, « C'est extraordinaire. » Et vous voyez, bon. Ça a été un projet long à construire, dur à avoir. Parce qu'il fallait savoir se battre politiquement, il fallait savoir se battre techniquement.

C'était compliqué au niveau foncier aussi, non ?

Parce qu'on a dû faire des échanges de foncier et revenir sur du foncier. C'est un combat, de toute façon, un projet NPNRU. C'est un combat de tous les instants. Parce que les gens ont l'idée qu'il y a une tire-lire. Non, ce n'est pas une tire-lire. Je n'ai plus la politique de la ville dans mon portefeuille, mais c'est notre ami, parce que moi j'ai l'habitat et le patrimoine. Mais quand j'avais le portefeuille politique de la ville, les gens pensent que c'est une tire-lire. Que c'est de l'argent qui tombe, comme ça. Non, non. C'est de l'argent qu'on discute avec l'État ou ses partenaires. L'État il dit, « Bon écoutez. Vous êtes un quartier politique de la ville. Il faut qu'on y mette les moyens. On va y mettre les moyens, mais vous nous proposez un projet, je ne sais pas, moi, un projet de Champberton. Vous nous demandez un million, un million et demi de subventions. Vous, vous mettez combien ? » Ça se passe comme ça. Donc c'est la dépense nette, et on l'assume. Une dépense nette pour la ville, mais ça permet d'avoir des financements complémentaires qui font avancer les choses beaucoup plus vite, en fait. Voilà, en fait la réalité c'est que l'argent de la politique de la ville, ça permet d'avoir des financements pour faire avancer des choses beaucoup plus vite. Mais ce n'est pas une tire-lire, ça coûte de l'argent, en fait.

Et est-ce qu'il y a une façon pour savoir où est dépensé l'argent, pour montrer justement aux personnes, pour répondre aux critiques, « On dépense tant » pour les personnes qui disent « Ce n'est pas assez ! » et/ou pour que les personnes qui disent « C'est trop ! » ?

Oui, en fait, l'argent, au centime près, on sait où il va. Ça c'est une réalité. Mais après ce qu'on a, ce qui est difficile à quantifier, c'est les résultats. Ça veut dire, est ce que cet équipement que vous avez réhabilité, c'est comme la prévention, en fait. Vous envoyez des gens qui font la prévention, vous n'avez pas à savoir combien de personnes ils ont pu empêché peut-être de dériver. C'est nécessaire, on sait qu'il faut le faire, mais on n'arrive pas à voir, à quantifier la plus-value. Et c'est ça qui est difficile dans cette histoire de la politique de la ville. Et on se dit, moi, je me dis, c'est une phrase que j'avais écoutée dans une émission en plus. « Si on avait pas eu ça, si on avait pas eu ça, on se demande. Si on avait pas eu tous ces outils... » Je ne sais pas qui avait dit ça, mais voilà, et si, avec le si, voilà, on n'est pas demain.

Mais on ne met jamais assez d'argent, parce qu'il manquera toujours de l'argent. Parce que si aujourd'hui on dit qu'un territoire est problématique, que ça soit de façon structurée sur du logement, sur des infrastructures, sur des écoles, sur des accompagnements, des fonctionnaires, ça veut dire les profs dans les écoles. Ça veut dire que le constat globalement, on le fait tous. L'État consigne quelque chose, c'est avec l'État. Donc, l'État, au niveau de financement, moins il en met, plus il sert, plus il est condamnant. Mais s'il fait ce diagnostic là, c'est que voilà, c'est qu'il y a un manque. Donc ce manque, on essaie de le réabsorber, il nous manque toujours de l'argent. Il nous manque toujours énormément d'argent. Donc voilà, aujourd'hui ce que je peux

répondre à ça, ça veut dire que la feuille de route qui est tracée entre les collectivités et l'État, elle est claire. Elle est validée, parce qu'elle existe. C'est ni dogmatique ni fantomatique. Ce qui est clair, c'est qu'on sait qu'il y a une situation dans ce quartier là, qui ne va pas, donc il faut des moyens. C'est clair. Et je n'ai pas d'autres réponses à amener que si on réussit à avoir une photographie d'un quartier où il y a des problématiques, il faut amener une réponse. La politique de la ville c'est fait pour amener une réponse.

Mais on s'en est rendu compte un peu moins sur Saint-Martin-d'Hères, mais quand j'allais voir dans les autres villes, c'est qu'on y mettait de la politique de la ville, et on ré-enlevait un petit peu du droit commun. Ça se fait beaucoup moins. Mais voilà, ça veut dire qu'en fait ce n'est pas une plus-value.

Les gens disent « Puisqu'on a cet argent là, on n'a pas besoin de mettre cela ? »

Indirectement. Non, non, ce n'est pas qu'on n'a pas besoin. C'est que -.

Non mais, que les personnes y pensent...

C'est qu'ils sont tellement tiraillés ailleurs financièrement, qu'à un moment on essaie de se dire, « Bon oui, eux, ils ont en peu plus, si on enlève un petit peu sans qu'on le voie... »

Bon voilà, il y un constat qui est fait. C'est pragmatique. Il y a des problématiques. Donc pour essayer d'entasser ces problématiques, voilà, qui sont multiples, il faut y mette des moyens. Donc est-ce que les moyens qu'on y met là, les dix milliards sur le NPNRU, dix milliards, est ce que c'est à la hauteur de toutes les problématiques que peuvent rencontrer nos quartiers en France ? Je ne crois pas. Même si ça a été doublé. Je ne crois pas. Je ne crois pas. Sur Saint-Martin-d'Hères, sur le petit quartier politique de la ville, il nous faut, et encore, sur le PNRU, le projet qu'on a mis en route, il y a encore des choses à financer. Encore des revitalisations à financer, des projets à porter, qui ne sont pas là. Parce que bon, on a déjà assez de travail sur le reste. Mais voilà, il manque, quoi. Il manque.

On avait parlé un peu de l'image du quartier. Pour revenir à cette idée là, est-ce qu'il y a des projets ? Je sais qu'à l'époque où le tram D était mis en place, il avait été question de le prolonger. Est ce que c'est toujours d'actualité ?

C'est toujours d'actualité. On se bat. On se bat, il y a des études. Là, il me semble que le SMTC a arrêté son...

C'est la lutte avec le SMTC par rapport à ça ?

Bon, en fait, c'est toujours le nerf de la guerre... il y a toujours les financements. Il y a toujours le fait d'avoir le plus de population desservie par le tram, c'est ce qu'il faut, donc là bas, il y a peut-être un peu plus de populations que là... mais on met tous les outils. On met tous les outils. Faire le tram à Saint-Martin-d'Hères, ça coûtera toujours moins cher que faire le tram ailleurs.

Si j'ai bien compris, il y avait déjà un travail fait sur le tracé pour suivre le rocade ?

Nous, ce qu'on a fait, c'est pour ça qu'on y travaille. Au delà d'y travailler avec le cerveau, on y travaille aussi concrètement. Ça veut dire que dans nos documents d'urbanisme, on met déjà, on a déjà tracé le cheminement du futur tram. On a déjà des emprises réservées. Ce qui veut dire que demain, il y a des endroits qui sont des parcelles inconstructibles. Demain, quand on veut refaire, ça va coûter beaucoup moins cher. Et une bonne partie du tracé appartient déjà à la ville de Saint-Martin-d'Hères, ou à la Métro. Voilà, en fait ça appartient aux services publics. Donc le tram à Saint-Martin-d'Hères, ne va pas coûter cher, parce qu'on y travaille depuis que le tram est arrivé là, on y travaille pour le re-prolonger. À Saint-Martin-d'Hères, on était précurseur, on s'est dit, « Allez, il nous faut avoir cette véritable rocade méditerranéenne. » Ça désenclave aussi le quartier.

C'est clair, ne serait-ce que pour les commerces sur l'axe de l'avenue du 8 mai, ça changerait tout.

Et même les flux. Ça changerait plus que tout, même pour les habitants qui sont derrière. Et on les fait faire un cheminement. Vous avez, je ne sais pas si vous voyez, à un moment donné, il y a un grand terrain vide, entre Teisseire et ...

Oui, là, où il y a le jardin de la Poterne et les terrains de sport ?

Voilà. Des terrains de sports, on a une grande partie qui appartient de la ville de Saint-Martin-d'Hères. Et l'idée aussi, c'est pour ça qu'on voyait plus large, c'est d'y mettre un équipement métropolitain. Voilà, ça fait parti pour nous, ça fait parti du...

Qu'est que vous voulez dire par équipement métropolitain ?

Une grande piscine, on pensait à l'époque à une grande piscine. Voilà, un équipement qui peut faire venir des gens d'ailleurs, avec le tram qui passe à côté. Voilà, notre idée. On travaille sur ça. Ils y en a qui voulaient qu'on y mette du logement, etc. On leur a dit non. On veut que sur ce quartier, en plus ça tombe bien qu'il y a Teisseire à côté, on a un équipement d'ampleur métropolitaine, ça veut dire en capacité d'accueillir, d'avoir une autorité, etc. Piscine, je ne sais pas, un grand théâtre, ou grande scène, je ne sais pas. Voilà, et par ailleurs, on a figé, on a figé nous, dans nos documents, nos orientations urbanistiques, « équipement métropolitain ». Bien entendu, la Métropole, elle le sait. C'est notre vision. En fait, il faut toujours avoir une vision. Et on a une vision qu'on a inscrite sur les documents d'urbanisme. Et on a aussi après des actes derrière. On fait la réserve, on fait la réserve foncière, etc. Donc on fait des actes. On prépare des petits cailloux avec tout ce qui est document d'urbanisme. Et après on va chercher avec les actes. Voilà, c'est toujours l'idée, de toujours avoir, bien entendu, ce tram D. Il me semble que les études vont être lancées en 2025, 2022 ou 2025, je ne sais plus, sur le document du SMTC, le PDU (plan de déplacement urbain), là. Il me semble que j'avais lu que les études étaient déjà programmées, c'est déjà pas mal. En sachant qu'on a déjà fait des pré-études, donc c'est juste pour compléter.

Et au niveau des commerces à Renaudie. Qu'est qu'il y a comme projet par rapport à ces cellules commerciales ? Est-ce que la ville a un projet en tête pour la reconquête des espaces publics par la réanimation de ces commerces ? Je sais qu'il y a le centre médical qui est récemment installé. Est-ce que déjà, la ville gère le foncier sur la plupart de ces commerces ? Ou, si ce n'est pas le cas, est-ce que ça peut être envisagé d'en acheter, pour des projets des personnes du quartier de s'installer sans trop de risque ?

Après, la problématique qu'on a, que ça soit ici ou ailleurs, sur toutes ces cellules commerciales, c'est qu'il faut qu'elles y vivent. Il faut qu'elles y vivent. Aujourd'hui, on a eu de la chance d'avoir un médecin qui est venu, et c'était un long combat aussi. Voilà, le Cabinet de l'Etoile qui est arrivé, avec des médecins. Bon, il n'était pas très loin, le médecin. Mais au-delà du médecin qui est venu, qui s'est déplacé de 500 ou 700 mètres, on a des orthophonistes, on a des infirmiers, voilà, c'est un vrai pôle médical. C'est une vraie plus-value pour le quartier. Et aujourd'hui si on n'a pas des professions dites libérales, comme ça, on a du mal. On a démarché des commerçants, on a démarché des associations, par exemple, d'insertion. On a démarché beaucoup de choses au niveau de la collectivité. On n'est pas maître du foncier, notamment sur la place. On a quelques locaux. Le coiffeur, le bureau tabac, ça appartient à la ville. Le coiffeur, pas le coiffeur, pardon. Le photographe, le bureau de tabac, ça appartient à la ville. On doit avoir encore, la GUSP, donc ça appartient à la ville. On a nos services là bas. On a des services...

Et pour l'ancienne école, est-ce qu'il y a des projets ?

On fait plein de scénarios. On y travaille, mais c'est très très compliqué, parce qu'en fait c'est comme sur des étages, donc pour avoir un accès handicapé, etc. ça demande énormément d'investissement. Et l'idée c'est vraiment de travailler sur ça. D'ailleurs, on a racheté des locaux sur le B31, où on a mis une maison associative avec plus de dix associations. Bon, c'était des locaux qui se vidaient. Donc on a racheté ça pour y ramener, voilà, quelque chose de la ville.

Le B31 c'est quel îlot ?

Oui en fait c'est à côté du bureau de tabac. En fait c'est là où vous avez l'office municipal des sports. En dessous, et en haut, à l'étage, on a reconquis, on a racheté un deuxième étage, une partie qui ne nous appartenait pas, voilà. On travaille pour y ramener, en fait, du mouvement, de la vie sociale. La vie sociale, et la vie associative. Donc on sait que, voilà, nos leviers, c'est la réhabilitation, la reconquête de l'espace urbain. Mais c'est surtout aussi garder cette flamme de fibre sociale, d'associations qui travaillent ou sur le quartier, ou dans le quartier. Qui travaillent à l'extérieur, mais qui travaillent dans le quartier. Après pour ces cellules commerciales, pareillement. Aujourd'hui, dès qu'il y a un prospect qui arrive, l'OPAC, le bailleur, effectuera tout de suite, parce que ça ne sert à rien de faire les travaux, de se faire remonter le rideau, de se faire tout casser, etc. Dès qu'il y a un prospect, il y a un engagement aussi des partenaires. Dès qu'il y a un prospect, quelqu'un qui vient, hop... on refait tous les travaux à neuf. Donc voilà, il y a des engagements qui sont pris, mais c'est... avec les commerces de proximité, on a des difficultés de partout.

Et justement, par rapport à l'OPAC 38, je ne sais pas si vous pouvez parler de ça ou pas, mais je sais qu'ils commencent à mettre un peu les logements sur le marché. Ils les rénovent, et puis petit à petit, les vendent, surtout sur l'autre partie là où vous avez dit près de Champberton, le BP, il me semble. Je ne sais pas si c'est juste par là, ou si c'est dans d'autres endroits aussi ?

Il y a d'autres endroits.

Est ce qu'on peut voir ça comme une volonté d'amener plus de populations différentes sur le quartier ? Est ce que c'est surtout qu'ils n'arrivent plus à gérer ce patrimoine compliqué ?

Moi, je pense que c'est cette volonté. Moi, personnellement, je suis contre la vente du parc de logements, parce que c'est le parc du logement social, où le public, on le paie tous un peu, par nos impôts, même si ça devient de moins en moins. L'État de moins

en moins, mais voilà. En fait il y a quelque chose qui est public, et qui est commun, qui nous appartient, et on le vend à un privé, que ça soit vous, que ça soit moi, voilà. C'est pour cela que cette idée là, je suis contre. Mais quand on m'a proposé le projet, quand j'ai discuté avec tous les bailleurs qui veulent vendre des logements, je suis assez pragmatique. Donc je reviens à la situation du quartier. Et l'OPAC est aussi assez pragmatique, parce que sur le local qu'ils ont vendu au docteur, aux orthophonistes, etc., eux, leur politique de gestion, c'est de dire, « On vend pas les bas d'immeubles. On préfère qu'ils soient vides, et qu'ils n'enquiquinent pas nos locataires, que de mettre un kebab, un bar, etc. Donc on préférerait maîtriser le bail. » Et donc pour leur dire et leur faire comprendre qu'ils ont leur politique qui leur appartient globale, mais qu'il y a des endroits...voilà, on a un docteur qui amène un cabinet avec plusieurs professionnelles médicales, il faut être pragmatique, il faut s'adapter. Il se sont adaptés. Ils ont mis ce local en bas, parce que c'était un médecin et qui amenait d'autres. Je ne suis pas sûr que si d'autres métiers venaient leur dire, « vous nous vendez ? » qu'il seraient d'accord. Ils préfèrent garder le bail, avoir ce bail comme levier. Parce qu'il est vrai qu'on a souvent, on essaie de mettre des commerces de proximité, on met ne serait-ce qu'une brasserie en bas d'immeuble, on a tous reçu des courriers, « À 21h il sont encore en train de manger dehors ! » Alors qu'on essaie d'amener la vie. Voilà, il faut savoir enjamber.

Après, l'idée de vendre des logements, oui c'est de ramener une autre capacité dans le quartier. Mais il faut savoir qu'il y a aussi beaucoup de propriétaires. Il y a 17 ou 18 copropriétés. Après il y a quelques unes qui sont plus petites que des autres, mais l'idée c'est d'amener aussi des gens qui s'investissent autrement et amener des gens aussi plus stables. Ça veut dire qu'ils sont là, ils achètent, ils sont là pour 10, 15, 20 ans. Alors qu'un locataire, on peut dire qu'il reste 1, 2, 3, 4, 5 ans. On ne sait pas. Avoir les gens plus stables, c'est ce qui est je trouve aussi intéressant. Avoir les gens qui vont s'impliquer ou pas, d'une manière ou d'une autre ils sont dans l'obligation de s'investir dans la vie du quartier. En amenant leur gamin à l'école, en allant à la boulangerie, en rencontrant les voisins, voilà. Avoir cette vie là, c'est pour ça que je le vois d'un bon œil. Moi, je le vois d'un bon œil.

Après les gens... là où ils sont un peu pris entre deux chaises, l'OPAC, c'est par exemple, on voudrait qu'ils vendent vite pour que ça change le plus vite possible. Mais derrière, ils ne peuvent pas vendre trop trop bas, parce que sinon ça fait baisser le prix de l'immobilier. Voilà, ils sont dans un entre deux. C'est très compliqué.

Mais voilà, après l'état d'esprit de dire qu'il y a des gens qui sont là de façon plus pérenne, ça veut dire que sur 10-15 ans. Là, où on peut se rater, c'est qu'il y a des investisseurs qui viennent à eux. Parce que le prix est peut-être plus attractif, parce qu'il y aura plus de travaux. Et là, on peut se loucher. Voilà, on a l'assurance de rien.

C'est ça la problématique. Quand on enclenche des choses, on n'a jamais l'assurance. C'est la politique de la ville, voilà. C'est que voilà, ils enclenchent des choses...

C'est la gentrification gérée, maîtrisée ?

Est-ce que c'est la gentrification ? C'est maîtriser la vie, carrément, c'est la vie. Parce que c'est la vie du quartier à amener, voilà. Amener quelque chose d'autre sur du long terme. Sur du long terme. Du long terme.

S'agissant des données, j'ai parlé avec Madame Astier, et elle m'a montré son document, l'ABS. A part ça, vous avez d'autres données, concernant les projets notamment ?

Parce que l'ABS, en termes de chiffres, l'ABS c'est ce qu'il est le plus pertinent. C'est la population, quartier par quartier, on voit vraiment la population. Après, sur les chiffres, moi j'ai les grands chiffres, en fait, sur les grandes opérations. Je n'ai pas de chiffre sur la population. Mais après, pour être plus fin, l'ABS, c'est notre outil. Tout simplement l'ABS est notre outil. On prend l'ABS, et au-delà de l'intérêt de comprendre le territoire, c'est un outil très très intéressant, l'ABS.

Moi c'est sur les projets où j'ai des données et des chiffres. C'est à quelle hauteur on s'investit, comment on va s'investir, sur Champberton, sur les écoles, sur les espaces publics. C'est des projets qu'on travaille. Après c'est des choses qui sont publiques. Mais en fait c'est projet par projet. Quand on a travaillé l'école, c'est un projet, on réhabilite une école. Quand on travaille sur Champberton, où on a mis un peu plus d'un million et demi sur les espaces extérieurs, en fait c'est Champberton. En fait c'est cloisonné. Ça veut dire que c'est des projets tellement lourds, et tellement, co-financés ou avec tellement sur des tours de table, que c'est des projets bien spécifiques.

Pour en finir avec cette idée d'amener des gens qui s'investissent et qui pérennisent dans le quartier, il y a un projet sur Voltaire d'une soixantaine de logements en accession sociale. On a eu l'idée de mettre, on s'est dit parce qu'il y avait des habitants du quartier qui veulent rester dans le quartier. Ou qu'ils soient à côté et qui veulent d'être dans du récent. On avait mis l'idée de mettre du locatif social. On a eu une remontée de la population. Les gens qui disent « Non, non. On a déjà trop de logements sociaux. » On a reconsidéré ça autrement, donc on a mis de l'accession sociale. Pour des gens qui viennent et qui veulent vivre dans ce quartier. Les deux promoteurs y croient fortement. Les promoteurs privés qui viennent. Tout ça, mais dans l'idée d'avoir des gens, d'avoir du flux, d'avoir du monde, d'avoir la vie.

Si on prend juste Renaudie et pas Champberton, pas la Plaine, il y a le fait que ça arrive à 30-35 ans. Est-ce qu'on peut imaginer que ce n'est peut-être plus faisable, que ça ne soit plus possible de gérer la plupart de ces logements comme logements sociaux ? Parce qu'on n'arrive pas, et en plus les populations qui habitent dans ces logements n'ont peut-être pas les moyens pour chauffer leurs appartements, tellement il y a des problèmes d'isolation thermique ?

Après c'est pour ça qu'il y a le POPAC qui est en route. C'est un mot barbare qui veut dire programmation... En fait il sont en train de faire une étude pour travailler sur les 18 co-propriétés. Pour voir quelles sont leurs faiblesses. On sait qu'elles ont des besoins, mais des besoins multiples. D'autres ont des besoins pour délimiter des espaces qui leur appartiennent ou pas. Des choses vachement techniques. D'autres, des besoins d'accompagnement plus lourds. Voilà, il y a ça qui est en train de se faire. En juin, j'ai un co-pilotage pour voir comment c'est avancé. Et de là, on sait qu'on a déjà trois co-propriétés qui sont très fragiles, qui vont partir dans une OPAH. Une opération à programme d'aide à l'amélioration de l'habitat. On sait qu'il y a trois, qu'il faut qu'elles partent dans du curatif. Ça c'est une certitude. Mais après, derrière, c'est qu'il faut qu'ils aient les moyens de partir, qu'ils se structurent, qu'ils structurent un budget, qu'ils votent. Et nous, derrière, on accompagne. La ville accompagne, la Métro, l'ANAH. D'ailleurs, sur ce quartier, on avait demandé en 2014, il me semble, et on l'a eu, une dérogation, parce que dans les OPAH, il faut que les anciens immeubles soient construits avant 1974. Alors que nous, à Renaudie, on est à 1980 et plus. Donc on a demandé, vu les problématiques, une dérogation, qu'on a eu, de la part de l'État, et de la Métro. Ça c'était une première bataille de gagnée parce que c'était des financements derrière. Donc on a eu. Et parce qu'on sait très bien qu'on arrive à trente ans, on voit la population, on voit les difficultés. Ça va être absolu, s'il y n'a pas l'accompagnement des collectivités, de la force publique. Si on les laisse les gens, on leur dit, « Non, vous ne rentrez pas dans le cadre parce que 1974. », on sait très bien qu'ils ne pourront pas. Ils ne pourront pas, on le laissera en difficulté ce quartier. Donc je ne dis pas qu'avec toute ces solutions on va s'en sortir. Mais voilà, on impulse. On s'est battus pour cette dérogation. Tant mieux, on l'a eu.

Et maintenant il faut que derrière, construire avec les co-propriétaires qui votent les travaux ou pas, voilà. C'est des choses, en fait on doit reconstruire un fonctionnement co-propriété par co-propriété. Il y en a 18. Avec des petites, des grandes, des gens qui habitent le quartier, des gens qui n'habitent même pas là, les propriétaires n'habitent pas là. Voilà, ce n'est pas ...

Et vous avez parlé, justement, qu'en juin vous avez une réunion liée à ça.

C'est un co-pilotage en fait, avec l'État, avec la Métro, parce que c'est eux qui ont la délégation de cette politique là, avec le bureau d'études (Urbanis) qui était mandaté. On fait un point, quoi. Quelle difficulté récurrente, parce qu'en fait il y a 18 copropriétés, elles ont des difficultés, quelques-unes qui se ressemblent, des autres qui sont à l'inverse. Il y en a je ne sais pas combien qui n'ont même pas de syndic. Alors que c'est illégal. Vous pouvez avoir ou un syndic professionnel ou bénévole. Mais vous êtes dans l'obligation d'avoir un syndic.

Mais voilà, on a des difficultés énormes, et la Métro commence à réfléchir, à avoir par exemple, les menuiseries. Elles sont toutes sur mesure. Vous voyez. C'est des trucs sur mesure. Les prix pour faire faire du sur mesure... Alors, peut-être enclencher des démarches groupées ? Allez chercher des démarches groupées. On a 100-200 menuiseries, voilà. Il faut qu'on s'invente sur ce quartier. Il n'y a pas de mystère. Il faut aussi se réinventer sur la façon de faire. Parce qu'on ne peut pas isoler de l'extérieur, vous l'avez dit, ou même de l'intérieur, avec les coûts. On ne peut pas tout changer. Il faut qu'on se réinvente. Et il faut qu'on trouve des solutions, et avec les habitants. Parce que c'est eux les premiers demandeurs. Mais c'est très, très compliqué.

Et l'ANRU ne pousse pas pour une solution qui est en une partie la démolition ?

Non. Aujourd'hui on n'a pas eu ces discussions.

Parce qu'on peut entendre que c'est le cas dans d'autres quartiers.

Oui. Après, de toute manière moi je suis assez pragmatique, aussi. Je me dis, de temps en temps, la solution passe par là. Mais aujourd'hui, non, on n'a pas eu ces discussions. On s'est dit qu'il y a toujours quelque chose qu'on peut faire et qu'on peut améliorer et qui peut faire sortir le quartier de l'image qu'il a. En portant des projets comme ça, les projets sociaux, les projets d'urbanisme, on se dit, voilà. On essaie de faire évoluer des choses. Peut-être que si on n'arrive pas à être assez intelligent collectivement à trouver, quand je vous disais d'innover sur les façons de faire, peut-être qu'on n'aura pas le choix ?

Enfin, non, on n'aura pas le choix. Je sais que le fils de Jean Renaudie, essaie de marquer le site, je ne sais plus ce que c'est, le titre. Pas aux bâtiments de France, mais de donner une labellisation, quelque chose comme ça, au quartier.

Patrimoine du XXe siècle ?

Je ne sais plus. Parce que quand je l'ai rencontré, une association du quartier l'avait fait venir. Je lui ai dit, entre l'idée qui germe dans la tête d'un architecte, et le quotidien, j'ai

dit, « Voilà, de temps en temps, ça s'entrechoque. Ça s'entrechoque. » Et c'est le cas aujourd'hui. Pas de partout, mais aujourd'hui, c'est qu'il y a des difficultés fortes. On les leur fait remonter.

Après on sait comment ils sont les architectes. Entre l'idée qu'ils se font et la gestion derrière, la gestion qu'ils rêvent, c'est une gestion rêvée, quoi. « Il faudrait que ça se passe comme ça... il faudrait que les habitants se croisent comme ça... »

On connaît bien les engagements de Jean Renaudie, et aussi les acteurs politiques à l'époque. Ça rentrait directement en phase avec le discours des politiques, et je pense qu'il a essayé de traduire ces engagements théoriques et politiques dans cette architecture. C'est une traduction que chaque logement soit différent pour montrer justement que chaque personne a le droit d'être reconnue comme différente. Est ce que c'était traduit trop directement ? Parce qu'on peut difficilement imaginer gérer les logements sociaux qui n'ont pas de typologie sur un quartier de plus de 400 logements. Vous l'avez évoqué tout à l'heure, pour les menuiseries.

Comme vous dites. Que l'isolation soit à l'extérieur ou à l'intérieur. Bon après, voilà, c'était une époque de générosité. Mais c'est ce que j'ai dit au fils de Jean Renaudie. Entre la réalité et la gestion du quotidien, faite par un bailleur ou faite par un habitant ou n'importe qui. Après, il y a aussi, je pense, les aspirations, la vie des gens. Ça doit jouer aussi. Entre les années 80, ça allait encore, et les années 2010, où ça durcit un peu partout. Voilà, mais après, c'est pour ça de temps en temps quand je vois, on a des partenaires qui arrivent avec les projets. Je vois des projets, un peu innovants, parce qu'il faut en passer par là. Je leur dis franchement. Je suis pragmatique. Surtout c'est encore pire quand c'est la promotion privée pour moi. Quand c'est un bailleur qui vient, il est en gestion. Donc, les difficultés, quoi qu'il arrive, c'est lui qui va se les prendre très fortement s'il n'anticipe pas et ne réfléchit pas les choses à minima. Alors que quand quelqu'un vient faire la promotion en vente, à 2 ou 3 ans, il seront toujours là, parce que c'est des partenaires. Mais à 10 ans, à 15 ans, la difficulté c'est que c'est le public qui se les prend quoi. C'est nous tous.

Annexe 2 : Entretien avec Madame Caroline CIALDELLA, GUSP, Quartiers Sud, Service Politique de la Ville, Ville de Saint-Martin-d'Hères

Est-ce que tu pourrais décrire tes interactions avec les habitants du quartier, et comment la co-construction de projets se décline ?

Je prends le temps d'écouter les habitants, je m'intéresse à eux. Ensuite selon ce qui m'est remonté et ce que je vois, je propose de travailler sur tel ou tel projet. Je réunis les habitants qui peuvent être intéressés. Pour les projets que je porte, je ne suis qu'un support et une aide pour accompagner un groupe. Il faut savoir s'effacer pour ne pas influencer les décisions.

En terme de mobilisation, ce n'est jamais exhaustif. Je ne peux pas dire que tous les habitants du quartier participent aux projets de la GUSP. D'ailleurs, c'est souvent les mêmes personnes qu'on retrouve d'une action à l'autre. Se pose alors la question de la mobilisation et de la représentativité quand on fait des actions. Pour ouvrir à d'autres habitants, je fais du porte à porte, ou des temps en pied d'immeuble, mais même si je connais beaucoup de monde dans le quartier, j'essaie sans arrêt d'aller chercher d'autres personnes. Notamment les personnes isolées. Et puis, il faut que j'accepte aussi que certaines personnes peuvent ne pas être intéressées par les projets dans le quartier.

Ils n'ont pas forcément le temps, peut-être. Ils se déplacent pour leur travail...

Voilà. Ils ont leurs activités, travail, loisirs, etc. à l'extérieur du quartier voire de la ville. Les personnes qui viennent nous voir ont, en général, toujours des doléances, c'est souvent parce que quelque chose ne va pas. Donc, peut être que les personnes que nous ne voyions pas, ne rencontrent pas de problèmes auxquels nous pourrions répondre, ou alors elles en ont tellement et sont tellement isolées, qu'elles ne viennent plus voir les institutions.

Est-ce que la GUSP est sectorisée ?

La GUSP est sectorisée et elle est présente sur l'ensemble de la ville. Nous sommes donc bien sur le quartier en politique de la ville mais pas que.

Dans ton travail, tu touches à d'autres quartiers aussi ?

À Saint-Martin-d'Hères, la GUSP est sectorisée, quartiers nord et quartier sud. Je travaille donc sur les quartiers sud et sur ce territoire, il n'y a pas que le quartier en QPV mais d'autres quartiers avec des logements sociaux même si le QPV occupe 90 % de mon temps. Ça vient également du fait qu'un des secteurs du QPV, Renaudie, est très particulier en terme de gestion.

Nous avons d'ailleurs une antenne GUSP au cœur du quartier, et depuis très longtemps. Donc les habitants de Renaudie ont pris l'habitude de venir nous voir, on est donc plus souvent sollicité.

Quand vous êtes sollicités par les habitants, ce qui ressort c'est le plus souvent quel genre de problème ?

Je dirais qu'il y en a trois qui sont récurrents. C'est la propreté, pour les espaces extérieurs et parties communes. C'est la problématique de la délinquance qui va de paire ici avec le deal et les incivilités comme la détérioration du mobilier urbain. Et le troisième, qui est plus à l'intérieur des logements, avec le problème de l'étanchéité, Renaudie étant un quartier avec des terrasses végétalisées. Ça, c'est ce qui va ressortir le plus. Et après, on va avoir des problématiques plus ponctuelles, comme le conflit de voisinage, squats, problème technique à l'intérieur des logements, etc.

J'essaie de comprendre l'articulation entre la GUSP, la maison du quartier, le service urbanisme de la ville, le service politique de la ville, ...

Alors la responsable est la même pour la politique de la ville, la GUSP et les luttes contre les discriminations. La GUSP est un enjeu cardinal de la politique de la Ville et pour les quartiers en QPV, même si la ville de Saint-Martin-d'Hères a fait le choix d'avoir une GUSP sur l'ensemble du territoire. Pour ce qui est de la maison du quartier Aragon, les agents qui dépendent du CCAS travaillent sur l'accès aux droits, la relation parents-enfants. Entre professionnelles, c'est quand même bien défini et on travaille bien ensemble. La maison de quartier va donc être plus sur l'accès aux droits, et nous, on va être sur le cadre de vie. Et donc plus en lien avec le service urbanisme de la ville. Sur des questions d'aménagement, sur des questions de quotidienneté.

Donc les projets qui sont mis en place avec les habitants, ça concerne surtout l'urbanisme ?

Pour ce qui est la GUSP, nous avons effectivement pas mal de projets avec le service urbanisme de la ville, des projets d'aménagement en concertation avec les habitants.

Mais il peut aussi y avoir d'autres projets en co-production comme la création d'un jardin partagé en partenariat avec le bailleur social ou bien des projets plus artistiques comme le projet mosaïque. Des projets sur l'embellissement du cadre de vie peuvent se décliner différemment. Nous avons par exemple, à la demande de locataires, repeint une montée et peint des tableaux sur les portes palières.

Quels sont les projets portés par la GUSP aujourd'hui sur le QPV ?

Pour la GUSP, nous avons accompagné le bailleur social sur la réhabilitation de Champberton. Par exemple, on a fait avant le démarrage des travaux, du porte à porte pour avoir deux référents par montée. Nous avons fait de la concertation toujours en porte à porte pour voir les problématiques liés aux poubelles et décidé de l'emplacement des futurs locaux. Ça, c'est un exemple de ce que nous faisons quand il y a des réhabilitations. Nous avons chaque année les ateliers jardinage et mosaïques. Nous faisons aussi des chantiers urbains, des services à l'habitant. Nous mettons en lien les habitants pour de l'entraide, etc. J'organise aussi des formations en direction des locataires sur les droits et devoirs et d'autres en direction des copropriétaires sur la gestion de leur copropriété. Je travaille sur ces ateliers avec des associations de locataires. Pour les prochains mois, nous continuerons à suivre la réhabilitation du secteur Champberton et Barbusse, ainsi qu'un travail sur les espaces publics sur Renaudie, sur le parc Jean Wiener, un travail également étroit avec la Métro et le bailleur social pour lutter contre la vacance locative ou un projet sur les ordures ménagères pour améliorer la gestion.

Est ce que vous, vous pouvez faire remonter des choses ?

Oui, notre boulot est de faire l'interface entre les institutions et les habitants. Les habitants viennent soit à nos permanences soit on les rencontre dans le quartier parce que nous sommes souvent sur le terrain.

Le problème avec l'interface c'est que l'urgence de la situation, nous on la connaît, puisqu'on la vit au quotidien. On est un peu entre deux chaises. On a l'urgence de l'habitant et en même temps les contraintes institutionnelles. Donc bien souvent, on se fait malmener parce que ça n'avance pas, ou pas aussi vite que l'habitant le voudrait. Tout seule, on ne peut pas faire grand chose, de toute façon.

On fait aussi des tournées pédestres dans les quartiers. Donc on voit aussi les dysfonctionnements. Ça, c'est tous les jours. Tous les jours, on fait une tournée. On voit si tout va bien, ou du moins sur les espaces extérieurs. Alors, normalement on n'est que sur les espaces extérieurs, et sur les parties communes des bailleurs. Après, pour le privé, on ne peut évidemment pas y aller. La particularité de Renaudie fait

qu'on a aussi les parkings en ouvrage. Et donc ça, c'est normalement privé. C'est géré par le syndic. Mais du coup, on y va quand même tous les jours, pour faire le lien avec le syndic, étant donné qu'il y a souvent des problèmes dans ces lieux. On va repérer aussi des dysfonctionnements, et parfois on a des habitants de l'autre bout du quartier qui vont nous dire la même chose. Mon boulot sera de coordonner un projet habitants et professionnels pour tenter d'améliorer la situation.

Par rapport aux problèmes que tu as cité, la propreté, la délinquance, et l'étanchéité, tu fais remonter tes propres constats et les doléances des habitants. Est-ce que tu peux m'expliquer comment se passe les choses après ? Qui prend ça en mains ? L'étanchéité, j'imagine, ce n'est pas votre équipe qui va s'en occuper...

Non. Là, pour l'étanchéité, on va juste faire le lien avec les personnes concernées. En l'occurrence, c'est souvent le bailleur. Donc après, c'est au bailleur de faire intervenir des entreprises...en fait je disais l'étanchéité, mais ça peut être aussi un problème de plomberie. Ça peut être un problème de VMC. En fait, on peut dire que globalement c'est un problème d'infiltration de l'eau et d'humidité dans les logements. Après il faut voir d'où ça vient !

Des problèmes globalement plus techniques du bâtiment ?

Oui, à Renaudie c'est souvent des problèmes d'infiltrations. Et c'est vachement important parce que du coup ici, ça moisit. Globalement, à cause des terrasses, mais aussi comme tout est imbriqué... On s'améliore mais bien souvent on ne sait pas ce qui est à l'origine de l'humidité. C'est un cas d'école. Il y a de quoi faire ici, c'est génial. Et quand tout ça se cumule.... !

Et les personnes qui sont en co-propriété viennent autant que les personnes en logement social ?

Oui et on ne distingue pas. Mais suivant les projets, il y aura une majorité de locataires et sur d'autres une majorité de copropriétaires.

Ensuite par rapport aux doléances c'est pareil. Je pense qu'il y a autant de locataires que de propriétaires qui nous interpellent et autant qui ont le sentiment que nous ne servons à rien. Parce que quand ils viennent nous signaler quelque chose, il y a souvent pas de solution immédiate.

De temps en temps, les habitants sont tellement excédés qu'ils s'adressent directement au Maire. Et là, ils arrivent parfois à débloquer des situations. Ce qui nous

met en difficulté ensuite sur le terrain car ils ont l'impression que nous n'avons pas fait remonter le problème.

Oui, il n'est pas question de couper les liens directs entre les habitants et l'élu, mais c'est surtout que l'élu...

Bien sûr que cette relation est importante. Je crois que ce que j'aimerais c'est de travailler plus en lien avec les élus. On gagnerait en efficacité et lisibilité sur le terrain.

Qu'est-ce que tu penses de l'idée derrière cette configuration urbaine, de cet idéal du vivre ensemble qui sous-tend cette forme, et qui est au cœur de cette configuration ?

L'idée est belle. C'est comme à Villeneuve. Je viens de Villeneuve aussi, l'idée est vraiment chouette. Après, la société a tellement évolué, à l'opposé de ce que proposait Renaudie. Et du coup, c'est très compliqué.

Est-ce que tu as une image de ce que ça pourrait être si ça fonctionnait bien ? Ou penses-tu que c'est tellement loin de la réalité que...

Non, ce n'est pas si loin, enfin... Je pense que les gens aspirent à ce type de quartier. Vraiment... à plus de solidarité, à être entre voisins. On a des terrasses, c'était le principe, où on est quasiment chez le voisin. Et en même temps, on a tellement été, pendant des années, un peu, comment dire... je schématise mais le repli sur soi et chez soi n'a pas aidé. Avant les années 60/70, il n'y avait pas autant de confort dans les appartements. La vie était peut-être plus à l'extérieur. Les gens étaient certainement aussi moins mobile. Ils restaient plus longtemps dans les quartiers. Là, aujourd'hui, il y a un turnover, donc on connaît moins son voisin. On le fuit, on a peur. Et, en même temps, on a besoin de l'autre. Donc, en fait, il y a cette contradiction. Parce que quand on fait des activités sur les terrasses publiques, ou sur les places du quartier, les gens sont super contents parce qu'il voient leur quartier différemment et ils parlent les uns avec les autres. Comme ça devrait être, en fait.

Est-ce que tu peux me parler des actions planifiés de la GUSP ? J'ai vu qu'il y a des ateliers de jardinage, par exemple.

Oui, on fait plein de choses. Ça peut toucher à la fois au vivre ensemble. Je fais des ateliers mosaïque, par exemple. Ça, c'était plus le côté artistique et puis l'objectif était de remettre un peu de couleur dans le quartier, avec un art qui est assez noble. L'idée c'était... en fait, j'ai ma sœur qui habite au Brésil. Dans une favela au Brésil, il y a un

artiste qui s'appelle Selaron qui a fait un escalier, un très grand escalier en faïence. Et du coup, tous les touristes vont voir cet escalier. Je me suis dit que c'était ce qu'il fallait que je fasse pour Renaudie. Ça me faisait penser aussi un peu à Villeneuve, où il y a la place des Géants. Je me disais, finalement, c'est un quartier avec une architecture tellement atypique que c'est déjà de l'art, pourquoi ne pas continuer sur les espaces publics et inviter les gens à rentrer dans le quartier pour découvrir des œuvres d'art. Je voulais changer l'image de ce quartier. Ce projet je l'avais donc depuis longtemps dans la tête. Et il y a 2 ans j'ai senti que plusieurs habitants du quartier pourraient être intéressés par un tel projet, et que donc ça pouvait être possible. Et j'ai lancé l'idée. Oui, je l'avais cette idée déjà depuis cinq ans, en tête.

Et vous allez continuer ?

Là, on continue. Alors, après, c'est un projet d'habitant, donc je l'accompagne tant qu'il y a de l'intérêt. Mais c'est un projet de longue haleine, la mosaïque est un art exigeant ! Il y a ça, il y a les ateliers de jardinage, mais ce n'est pas un atelier qui vient de moi. Il a été mis en place avant que je prenne ce poste, pour permettre aux gens de Renaudie, et de l'Essartie, de faire des commandes de plantes et bénéficier des conseils des espaces verts de la ville. L'objectif premier était de sensibiliser sur l'étanchéité des terrasses et savoir quoi planter dessus. On a une commande que nous réactualisons chaque année, la ville achète les plantes et les revend à 5 % du prix. Donc, du coup, les habitants peuvent se faire une haie pour rien du tout au lieu de mettre un brise vue.

Pour ton projet de mosaïque, est-ce que ça peut être envisageable, un peu comme le street art festival sur l'agglomération, d'inviter des personnes, je ne sais pas, tu avais parlé de cet artiste, Selaron, je ne sais pas s'il est vivant, s'il se déplace ?

Non, il s'est fait brûler dans la favela. C'est horrible. En fait, j'ai longtemps cherché des personnes qui pouvaient être intéressées par la mosaïque. Après au départ, je voulais vraiment que ce soit les habitants qui s'investissent.

Oui, c'est vrai, il faut que ce soit des habitants qui fassent des mosaïques.

Oui, d'ailleurs c'est pour ça que ce n'est pas dégradé, enfin... pour le moment. Et puis c'est chouette d'apprendre ensemble et de valoriser les compétences des uns et des autres. Nous pouvons finalement faire plein de chose ensemble. Chacun va mettre sa pierre à l'édifice. C'est vraiment une œuvre d'art collective, même si par moment ça peut être fastidieux ! Je sais qu'il y a un habitant qui fait du fer forgé. Pourquoi pas un jour faire un projet avec lui pour faire des sculptures dans les jardinières ou autre ! Et

pourquoi pas inviter un jour un professionnel qui fait de la mosaïque si les budgets le permettent !

C'est vrai, c'est intéressant, ces projets avec les habitants, de mettre ça en place. Et donc, ça c'est une initiative que toi, tu avais prise, qui était bien acceptée. Est-ce que vous avez aussi les habitants qui viennent avec leurs idées ?

Oui, oui. Parce qu'après, j'ai lancé l'idée de la mosaïque, mais je n'aurais pas fait ces mosaïques, par exemple. À partir du moment où on fait un projet avec les habitants, et ça, il faut l'accepter, on n'a plus le contrôle du projet. Donc du coup, si c'est pas la direction qu'on souhaitait, ce n'est pas grave. Et c'est comme ça que ça peut fonctionner. D'ailleurs les participants prennent beaucoup d'initiative. Ils vont chercher des financements (fond de participation des habitants), invite d'autres personnes à venir, vont repérer de la faïence, vont démarcher pour de la récup, peuvent finir la mosaïque sans que je sois présente. Ils sont vraiment impliqués dans le projet parce que ça leur tient à cœur. Mon rôle aujourd'hui est de relancer, d'accompagner le groupe et faire la logistique.

Pour la propreté, les espaces extérieurs, je ne sais pas si tu voulais ajouter quelque chose par rapport à ça ?

Le rôle de la GUSP là dedans c'est de connaître la domanialité et les partenaires. Sans ça, tout le monde se renvoie la balle. Qui a la compétence pour telle ou telle problématique. Et à ce moment là, on essaie de voir qui peut nous aider pour résoudre le problème. Il se peut aussi que plusieurs services ou partenaires soient impliqués, donc notre boulot est de coordonner et proposer des rencontres. Et bien souvent, on invite aussi les habitants, pour avoir leur regard et expertise.

Pour ce qui est de la délinquance, il y a plusieurs choses. Par exemple, c'est sur des espaces où... en fait, c'est difficile. Je schématise, parce que ça va dépendre de la configuration de l'espace. On ne travaille pas de la même manière si c'est sur tel ou tel espace. Je vais te donner trois exemples. Il y a quelques années, un groupe de jeunes, d'ailleurs il y avait un groupe de jeunes filles à telle heure et puis un groupe de garçons à une autre heure, qui dealait, qui fumait, sur un espace. Mais cet espace fait comme une cour intérieure qui dessert 8 logements et il ne restait plus que 4 logements occupés. Et beaucoup de femmes, seules avec leurs gamins. Et il y avait un couple de femmes, ce qui était compliqué aussi. Bon, que des femmes un peu vulnérables, qui commençaient à avoir peur. Et qui étaient, de plus en plus, embêtées par ces jeunes. Du coup, ce que je leur ai proposé, c'est de travailler sur les jardinières de la courette avec leurs enfants. On a replanté des fleurs dans les jardinières, repeint les jardinières

et sur une, qui servait de litière à chat, et qui ne recevait pas d'eau, on l'a complètement minéralisée. D'ailleurs les locataires ne pouvaient plus ouvrir leurs fenêtres à cause des odeurs. On a donc fait des ateliers où on a peint des galets qu'on a ensuite collé dans la jardinière. Les ateliers étaient sur l'espace, on se voyait régulièrement et petit à petit on a dérangé le deal et ils ont trouvé un autre endroit. C'est parce qu'on a occupé l'espace que les jeunes sont partis. Bon, on ne fait que repousser. On n'est pas la police, ni la justice. On travaille simplement sur le cadre de vie et la tranquillité de l'espace public.

Le deuxième exemple, c'est sur la place Étienne Grappe. Ça c'est une grande place. Avec d'autres partenaires, comme la MJC et le CCAS, on fait des animations, sauf que là, l'espace est tellement grand, que du coup, on ne les embête pas tant que ça. Mais quand même, on est toujours là. La ville en concertation avec des habitants du quartier a aussi fait des aménagements aux abords. Ce qui a permis de requalifier une allée et de déplacer le deal un peu plus loin.

Et le troisième exemple, c'est quand, l'année dernière, des habitants sont venus nous voir par rapport à un espace public et parties communes que certains jeunes commençaient à dégrader. Donc, on a créé un groupe d'intervention, avec des collègues de la maison de quartier. La CESF, la conseillère en économie sociale et familiale, avec son collègue de la participation citoyenne, donc là, qui dépendent du CCAS. Une éducatrice spécialisée de l'Association Prévention, et moi de la GUSP. On intervient avec nos missions, qui sont quand même différentes, mais pour aller vers le même objectif, essayer de prendre contact avec ces gamins et apaiser le secteur. Enfin moi, j'étais là pour le cadre de vie, le mobilier détérioré et parce que les habitants se faisaient importuner. Le CCAS avait pour mission de faire le lien avec les familles et l'éducatrice voulait prendre contact avec ces jeunes ados. Et du coup, on est allé faire des animations sur cet espace. L'objectif n'était pas forcément de les faire fuir mais plutôt voir ce qui n'allait pas, et essayer de mettre une autre ambiance sur le secteur.

Voilà, ce qu'on peut faire à plusieurs. Mais souvent on va juste déplacer le problème. Soit on va l'arrêter cinq minutes et puis ça va revenir, soit on le déplace, mais malgré tout on laisse souffler un peu des habitants d'un côté. Tant qu'on ne régler pas le problème social, l'engorgement de la justice, et l'augmentation du chômage, etc. On aura toujours de toute façon des jeunes qui pour s'en sortir vont dealer. Dans ces quartiers, c'est assez facile de tomber là-dedans. Les petits commencent très jeunes. Il font le guet, pour une barre de chocolat, par exemple, et c'est tentant.

Le troisième exemple, il me semble que ce n'est pas uniquement une question de repousser, parce qu'il y avait aussi le fait d'établir éventuellement un contact. Et puis

même s'il s'agit simplement de repousser cette problématique, peut-être petit à petit, ça aide aussi, de les faire voir.

Oui, mais là, ce sont des gamins qui sont assez petits pour qu'on ait encore un peu d'emprise. Mais c'est une toute petite partie, une infime partie de tous les jeunes, qui commencent très, très tôt, en fait. Et c'est ça, le problème. Et puis il faudrait un accompagnement et une présence régulière. Chose qu'on ne peut pas faire. Ceux qui sont sur la place Etienne Grappe maintenant, ce sont des majeurs. Ce n'est plus de notre ressort. D'ailleurs on s'engueule souvent avec les dealers. Parce que je vais aller les voir pour leur dire qu'il faut laisser propre ou autre dans le genre. Par exemple, ils détériorent régulièrement les boîtes aux lettres pour planquer leur shit. Du coup j'arrive, donc forcément, ça ne se passe pas très, très bien. Mais mon boulot, c'est de faire en sorte que les boîtes aux lettres soient là pour les habitants, pour que leur courrier puisse arriver. Mais après l'important c'est aussi de rester dans la communication avec eux, même si parfois c'est un peu vif, je ne veux surtout pas les ignorer.

Alors après, on a fait des « allers vers » avec la mission locale, par exemple. Des personnes qui pourraient peut-être les raccrocher. Ce qu'il faudrait, c'est plus d'éduc, ou de gens comme ça, qui sont là avant que ces jeunes ne soient complètement enfermés dans le deal. On ne s'arrête pas comme ça. Ils se mettent dans des situations super difficiles. Il faudrait le faire bien avant. Bien avant qu'ils tombent. Avec un soutien aux familles, et tout ça. Donc voilà, pour la délinquance, c'est soit des aménagements, soit des activités sur l'espace.

Bien souvent, on se dit qu'on met juste du sparadrap, mais c'est ça. Et si on ne faisait pas ça, peut-être que ça exploserait, mais peut-être que ça serait bien que ça explose. Je me pose des fois là question, mais pour un tas de choses. J'ai souvent l'impression d'être impuissante.

Et puis à côté des espaces extérieurs, il y a aussi les logements et la précarité des gens. Des personnes qui vont perdre pieds pour x ou y raison et qui ne rentrent pas dans les cases de l'administration pour une prise en charge et donc souvent on n'a pas de solution pour que ça aille mieux. D'ailleurs, ça pèse aussi beaucoup sur l'ambiance d'une montée, d'un îlot, etc.

Est ce qu'il y a des éléments de la configuration des logements qui contribuent à ces problèmes ? Par exemple, une isolation acoustique peu performante ?

Il y a quand même une bonne isolation acoustique. Sur Renaudie, c'est la limite public/privé qui est très compliquée. Mais on travaille dessus. Ce qui fait qu'il y a des gens qui vont se barricader en mettant des planches sur les fenêtres, ou ne pas du tout

ouvrir les volets. Ça, ça existe, et c'est terrible. Dans certaines montées, il n'y a pas d'ascenseur. Il ne faut donc pas être en fauteuil, avoir un quelconque pépin ou vieillir sinon on ne peut plus accéder à chez soi. C'est la même chose pour l'accès aux terrasses. Il y a une grosse marche qui fait que si on n'aménage pas, certaines personnes ne peuvent pas s'y rendre.

Ce qui revient aussi, souvent c'est la problématique de la végétation. Elle est certes un atout pour le quartier, elle permet entre autre de réguler les températures. Une caractéristique qui est très novatrice pour l'époque et on le voit aujourd'hui avec le réchauffement climatique, on est quand même bien plus éclairé sur le sujet qu'il y a quelques années. Mais il y a encore des habitants qui aiment le quartier, qui plaident pour de la végétation sur les terrasses mais qui ne veulent pas les araignées et petits insectes ou les feuilles qui tombent l'automne. Il y a encore cette contradiction d'avoir envie d'être dans la nature, de remettre de la nature en ville mais de ne pas en avoir les inconvénients. Même chose quand on a des terrasses qui donnent sur des chambres, c'est quand tu passes de ta terrasse à ta chambre, par exemple, parce que les terrasses sont aussi dans les chambres, bon, tu amènes la terre. Ce n'est pas toujours apprécié.

On est confronté aussi par rapport à ces terrasses, à l'entretien. Quand on a des gens qui sont là et qui ont envie d'être là, c'est bien. Sauf que ces mêmes personnes qui adhèrent, quand elles vont vieillir ne pourront plus les entretenir. Même chose pour des personnes en fauteuils qui en rez de jardin se retrouvent à devoir entretenir de grandes haies végétalisées. Il y a aussi des locataires qui n'ont pas envie d'être là et qui du coup subissent le quartier, et qui ne vont pas investir leurs terrasses. Donc ça va être soit le dépotoir, soit la forêt vierge. La végétation c'est pas grave, sauf sur un rez de jardin quand les végétaux débordent sur l'espace public et où ni piétons ni balayeuse de la propreté urbaine ne peuvent plus passer. C'est constamment l'effet domino. Ce sont de petites choses qui peuvent avoir des conséquences importantes sur la vie du quartier.

On n'avait pas beaucoup parlé de Champberton, qui n'a pas du tout la même configuration que Renaudie. Est-ce qu'il y a moins de problèmes ? C'est pareil ?

Oui et non. On retrouve les problématiques de dépôts d'encombrants, de problèmes de propreté de l'espace public et des parties communes. Par contre, le bâti de Renaudie fait qu'on a des problèmes spécifiques à Renaudie. Après, les problèmes de deal, on en a partout ailleurs, mais ils sont peut-être plus faciles à gérer à Champberton qu'à Renaudie parce qu'il y a moins d'échappatoires, il y a moins de recoins. Parce que c'est vrai, quand on a un problème dans une montée, on sait plus ou moins comment faire. Or ici, moins. Alors, on barricade, on résidentialise. C'est le nouveau truc. Je pense que Jean Renaudie ne serait pas du tout d'accord avec cette

conception, en fait. Ça va à l'encontre de toute son utopie. Les problématiques qui vont avec Champberton, c'était le bâti, forcément. Sinon les logements, sont très petits, à la différence de Renaudie. Renaudie on va plutôt avoir des appartements plus grands, en mezzanine, duplex, etc. avec de grandes baies vitrées. Les charges y sont élevées. À Champberton, les loyers sont donc moins chers puisque la surface habitable est réduite. Les locataires se plaignaient cependant de factures de chauffage élevées. On espère aujourd'hui grâce à la réhabilitation que ça va s'améliorer.

Pour l'articulation entre la GUSP les bailleurs, vous travaillez en lien direct avec eux ?

Oui, on a une convention avec les bailleurs.

Parce qu'eux, ils n'ont pas leurs propres agents de proximité, aussi ?

Si. Et l'avantage sur Renaudie c'est qu'on a à la fois l'agent d'entretien de l'OPAC, qui va faire certaines montées et gérer en direct les locaux poubelles. Il y a aussi le chargé de secteur sur la partie technique et la chargée de clientèle sur des questions plus sociale. Nous travaillons et nous voyons régulièrement. Nous faisons la même chose avec chaque bailleur sur la ville.

Avant de finir, je voulais revenir sur le partenariat et l'intérêt que nous avons à travailler en réseaux sur cette question de la GUSP. Il existe sur l'agglomération un centre de ressources de la GUSP. Y participent des habitants, des élus, des bailleurs sociaux, collectivités territoriales, associations de locataires, État, etc. Nous travaillons ensemble chaque année sur des thématiques que nous définissons ensemble ou qui nous sont proposés parce que tel ou tel organisme et/ou professionnel rencontre des difficultés. Bref, nous pourrions terminer en nous disant que c'est tout ces regards croisés qui font la ville. Sans l'expertise de chacun nous aurons du mal à avancer. Il faudrait que pour la conception ou la gestion d'un quartier, concepteurs, habitants, techniciens, élus, puissent travailler ensemble. Ça c'est une autre histoire !

Annexe 3 : Entretien avec Madame Hakima NECIB, Responsable service prévention médiation, Coordinatrice du CLSPD, Ville de Saint-Martin-d'Hères

Le sujet de mon mémoire concerne les incidences des formes urbaines sur la justice spatiale, notamment dans les quartiers de renouvellement urbain avec les formes très particulières. Dès que j'ai commencé à regarder le terrain, je voulais prendre contact avec les acteurs locaux, qui sont en contact avec les habitants, pour trouver des critères pour cette analyse. Pour faire une évaluation de cette forme urbaine, il faut qu'elle soit liée, au plus près que possible, au lieu, et aussi aux problèmes les plus pertinents pour les habitants. Est-ce que vous, vous pouvez me dire, par exemple, pour les personnes qui sont en contact avec vos services, quels sont pour eux les problèmes liés à ce quartier ?

Pour commencer, quel est le rôle de votre service, et quelles actions êtes-vous amenée à prendre ?

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, la ville dispose d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), présidé par le Maire, y siègent le Préfet, le Procureur de la République, le Président du Conseil Départemental, le Président du Tribunal de Grande Instance, les associations et les organismes oeuvrant notamment dans le domaine de la prévention, des transports et de l'action sociale. Le CLSPD plénier permet de présenter les caractéristiques et l'évaluation de la délinquance dans la commune, de dresser le bilan des actions conduites et de définir des perspectives locales.

Le service prévention médiation est un service de la prévention de la délinquance, une équipe, composée de sept personnes. Durant les périodes estivales, le service a la possibilité en fonction des besoins de recruter du personnel supplémentaire.

Le CLSPD se décline en groupes opérationnels :

Vie des quartiers Logements (bailleurs), prévention, Education nationale, Lutte contre les violences faites aux femmes.

Ma mission est de piloter et d'animer l'ensemble des groupes opérationnels ainsi que la cellule de veille mineurs. Lors de ces rencontres, un diagnostic de la délinquance est effectué à l'échelle de l'ensemble des territoires de la ville. La finalité est de fabriquer un plan d'action partagé par l'ensemble des partenaires. Ce plan d'action se décline en matière de prévention de la délinquance des mineurs, prévention routière, lutte contre le décrochage scolaire, prévention à la récidive, prévention et lutte contre les violences

faites aux femmes sur l'espace public, intrafamiliales et conjugales. J'ai des financements qui me permettent de faire appel à des experts sur certaines problématiques. Je vais l'illustrer par des exemples, dans le cadre du groupe bailleurs l'ensemble des bailleurs informe le service des problématiques qui concernent la tranquillité résidentielle. Les halls communs et les abords d'immeubles peuvent être occupés par des jeunes, qui chahutent, se rassemblent, ce qui génère une exaspération des locataires. Ces derniers informent le service qui prend attache avec les bailleurs.

Dans le cadre de leurs missions, l'équipe de médiateurs de proximité intervient de 14h à 21h en matière de tranquillité publique, une présence humaine et sociale dans l'espace public, espaces et lieux publics ouverts au public sur l'ensemble des territoires de la ville. Dans l'habitat social, les médiateurs contribuent à résoudre les conflits de voisinage en restaurant le dialogue. Ils ont une fonction de veille technique, de signalements des dégradations, ils veillent au maintien de la qualité du cadre de vie par l'observation de l'environnement. Ils jouent également un rôle de dialogue, de création de lien social. Dans les transports en commun, ils régulent les tensions, ils apaisent les conflits et préviennent des dégradations.

Quelle est l'intérêt de faire cette première partie à l'échelle territoriale si vous êtes vraiment sur des questions de proximité ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui se passe, parce que vous avez des homologues dans d'autres quartiers ? Est-ce que tout le monde se réunit ?

Le service prévention médiation est un service public de proximité, lieu d'écoute des habitants, de médiation. Il dispose d'un accueil physique et téléphonique, repère les situations à risque relevant de l'éducation, scolarité, délinquance juvénile et de l'exclusion sociale. Il assure une présence active dans les espaces publics avec pour objectif de renforcer le lien social et réduire le sentiment d'insécurité, une démarche de proximité au service de la cohésion sociale et de la tranquillité publique. Il désamorce des conflits et règle les litiges de voisinage, liés notamment aux nuisances sonores. Le service s'appuie sur un réseau partenarial dans une dimension transversale (représentant de l'État, conseil départemental, éducation nationale, justice, polices, bailleurs sociaux, CCAS, association de prévention spécialisée, associations relatives à la prévention de la délinquance).

Le service prévention médiation est au coeur du quartier Renaudie, La Plaine, Champberton, quartier politique de la ville, composé de 2 570 habitants. C'est un quartier, qui est composé de logements sociaux, confronté à des problématiques sociales. Une population jeune, qui a du mal à trouver à la fois des stages en classe de troisième, de licence ou en master. Il y a des étudiants qui font des études ici, des

futurs jeunes talents. Le service a une mission transversale, il accompagne ces jeunes en lien avec la mission locale et les acteurs dans le champ de l'éducation pour essayer de trouver des solutions à ces jeunes qui sont fragilisés dans leurs parcours scolaire.

Le territoire est composé de familles mono-parentales, en majorité des femmes qui élèvent leurs enfants seules. Le service est amené également à effectuer du soutien à la parentalité. Si on repère une carence éducative, si la famille exprime le besoin, d'être accompagné dans une démarche de coéducation. Je peux être amenée à faire des signalements, lorsque je vois un jeune qui dévie ou qui va basculer, ou s'il y a un risque, un danger, je peux saisir le Maire pour évoquer cette situation avec lui.

Dans le cadre du CLSPD, l'ensemble des groupes opérationnels se réunissent tous les mois. Le groupe prévention est composé de tous les responsables de services qui travaillent dans le champ de la politique de la ville, action sociale de proximité, jeunesse, la MJC, éducation, prévention spécialisée, insertion professionnelle et en présence du Conseil départemental et du représentant de l'Etat. L'objet de ce groupe est d'établir un diagnostic et proposer un plan d'action en matière de prévention de la délinquance.

Je vous l'illustre par des exemples, sur le territoire Renaudie, La Plaine, Champberton, un établissement scolaire a été confronté à de nombreuses incivilités.

À ce titre, le service prévention de la délinquance accompagne l'équipe éducative dans la construction d'un projet avec les élèves et les familles. L'enjeu était de créer un climat plus serein dans l'école et de désamorcer les conflits. Pour ce faire, le service a proposé un plan d'action en matière de prévention à la violence. L'objectif de l'action était de prévenir la violence et éduquer à la citoyenneté, en prenant conscience de la portée des mots.

Dans le cadre du renouvellement urbain, du quartier Renaudie-Champberton-La Plaine, la ville bénéficie d'un programme d'intérêt régional et d'une opération de réhabilitation, qui aura un impact fort dans le champ de la prévention. Ce projet de transformation urbaine favorisera une image positive, attractive du quartier et améliorera la qualité de vie.

Pourriez-vous parler d'avantage de ce projet ANRU ? Pourquoi ce choix était fait de travailler principalement sur la rénovation des bâtiments à Champberton et pas à Renaudie ? C'est une question de financement et un choix qui devait être fait ?

Le projet urbain de Renaudie s'est construit en partenariat avec la ville, Grenoble-Alpes Métropole, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et l'OPAC 38, bailleur principal qui dispose d'environ 300 logements. La loi des finances 2018 aura un impact sur le logement public et privé, la baisse des aides au logement dans le parc social

obligeront les bailleurs sociaux à baisser leurs loyers. Ces dispositions mettent en difficulté les bailleurs sociaux dans leurs projets de réhabilitation.

Les difficultés que l'on rencontre sont souvent liées à l'habitat social sur ce territoire. C'est un quartier vivant, où subsiste une solidarité de voisinage qui est assez forte. Les habitants sont très chaleureux, bien que certains d'entre eux soient confrontés à des difficultés sociales. Parfois, on a tendance à voir ce qui ne va pas bien sur le quartier. Lorsque l'on a une vision globale des problématiques de sécurité à l'échelle métropolitaine, on constate que le trafic de stupéfiants est visible sur la place Etienne Grappe. Cet espace est occupé principalement par des hommes, l'architecture urbaine de Jean Renaudie génère des complexités techniques et fonctionnelles, par ses terrasses accessibles et ses galeries sous les immeubles. En revanche, le territoire est doté de services public de proximité, d'un cabinet médical, place Etienne Grappe et le processus de résidentialisation se poursuit.

Sur le quartier Champberton, le chantier de réhabilitation piloté par le bailleur social Pluralis se poursuit. Le réaménagement des parties extérieures est conduit par la ville. Le groupe de suivi est constitué des habitants-référents, la Confédération Syndicale des Famille (CSF), la ville, l'architecte du projet, les entreprises et Pluralis, celui-ci se réunit et dresse un état d'avancement des travaux aux habitants. Le quartier est composé d'habitants d'origine portugaise, les espaces publics sont partagés, on retrouve peu de femmes sur ce territoire. En majorité, les familles se retrouvent dans les parcs avec leurs enfants. Le territoire Renaudie-Champberton-La Plaine est doté d'une mixité fonctionnelle, pistes cyclables, desservit par les transports en communs (lignes de bus et tram), des commerces de proximité et une zone commerciale près de la rocade sud.

Vous avez commencé à comparer un peu Champberton et Renaudie, parce que les formes ne sont pas les mêmes. Est-ce qu'il y a moins de problèmes sur les espaces publics, si j'ai bien compris, sur Champberton, ou est-ce pareil ?

Sur le territoire Renaudie, l'économie souterraine est beaucoup plus concentrée ; on observe une recrudescence des incivilités des mineurs et de la délinquance. Sur Champberton, c'est plutôt des problématiques liées par exemple, aux encombrants, aux véhicules incendiés qui sont stationnés sur l'espace public au coeur du quartier, des rassemblements aux abords des commerces de proximité et sur la place du marché.

Et vous avez commencé à comparer aussi ici avec d'autres quartiers sur la ville ou à l'échelle métropolitaine.

Je vis dans l'agglomération grenobloise depuis plus de 25 ans, ce qui me permet d'avoir une bonne connaissance des quartiers populaires à l'échelle métropolitaine. Saint-Martin-d'Hères ne dispose pas d'habitat social de grands ensembles, la délinquance est plus dans le diffus, concentrée au niveau de 2 à 3 sites. Les Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles, concentrent une forte proportion d'habitat social de grands ensembles, où subsiste une délinquance beaucoup plus dure. Les formes urbaines des immeubles (galeries, aménagement des halls) et les parkings sont des lieux où les trafics persistent. En revanche, on constate une mobilité des dealers à l'échelle métropolitaine, ces derniers n'habitent pas forcément dans ces quartiers. Le dispositif de la vidéoprotection permettrait à la délinquance de se déplacer. Cet « effet plumeau » est difficile à apprécier.

Actuellement, la préfiguration de projet d'aménagement urbain prend plus en compte la question de la prévention situationnelle. À ce titre, les projets d'aménagement urbain ont la possibilité de faire appel à des référents sécurité, de la police nationale qui peuvent conseiller sur l'aménagement urbain.

En terme d'actions sur l'urbanisme, le projet ANRU est focalisé sur les espaces extérieurs sur Renaudie, et puis la rénovation complète pour Champberton. Est-ce qu'il y a, sur le projet ANRU, des volets qui sont spécifiquement liés à vos actions ?

Dans le cadre de projet de renouvellement ou de rénovation urbaine, il est indispensable de prendre en compte la question du développement social et urbain. Il me semble que L'État aurait augmenté les financements pour l'ANRU. Concernant Martin-d'Hères, le protocole d'engagement financier du projet urbain devrait être signé en juillet prochain.

L'emploi est une des préoccupations principales des habitants, le service prévention médiation est en relation directe avec les habitants. Ces derniers nous font part de leurs préoccupations, auxquelles nous ne pouvons pas répondre.

En revanche, le service oriente les habitants en fonction de leurs doléances, travaille d'une manière transversale et relaye l'ensemble de leurs demandes sociales aux partenaires concernés.

Et cette notion d'attachement au quartier, identification des habitants, c'est pareil pour Champberton ou c'est plus sur Renaudie ?

D'une manière générale, les habitants sont attachés à leur quartier Renaudie Champberton La Plaine. On retrouve une identité forte dans ces quartiers populaires. On constate que les habitants propriétaires ont plus de facilité à interpeller

l'institution au sujet de leurs problématiques liées au cadre de vie. Et après vous avez la population un peu plus silencieuse. Celle qui est fragilisée par la vie, et qui n'a pas tout le capital social et économique pour pouvoir rencontrer le Maire et exprimer ses doléances. Cette dernière passe par notre service et nous faisons remonter leurs difficultés au Maire.

BIBLIOGRAPHIE

Articles

BAFFI, Solène. De la mobilité à l'accessibilité : l'évolution des transports comme ressources dans la ville sud-africaine. *EchoGéo* [En ligne], 40 | 2017. mis en ligne le 30 juin 2017, consulté le 15 avril 2018. URL : <https://journals.openedition.org/echogeo/14931>

BEAUCHAMPS, Margot. Espace urbain et stratification sociale: *RESET* [En ligne], 1 | 2012, mis en ligne le 30 décembre 2012, consulté le 25 mai 2018. URL : <https://journals.openedition.org/reset/139>

BOLT Gideon ; van Kempen Ronald. Ethnic Segregation and Residential Mobility: Relocations of Minority Ethnic Groups in the Netherlands. *Journal Of Ethnic & Migration Studies*. 36(2), 2010, pp. 333-354.

BRENNETOT, Arnaud. Justice Spatiale [En ligne], 2014, consulté le 15/04/2018. URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article535#>

BRET, Bernard. Un Entretien avec Alain Reynaud / An Interview with Alain Reynaud. *justice spatiale | spatial justice* [En ligne], N°04 décembre, 2011. URL : <https://www.jssj.org/article/un-entretien-avec-alain-reynaud-avec-des-extraits-de-societe-espace-et-justice/>

BRET, Bernard. Notion à la une: justice spatiale. *Géoconfluences* [En ligne], 2015. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-justice-spatiale>

BROMBERG, Ava; MORROW, Gregory D.; PFEIFFER, Deirdre. Spatial Justice. *Critical Planning: A Journal of the UCLA Department of Urban Planning* [En ligne], 2007. URL : http://publicaffairs.ucla.edu/sites/default/files/Editorial_UCLA_Crit_Plan_v14%20copy.pdf

CHÉDIAC, Sophie. À la maison dans mon HLM... La résidentialisation comme dispositif de rénovation urbaine. *Métropoles* [En ligne], 5 | 2009, mis en ligne le 06 avril 2009, consulté le 13 août 2018. URL : <https://journals.openedition.org/metropoles/3775>

DAVILA, Julio D. Going up in Medellín: What Can We Learn from the City's Aerial Cable-car Lines ? *dpunews, The Bartlett Development Planning Unit, UCL*. Issue 55, March 2013.

DURAND, Claire; DESLAURIERS, Mélanie; et DUHAIME, Gérard. Quelles statistiques pour analyser les inégalités ? *SociologieS* [En ligne], Débats, Penser les inégalités, mis en ligne le 09 mai 2012, consulté le 09 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3914>

ESCALLIER, Robert. « Les frontières dans la ville, entre pratiques et représentations », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 73 | 2006, mis en ligne le 05 novembre 2007, consulté le 29 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/1473>

FAINSTEIN, Susan S. *Spatial Justice and Planning / Justice spatiale et aménagement urbain*, traduction : Philippe Gervais-Lambony). *justice spatiale | spatial justice* [En ligne]. n° 01 septembre, 2009. URL : <https://www.jssj.org/article/justice-spatiale-et-amenagement-urbain/>

GERBEAU, Delphine ; LE RENARD, Sophie. Renouvellement urbain : enfin du concret ? *La Gazette des Communes*. 11 décembre 2017, pp. 32-37.

GERVAIS-LAMBONY, Philippe ; DUFAUX, Frédéric. Justice... spatiale ! *Annales de géographie*, n° 665-666, 2009, p. 3-15.

GULDI, Jo. What is the Spatial Turn? *Spatial Humanities, a Project of the Institute for Enabling Geospatial Scholarship* [En ligne], consulté le 4 février 2018. URL : <http://spatial.scholarslab.org/spatial-turn/what-is-the-spatial-turn/>

LELEVRIER, Christine. Que reste-t-il du projet social de la politique de la ville ? *Esprit*. Paris, mars-avril 2004, pp. 65-77.

LEVY, Albert. Formes urbaines et significations : revisiter la morphologie urbaine. *Espaces et sociétés*, n° 122, mars 2005, p. 25-48.

MELGACO, Lucas. Les injustices de la sécurisation urbaine dans la ville brésilienne de Campinas. *justice spatiale | spatial justice* [En ligne]. N° 04, décembre, 2011. URL : <http://www.jssj.org/article/les-injustices-de-la-securisation-urbaine-dans-la-ville-bresilienne-de-campinas/>

MEULENBELT, Karin. Upgrading and downgrading within the metropolitan region of Rotterdam, 1970-90. *Urban Studies*, 31(7), 1994.

ORFEUIL, Jean-Pierre. Dix ans de « droit à la mobilité », et maintenant ? *Métropolitiques* [En ligne], 16 septembre 2011, consulté le 16/04/2018. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Dix-ans-de-droit-a-la-mobilite-et.html>

OWENS, B. Robert. Mapping the City: Innovation and Continuity in the Chicago School of Sociology, 1920–1934. *The American Sociologist* [En ligne], vol. 43, n° 3, 2012, pp. 264–293. URL : www.jstor.org/stable/23319612

RIPOLL, Fabrice ; TISSOT, Sylvie. La dimension spatiale des ressources sociales. *Regards Sociologiques*. Université Paris Est Créteil (UPEC), Lab'URBA, Université de Strasbourg, Groupe de sociologie politique européenne (GSPE), n°40, 2010, pp. 5-7.

SÉNÉCAL, Gilles. Métaphores et modèles en géographie urbaine : le continuum de l'école de Chicago à celle de Los Angeles. *Annales de géographie*, n° 657, mai 2007, p. 513-532.

SOJA, Edward W. The city and spatial justice (La ville et la justice spatiale, traduction : Sophie Didier, Frédéric Dufaux). *justice spatiale | spatial justice* [En ligne]. N° 01, septembre 2009. URL : <https://www.jssj.org/article/la-ville-et-la-justice-spatiale/>

SOJA, Edward W. et alii. La justice spatiale et le droit à la ville : un entretien avec Edward SOJA, (Spatial Justice and the Right to the City: an Interview with Edward SOJA, traduction : Frédéric Dufaux), *justicespatiale | spatial justice* [En ligne]. N° 03, mars 2011. URL : <http://www.jssj.org/article/la-justice-spatiale-et-le-droit-a-la-ville-un-entretien-avec-edward-soja/>

ST. MARTIN, Kevin. Toward a Cartography of the Commons: Constituting the Political and Economic Possibilities of Place. *The Professional Geographer*, 61:4, 2009, pp. 493- 507.

VAUGHAN, Laura. The spatial syntax of urban segregation. *Progress in Planning*. London : Bartlett School of Graduate Studies, UCL, n° 67, 2007, p. 205–294.

VAUGHAN, Laura, CHATFORD CLARK, David L., SAHBAZ, Ozlem, et HAKLAY, Mordechai. Space and exclusion: does urban morphology play a part in social deprivation? *Area*. Blackwell Publishing, Ltd., n° 37.4 2005, pp. 402–412.

Communications à des colloques ou contributions à des ouvrages collectifs

BATTERBURY, Simon ; FERNANDO, Jude L. Amartya Sen. In : HUBBARD, Phil ; KITCHIN, Rob. *Key Thinkers on Space and Place*. London : Sage Publications Ltd, 2011, pp. 359-366.

BOSREDON, Pauline. Expériences poétiques et contestataires de la ville : les artistes-activistes du quartier de la Praça de Estação à Belo Horizonte (Brésil). In : DA CUNHA, Antonio ; GUINAND, Sandra. *Qualité urbaine, justice spatiale de projet*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2014, pp.245-259.

CALLARD, Felicity. Iris Marion Young. In : HUBBARD, Phil ; KITCHIN, Rob. *Key Thinkers on Space and Place*. London : Sage Publications Ltd, 2011, pp. 483-490.

CASTREE, Noel. David Harvey. In : HUBBARD, Phil ; KITCHIN, Rob. *Key Thinkers on Space and Place*. London : Sage Publications Ltd, 2011, pp. 234-241.

DUFAUX, Frédéric ; PHILIFERT, Pascale. *Justice spatiale et politiques territoriales*. Nanterre : Presses Universitaires de Paris Ouest, 2013, 323 p.

ESTEBE Philippe. Les quartiers, une affaire d'État. Un instrument territorial. In : LASCOUMES Pierre ; LE GALÈS Patrick (dir.). *Gouverner par les instruments*. Paris : Presses de Sciences Po, 2004.

GIARD, Noémie. Habiter les étoiles : conception, appropriations, exposition. In : GUILLOT, Xavier, *Habiter la modernité, actes du colloque « vivre au 3^e millénaire dans un immeuble emblématique de la modernité »*. Saint-Etienne : Publications de l'Université de Saint Etienne, 2006, pp. 165-176.

HARVEY, David. David Harvey at the World Social Forum, Belem. *Habitat International Coalition Global network for the right to habitat and social justice* [En ligne]. Belem : 29 Janvier 2009, consulté le 23/06/2018. URL : <http://www.hic-gs.org/document.php?pid=2953>

HUBBARD, Phil ; KITCHIN, Rob. *Key Thinkers on Space and Place*. London : Sage Publications Ltd, 2011, 510 p.

La cohésion sociale par l'urbanisme et la forme urbaine. World Urban Forum 7, (5-11 April 2014, Medellin, Colombia) - *UN Habitat, dialogue 2 note de cadrage FUM7* [En ligne]. URL : <http://wuf7.unhabitat.org/pdf/dialogue-2-fr.pdf>

LATHAM, Alan. Edward W. Soja. In : HUBBARD, Phil ; KITCHIN, Rob. *Key Thinkers on Space and Place*. London : Sage Publications Ltd, 2011, pp. 380-386.

LELÉVRIER Christine ; GUIGOU, Brigitte. Les incertitudes de la résidentialisation, Transformation des espaces et régulation des usages. In : HAUMOND, Bernard ; MOREL Alain. *La société des voisins*. Paris : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2005.

NETTO, Vinicius. Reflections on space syntax as sociospatial theory. *SSS10 Proceedings of the 10th International Space Syntax Symposium*. London : 13-17 July 2015.

PANERAI, Philippe. Le chemin de la résidentialisation. In : *Résidentialisation, une nouvelle urbanité ?* Paris : Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Délégation Interministérielle à la Ville, 2002.

RENAUDIE, Serge. *D'où viennent les étoiles quand elles tombent à Givors ?* Conférence prononcée dans le cadre des 30 ans des Étoiles de Givors, le 7 décembre 2012.

SHIELDS, Rob. Henri Lefebvre. In : HUBBARD, Phil ; KITCHIN, Rob. *Key Thinkers on Space and Place*. London : Sage Publications Ltd, 2011, pp. 279-285.

SOJA, Edward W. Taking Space Personally. In : WARF, Barney ; ARIAS, Santa. *The Spatial Turn: Interdisciplinary Perspectives*, *Routledge Studies in Human Geography*. London : Taylor & Francis, 2008, 240 p.

Ouvrages

ARNAUD, Jean-Luc. *Analyse spatiale, cartographie et histoire urbaine*. Marseille : Parenthèses, 2008, 233 p.

AYMONINO, Carlo. *La Città di Padova: Saggio di analisi urbana, Volume 2 de Collana di architettura, 2*. Officina, 1970, 524 p.

BULMER, Martin. *The Chicago School of Sociology : Institutionalization, Diversity, and the Rise of Sociological Research*. Chicago : University of Chicago Press Books, 1984, 306 p.

CHALINE, Claude. *Les politiques de la ville*. Paris : PUF, coll. Que Sais-Je ? n° 3232, 2014, 127 p.

CHEVALIER, Louis. *Classes laborieuses, classes dangereuses pendant la première moitié du 19ème siècle*. Paris : Plon, 1958, 567 p.

COSTES, Laurence. *Henri Lefebvre : Le droit à la ville*. Paris : Ellipses Editions, 2009, 160 p.

DONZELOT, Jacques (direct.). *A quoi sert la rénovation ?* Paris : PUF, 2012, 237 p.

DORMOIS, Rémi. *Les politiques urbaines : Histoire et enjeux contemporains*. Rennes : Presse Universitaire de Rennes, 2015, 309 p.

DRÈZE, Jean ; SEN, Amartya. *Hunger and Public Action*. Oxford : Clarendon Press, 1989, 373 p.

GOULET, Patrice ; SCHUCH, Nina. *Jean Renaudie, La logique de la complexité*. Rome : Institut Français d'Architecture, Edizioni Carte Segrete, 1992, pp. 13-18.

HARVEY, David. *Social Justice and the City*. Athens : University of Georgia Press, 1973, REV-Revi 2009, 354 p.

HILLIER, Bill ; HANSON, Julienne. *The Social Logic of Space*. Cambridge : Cambridge University Press, 1984 version numérique 2005, 296 p.

JALLON, Benoît ; NAPOLITANO, Umberto ; BOUTTÉ, Franck. *Paris Haussmann - Modèle de ville*. Pavillon de l'Arsenal, 2017, 263 p.

LEDROUT, Raymond. *La forme et le sens dans la société*. Paris : Librairie des Méridiens, 1984.

LEFEBVRE, Henri. *La révolution urbaine*. Paris : Gallimard, 1971, 255 p.

LEFEBVRE, Henri. *Le droit à la ville*. Paris : Editions Economica, 2009, 1e éd 1968, 135 p.

NUSSBAUM, Martha ; SEN, Amartya. *The Quality of Life*. Oxford : Clarendon Press, 1993.

PANERAI, Philippe, CASTEX, Jean, DEPAULE, Jean-Charles, et SAMUELS, Ivor. *Urban forms : death and life of the urban block*. Oxford : Architectural Press, 2004, 222 p.

PANERAI, Philippe ; DEMORGON, Marcelle ; et DEPAULE, Jean-Charles. *Analyse urbaine*. Marseille : Parenthèses, 1997, 188 p.

PANERAI, Philippe ; LANGÉ, Julien. *Formes urbaines tissus urbains essai de bibliographie raisonnée 1940-2000*. Centre de documentation de l'urbanisme, La Défense : Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, 2001, 92 p.

PINON Pierre. *Lire et comprendre l'espace public*. Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, Paris : Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Service Technique de l'Urbanisme, 1991, 80 p.

RAWLS, John. *A Theory of Justice*. Cambridge : Harvard University Press, 1999, 1e éd. 1971, 560 p.

REYNAUD, Alain. *Société, espace et justice*. Paris : Presses Universitaires de France, 1981, 263 p.

SALAT, Serge. *La ville et les formes, sur l'urbanisme durable*. Paris : Hermann & CSTB, 2011, 544 p.

SEN, Amartya. *Commodities and Capabilities*. Amsterdam : North Holland, 1985, 130 p.

SEN, Amartya. *Development as Freedom*. Oxford : Oxford University Press, 1999, 366 p.

SEN, Amartya. *The Idea of Justice*. London : Allen Lane, 2009, 467 p.

SOJA, Edward W. *Postmodern Geographies : The Reassertion of Space in Critical Social Theory*. London : Verso, 1989, 266p.

SOJA, Edward W. *Seeking Spatial Justice*. Minneapolis : University of Minnesota Press, 2010, 257p.

YOUNG, Iris Marion. *Justice and the Politics of Difference*. Princeton : Princeton University Press, 2011 (1e éd. 1990), 286 p.

Rapports

EPSTEIN, Renaud. Politique de la ville, rénovation urbaine, égalité territoriale: quelle est la nature du problème? *Politique de la ville. Perspectives françaises et ouvertures internationales*. Rapports & Documents, Centre d'Analyse Stratégique, Documentation française, 2012, pp.33-49.

FARRELL, Gilda. Quels indicateurs pour la cohésion sociale ? In: FOUREL, Christophe; MALOCHET, Guillaume. *Rapport - Les politiques de cohésion sociale, Acteurs et instruments* [En ligne]. Direction générale de la cohésion sociale, Centre d'analyse stratégique, n° 55, 2013, 389 p. URL : http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/24_cohesion_sociale_13022013_0.pdf.

LOUVET, Nicolas ; JEMELIN, Christophe. La mobilité au service des projets ANRU Un enjeu de cohésion et d'insertion social. *Evaluation de la mobilité dans les projets de renouvellement urbain financés par l'ANRU, Rapport Final*. Paris : 6T – Bureau de recherche, 2007, 59 p.

SALAT, Serge, BOURDIC, Loeiz. *Présentation du rapport Réussir la transition énergétique dans les territoires* [En ligne], 2014. URL : <http://www.urbanmorphologyinstitute.org/wp-content/uploads/2014/01/seminaire-10-02-14cp1.pdf>

Le logement en question : Quelle insertion à l'échelle urbaine ? Cahier thématique #2 ,Observatoire de la qualité architecturale du logement en Île-de-France, les CAUE de l'île de France.

Emissions radio, vidéos

Dialogue on Planning and Design for Social Cohesion - World Urban Forum 7. UN Live United Nations Web TV - World Urban Forum 7. Medellin, Colombia, 5-11 April 2014.

Dimanche et Après ? Par Julie Gacon. Politique de la ville : les habitants ont-ils droit de cité ? [En ligne], France Culture. France, 19/11/2017, consulté le December 29, 2017. URL : <https://www.franceculture.fr/emissions/dimanche-et-apres/politique-de-la-ville-les-habitants-ont-ils-droit-de-cite>

Entretiens

Florence ASTIER, Coordinatrice d'Action Sociale, Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Martin-d'Hères

Brahim CHERAA, Adjoint habitat patrimoine et sécurité des bâtiments, Ville de Saint-Martin-d'Hères

Caroline CIALDELLA, GUSP, Quartiers Sud, Service Politique de la Ville, Ville de Saint-Martin-d'Hères

Hakima NECIB, Responsable service prévention médiation, Coordinatrice du CLSPD, Ville de Saint-Martin-d'Hères

Cécile RAVEL, Directrice, Service Habitat, Politique de la Ville et Eau, Ville de Saint-Martin-d'Hères

Serge RENAUDIE, Architecte, Urbaniste, Paysagiste

Eric RUIZ, Directeur, Mission de Renouvellement Urbain, Grenoble Alpes Métropole

Textes officiels

Circulaire du 21 mars 1973 *Relative aux formes d'urbanisation dites «grands ensembles» et à la lutte contre la ségrégation sociale par l'habitat*. (Dite circulaire Guichard)

Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de *programmation pour la ville et la cohésion urbaine* (dite loi Lamy)

Thèses

BASSETT, Sarah Mina. *The role of spatial justice in the regeneration of urban spaces : Groningen, The Netherlands*. NEURUS Program And Master of Urban Planning Capstone Project. University of Illinois at Urbana-Champaign, mai 2013.

DOMENACH, Fanny. *Cohérence urbanisme – transports : vers de nouvelles pratiques qui refondent les relations entre acteurs du territoire, Le cas de l'agglomération Grenobloise*. Master 2 Transports Urbains et Régionaux de Personnes, 2009.

HEADRICK TAYLOR, Katie. *Counter-mapping the neighborhood : a social design experiment for spatial justice*. Doctor of Philosophy in Learning, Teaching and Diversity. Nashville, Tennessee : Vanderbilt University, 2013.

Sites internet

21 mars 1973 : fin de la construction de grands ensembles. France Info.

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/histoires-d-info/21-mars-1973-fin-de-la-construction-de-grands-ensembles_1769827.html

Agence National pour la Rénovation Urbaine. <http://www.anru.fr>

Caisse des Dépôts des Territoires. <http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr>

Charles Booth's London: Poverty maps and police notebooks. London School of Economics and Political Science, 2016. <https://booth.lse.ac.uk>

Commissariat général à l'égalité des territoires. <http://www.cget.gouv.fr>

Derniers jours pour un tête-à-tête avec le baron haussmann, au pavillon de l'arsenal. AMC. 01/06/2017.

<https://www.amc-archi.com/photos/derniers-jours-pour-un-tete-a-tete-avec-le-baron-haussmann-au-pavillon-de-l-arsenal.6932/exposition-paris-haussmann.1>

Epareca, Vie commerce et artisanat au coeur des quartiers. <http://www.epareca.org>

Exhibition : "Paris Haussmann. A Model's relevance" at Pavillon de l'Arsenal. BMIAA. January 31, 2017.

<http://www.bmiaa.com/events/exhibition-paris-haussmann-a-models-relevance-at-pavillon-de-larsenal>

Grenoble Alpes Métropole. <http://www.lametro.fr>

Institut national de la statistique et des études économiques. <https://www.insee.fr>

Justice Map: Visualize race and income data for your community, county, and country.

<http://www.justicemap.org/index.php>

La Cité de l'Abbaye à Grenoble, menacée de démolition. LeMoniteur.fr. (10/04/2017).

<https://www.lemoniteur.fr/article/la-cite-de-l-abbaye-a-grenoble-menacee-de-demolition-34383071>

L'analyse des espaces publics, des places. Université de Nice Sophia-Antipolis, consulté le 8 mars 2018.

<http://unt.unice.fr/uoh/espaces-publics-places/approfondissement-theorique-lanalyse-typo-morphologique/>

Les 10 objectifs de la politique de la ville. Observatoire nationale pour la politique de la ville., consulté le 13/04/2015. <http://www.onpv.fr/donnees/les-10-objectifs-de-la-politique-de-la-ville>

L'union sociale pour l'habitat. <http://union-habitat.org>

Morphologie urbaine et mobilité : nouveaux regards et nouvelles méthodes. Ministère de l'environnement, de l'énergie, et de la mer, mise en ligne 29/01/2016, consulté le 15/04/2018.
<http://www2.developpement-durable.gouv.fr/Morphologie-urbaine-et-mobilite,46026.html>

Paris Haussmann, Catalogue de l'exposition. LAN. 4 janvier 2017. <https://www.lan-paris.com/fr/writings/catalogue>

Paris Haussmann Modèle de Ville. Pavillon de l'Arsenal, consulté le 03/03/2018. <http://www.pavillon-arsenal.com/fr/expositions/10574-paris-haussmann.html>

Politique de la ville en France. Géoconfluence, consulté le 30/03/2018. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ville-politique-de-la-ville>

Politique de la ville. Ministère de la Cohésion des Territoires, consulté le 31/03/2018.
<http://www.ville.gouv.fr/?tout-sur-la-politique-de-la-ville>

Protocoles de préfiguration signés. Agence Nationale pour le Rénovation Urbain.
<https://www.anru.fr/fre/Programmes/Nouveau-Programme-National-de-Renouvellement-Urbain/Protocoles-de-prefiguration-signes>

Re-stitching our City to create a new future. City of Johannesburg. (n.d.).
http://www.corridorsoffreedom.co.za/attachments/article/1/corridors_of_freedom_s.pdf

Social Science Research Committee Maps. The University of Chicago Library.
<https://www.lib.uchicago.edu/e/collections/maps/ssrc/>

Système d'information géographique de la politique de la ville. <https://sig.ville.gouv.fr>

Autres sources

Communiqué de presse ANRU+. Paris, le 6 juillet 2017

Contrat de Ville de Grenoble-Alpes-Métropole : annexes - stratégies et objectifs 2015 - 2020

Contrat de ville de Grenoble Alpes Métropole 2015-2020, Diagnostic 2015.

Contrat de Ville de Grenoble-Alpes Métropole : stratégies et objectifs 2015 – 2020

Cours de M1 Urbanisme et Aménagement, Projet Urbain, à l'Institut d'Urbanisme et Géographie Alpine, de Madame Paulette Duarte : La politique de la Ville, Avril 2017.

Cours de M2 à l'IUGA de Monsieur Eric Ruiz, Mission de Renouvellement Urbain, Grenoble Alpes Métropole : La politique de renouvellement urbain de Grenoble Alpes Métropole, Février, 2018.

Document provisoire – Ville de Saint-Martin-d'Hères - en date du 19 février 2016.

Documents du SCoT de la Région urbaine de Grenoble. <http://scot-region-grenoble.org/les-documents-du-scot/>

Extrait délibération conseil métropolitain du 9 février 2018 donnant autorisation de signer la convention liant GAM I l'ANRU, la Région, et ses partenaires.

Note sur la participation des habitants Juin 2006 ANRU comité d'évaluation et de suivi

Le PADD du PLUi de Grenoble Alpes Métropole. PLUI-Elements-pour-un-debat-sur-les-orientations-generales-du-PADD.pdf

Protocole de Préfiguration Des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU

Ville de Saint-Martin-d'Hères - Document provisoire - en date du 19 février 2016

Ville de Saint-Martin-d'Hères - Projet urbain Renaudie Champberton - Comité de suivi du 11 octobre 2016

SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS

ABS	Analyse des Besoins Sociaux
ACSE	Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAUE	Conseil Architecture Urbanisme Environnement
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCPD	Conseil Communaux de Prévention de la Délinquance
CDPD	Conseil Départementaux de Prévention de la Délinquance
CGET	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CIV	Comité Interministériel pour les Villes
CNDSQ	Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers
CNPD	Conseil National de Prévention de la Délinquance
CNV	Conseil National des Villes
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DIV	Délégation Interministérielle à la Ville

DSQ	Développement Social des Quartiers
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
FAU	Fonds d'Aménagement Urbain
FSU	Fonds de solidarité urbaine
FUM	Forum Urbain Mondial
GPS	Global Positioning System
GPU	Grand Projet Urbain
GPV	Grand Projet de Ville
GUSP	Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
HBM	Habitation à Bon Marché
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HVS	Habitat et Vie Sociale
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
Loi Borloo	Orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, 2003
Loi Lamy	Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, 2014
Loi LOV	L'Orientation pour la Ville, 1991
Loi SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain, 2000
Loi ELAN	Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (en discussion)
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
ONPV	Observatoire National de la Politique de la Ville
OPAH	Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PDS	Plan de Sauvegarde

PLH	Programme Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PNRU	Programme National pour la Rénovation Urbaine
POPAC	Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés
PRIN	Programme de Renouvellement urbain d'Intérêt National
PRIR	Programme de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional
PRV	Pacte de Relance pour la Ville
QPV	Quartier Politique de la Ville
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SIG	Système d'Information Géographique
TC	Transport en Commun
TOD	Transit-Oriented Development
ZEP	Zone d'Éducation Prioritaire
ZFU	Zone Franche Urbaine
ZRU	Zone de Redynamisation Urbaine
ZUP	Zone à Urbaniser en Priorité
ZUS	Zone Urbaine Sensible

Table des matières

Sommaire.....	7
PARTIE I. - LES NOTIONS THÉORIQUES DE JUSTICE SPATIALE ET L'ANALYSE DES FORMES URBAINES.....	13
CHAPITRE 1 – LA JUSTICE SPATIALE, SES ORIGINES ET SON ÉVOLUTION.....	14
1. QU'EST-CE QUE LA JUSTICE SPATIALE ?.....	14
2. PLUSIEURS CONCEPTIONS DE LA JUSTICE.....	15
3. EDWARD SOJA ET LE « SPATIAL TURN » / LE TOURNANT SPATIAL.....	16
4. HENRI LEFEBVRE ET <i>LE DROIT À LA VILLE</i>	18
5. LA THÉORIE DE LA JUSTICE SOCIALE DE JOHN RAWLS : LA JUSTICE DISTRIBUTIVE, ET LE PRINCIPE DU <i>MAXIMIN</i>	20
6. DAVID HARVEY : L'URBANISATION DE LA JUSTICE ET LES GÉOGRAPHIES DISCRIMINATOIRES.....	22
7. IRIS MARION YOUNG ET LA RECONNAISSANCE DE DIFFÉRENCES.....	24
8. AMARTYA SEN ET L'APPROCHE DE LA JUSTICE À TRAVERS LES « CAPABILITÉS ».....	26
9. UN MOT SUR L'ESPACE PUBLIC ET LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE.....	27
10. UNE PROPOSITION DE DÉFINITION OPÉRATIONNELLE DE LA JUSTICE SPATIALE.....	28
CHAPITRE 2 – LA FORME URBAINE ET SON ANALYSE.....	30
1. LA FORME URBAINE.....	30
2. LA THÉORIE D'UNE ANALYSE SOCIO-SPATIALE.....	31
3. LA PRATIQUE DE L'ANALYSE DES FORMES URBAINES.....	32
L'analyse spatiale.....	32
Morphologie urbaine.....	33
4. CHARLES BOOTH LONDON POVERTY STUDIES.....	34
5. L'ÉCOLE DE CHICAGO.....	35
6. SYNTAXE SPATIALE.....	36
7. CARTOGRAPHIER LA JUSTICE SPATIALE : « MAPPING » ET « COUNTER MAPPING ».....	37
8. « PARIS HAUSSMANN, UN MODÈLE DE VILLE ».....	41
9. LES CRITÈRES DE L'ANALYSE DES FORMES À TRAVERS L'OPTIQUE DE LA JUSTICE SPATIALE.....	42
PARTIE II. - LES POLITIQUES PUBLIQUES : LES ACTIONS POUR LES GÉOGRAPHIES SOCIALISÉES DE L'INJUSTICE.....	44
CHAPITRE 3 – LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	45
1. DÉFINITION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	45
2. LES PHASES ET LES APPROCHES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	47
Les phases de la politique de la ville.....	48
1973 – le circulaire « Guichard » La mise en garde.....	48

1973-1981 La mise en place.....	49
1981-1988 La mise en œuvre.....	50
1988-2003 La mise en valeur.....	51
2003 – présent La mise au point.....	52
Les quatre approches de la politique de la ville, selon Renaud Epstein.....	52
L'approche « jacobine » - le diagnostic statistique.....	52
L'approche « communautarienne » (et non communautariste) – le diagnostic <i>in situ</i>	53
L'approche réformiste – le diagnostic systémique.....	53
L'approche néo-conservatrice – le diagnostic théorique.....	54
3. GROS PLAN SUR LE NPNRU, L'OUTIL ACTUEL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	55
Territoires d'application.....	56
Types d'actions.....	57
Phases dans la mise en œuvre de l'outil.....	57
Les acteurs en co-construction avec les habitants.....	58
Articulation avec d'autres outils.....	59
Avec les contrats de ville	59
Avec les PLH	59
4. LE BILAN DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : POUR UNE POLITIQUE DE LA JUSTICE SPATIALE.....	59
CHAPITRE 4 – LES POLITIQUES TERRITORIALES : LA RÉAPPROPRIATION DE LA JUSTICE SPATIALE.....	62
1. PLANNING ET LA JUSTICE SPATIALE.....	62
2. LES DOCUMENTS DE L'URBANISME : LES OBJECTIFS EN TERMES DE FORME URBAINE ET COHÉSION SOCIALE.....	62
Le SCoT de la région grenobloise.....	62
Le PLUi de la métropole grenobloise.....	63
CHAPITRE 5 – COMMENT AGIR SUR DES FORMES URBAINES PARTICULIÈRES?.....	65
1. LE CONTEXTE COMPLEXE DU RENOUVELLEMENT URBAIN.....	65
2. DÉMOLITION/RECONSTRUCTION.....	66
3. RÉNOVATION/RÉHABILITATION.....	67
4. RÉSIDENTIALISATION.....	68
5. UNE SÉRIE D' ACTIONS SUR LES ARTICULATIONS ET CONNEXIONS DES FORMES URBAINES DANS LA VILLE	69
6. TOD.....	70
Corridors of Freedom, re-stitching our city to create a new future (<i>Corridors de la liberté, recoudre notre ville pour créer un nouvel avenir</i>).....	71
« Metrocable » à Medellin, Colombie.....	73
7. CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE.....	74
PARTIE III. - INVESTIGATION DU TERRAIN D'ÉTUDE : LE QPV RENAUDIE-CHAMPBERTON-LA PLAINE À SAINT-MARTIN-D'HÈRES.....	76
CHAPITRE 6 – MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	77

1. MÉTHODOLOGIE.....	77
2. LE CONTEXTE HISTORIQUE DU QUARTIER.....	77
3. LES ENGAGEMENTS DE JEAN RENAUDIE.....	79
Le premier principe: La reconnaissance des différences donne naissance à une complexité des formes.....	79
Le deuxième principe : Le droit à la ville : le décloisonnement des espaces publics et la porosité de la forme.....	81
Le troisième principe : La générosité des terrasses pour tous, l'incitation aux « capacités » des habitants pour s'approprier les espaces et créer l'identité du quartier.....	81
Le quatrième principe: La mixité sociale et fonctionnelle.....	82
4. LES ACTIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE QUARTIER JUSQU'AU PRÉSENT.....	83
Territoires d'application.....	84
5. LE PROJET NPNRU RENAUDIE-CHAMPBERTON-LA PLAINE.....	86
Un projet à l'échelle métropolitaine.....	87
Les objectifs du NPNRU Renaudie-Champberton-La Plaine.....	87
Les actions prévues.....	88
Le focus par secteur.....	89
Renaudie.....	89
Champberton.....	90
6. CONCLUSION DU CHAPITRE.....	90
CHAPITRE 7 – L'ANALYSE SOCIO-SPATIALE DU QUARTIER RENAUDIE-CHAMPBERTON-LA PLAINE.....	92
1. ANALYSE DES TISSUS URBAINS.....	92
Le centre ancien.....	92
Les faubourgs ouvriers.....	92
Le tissu haussmannien.....	92
La ZUP des grands ensembles.....	92
L'utopie urbaine de la Villeneuve et la complexité des étoiles de Renaudie.....	92
2. LA FORME URBAINE DES ÉTOILES DE RENAUDIE.....	96
3. DES POINTS BLOQUANTS LIÉS À LA FORME URBAINE.....	99
1) Les arcades.....	99
2) Le Tram D.....	100
3) Les espaces publics.....	101
4. LES ATOUTS DE LA FORME URBAINE DU SECTEUR RENAUDIE.....	102
5. L'ANALYSE SOCIO-SPATIALE.....	103
L'aspect distributif de la justice spatiale.....	103
L'aspect de la reconnaissance des différences de la justice spatiale.....	106
Sur la justice procédurale et les « capacités » des habitants.....	107
6. SWOT DU QPV RENAUDIE CHAMPBERTON LA PLAINE (FORME URBAINE ET JUSTICE SPATIALE).....	110
CHAPITRE 8 – CONCLUSION : RÉSULTATS DE L'ANALYSE ET PISTES POUR L'AVENIR DE CE QUARTIER.....	113
1. UNE DISCUSSION DES RÉSULTATS.....	113

2. LES LIMITES DE LA RECHERCHE.....	114
3. DES PISTES DE RECHERCHE À EXPLORER.....	114
Des « capacités » des habitants à renforcer dans l'appropriation des espaces publics.....	116
Un projet fédérateur, solidaire, et innovant pour le quartier.....	116
La 'CO-OP'.....	117
PARTIE IV. LA PROSPECTIVE DU QUARTIER RENAUDIE-CHAMPBERTON-LA PLAINE ET SES HABITANTS : TROIS SCENARIOS.....	119
<i>UN ABANDON POLITIQUE, UNE GHETTOÏSATION, ET UNE ÉVENTUELLE DÉMOLITION.....</i>	120
<i>UNE GENTRIFICATION (PLUS OU MOINS CONTRÔLÉE).....</i>	121
<i>UN RENOUVELLEMENT HOLISTIQUE ENTREPRIS PAR LES HABITANTS.....</i>	123
ANNEXES.....	126
BIBLIOGRAPHIE.....	157
Articles.....	157
Communications à des colloques ou contributions à des ouvrages collectifs.....	159
Ouvrages.....	160
Rapports.....	161
Emissions radio, vidéos.....	162
Entretiens.....	162
Textes officiels.....	162
Thèses.....	163
Sites internet.....	163
Autres sources.....	164
SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS.....	166

